

10

ELEMENTS FINANCIERS

	<i>Page</i>
<u>Etats financiers consolidés</u>	211
<u>Notes annexes aux comptes consolidés</u>	218
<u>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</u>	331

■ ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Bilan Consolidé

ACTIF

		IFRS	
		31.12.2009	31.12.2008
<i>(En M EUR)</i>			
Caisse, Banques centrales	Note 5	14 394	13 745
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	400 157	488 415
Instruments dérivés de couverture	Note 7	5 561	6 246
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 8	90 433	81 723
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 9	67 655	71 192
Prêts et créances sur la clientèle	Note 10	344 543	354 613
Opérations de location financement et assimilées	Note 12	28 856	28 512
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 562	2 311
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 13	2 122	2 172
Actifs d'impôts	Note 14	5 493	4 674
Autres actifs	Note 15	37 438	51 469
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	375	37
Participation aux bénéfices différée	Note 33	320	3 024
Participations dans les entreprises mises en équivalence		2 001	185
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 17	15 171	15 155
Ecarts d'acquisition	Note 18	6 620	6 530
Total		1 023 701	1 130 003

Bilan consolidé (suite)

PASSIF

		IFRS	
		31.12.2009	31.12.2008
<i>(En M EUR)</i>			
Banques centrales		3 100	6 503
Passifs financiers à la juste valeur par résultat *	Note 6	302 753	414 256
Instruments dérivés de couverture *	Note 7	7 348	7 426
Dettes envers les établissements de crédit	Note 19	90 086	115 270
Dettes envers la clientèle	Note 20	300 054	282 514
Dettes représentées par un titre	Note 21	133 246	120 374
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		774	583
Passifs d'impôts	Note 14	1 423	981
Autres passifs	Note 22	48 800	57 817
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	261	35
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 33	74 451	67 147
Provisions	Note 24	2 311	2 291
Dettes subordonnées	Note 26	12 256	13 919
Total dettes		976 863	1 089 116
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital souscrit		925	726
Instruments de capitaux propres et réserves liées		23 544	17 727
Réserves consolidées		18 336	17 775
Résultat de l'exercice		678	2 010
Sous-total		43 483	38 238
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Note 28	(1 279)	(2 153)
Sous-total Capitaux propres part du Groupe		42 204	36 085
Intérêts minoritaires		4 634	4 802
Total capitaux propres		46 838	40 887
Total		1 023 701	1 130 003

* Montants reclassés suite à une correction de présentation par rapport aux états financiers publiés au 31.12.2008.

Compte de résultat consolidé

		IFRS	
		2009	2008
<i>(En M EUR)</i>			
Intérêts et produits assimilés	Note 34	30 545	40 188
Intérêts et charges assimilées	Note 34	(18 910)	(32 240)
Dividendes sur titres à revenu variable		329	466
Commissions (produits)	Note 35	10 445	10 505
Commissions (charges)	Note 35	(2 633)	(3 090)
Résultat net des opérations financières		947	4 770
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 36	1 002	4 677
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	Note 37	(55)	93
Produits des autres activités	Note 38	18 281	15 383
Charges des autres activités	Note 38	(17 274)	(14 116)
Produit net bancaire		21 730	21 866
Frais de personnel	Note 39	(9 157)	(8 616)
Autres frais administratifs		(5 679)	(6 040)
Dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(930)	(872)
Résultat brut d'exploitation		5 964	6 338
Coût du risque	Note 41	(5 848)	(2 655)
Résultat d'exploitation		116	3 683
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		15	(8)
Gains ou pertes nets sur autres actifs ⁽¹⁾		711	633
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 18	(42)	(300)
Résultat avant impôts		800	4 008
Impôts sur les bénéfices	Note 42	308	(1 235)
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 108	2 773
Intérêts minoritaires		430	763
Résultat net part du Groupe		678	2 010
Résultat par action ordinaire *	Note 43	0,45	3,20
Résultat dilué par action ordinaire *	Note 43	0,45	3,19

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31.12.2008.

(1) La cession des actifs et passifs à Crédit Agricole Asset Management dans le cadre de l'opération AMUNDI a généré une plus-value nette de 732 M EUR au 31.12.2009 (Cf. note 2). La cession de 50 % de la participation du Groupe dans FIMAT lors de la création de Newedge a généré une plus-value de 602 M EUR au 31.12.2008.

Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	IFRS	
	2009	2008
<i>(En M EUR)</i>		
Résultat net	1 108	2 773
Ecart de conversion	(74)	(708)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 512	(3 335)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	(149)	297
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	10	-
Impôts	(414)	797
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	885	(2 949)
	Note 28	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 993	(176)
Dont part du Groupe	1 552	(789)
Dont intérêts minoritaires	441	613

Evolution des capitaux propres

	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires (Cf. note 27)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact impôt					
<i>(En M EUR)</i>													
Capitaux propres au 31 décembre 2007	583	10 978	(3 464)	18 498	(503)	1 200	101	(152)	27 241	3 925	109	4 034	31 275
Augmentation de capital	143	4 474							4 617				4 617
Elimination des titres auto-détenus			1 974	(9)					1 965				1 965
Emissions d'instruments de capitaux propres		3 576		95					3 671				3 671
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		189							189				189
Distribution 2008				(581)					(581)	(340)		(340)	(921)
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				(224)					(224)	495		495	271
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	143	8 239	1 974	(719)	-	-	-	-	9 637	155	-	155	9 792
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres						(2 950)	306		(2 644)		(60)	(60)	(2 704)
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat						(340)			(340)		6	6	(334)
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat								797	797				797
Ecart de conversion et autres variations				(4)	(612)				(616)		(96)	(96)	(712)
Résultat 2008				2 010					2 010	763		763	2 773
Sous-total	-	-	-	2 006	(612)	(3 290)	306	797	(793)	763	(150)	613	(180)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence													
Capitaux propres au 31 décembre 2008	726	19 217	(1 490)	19 785	(1 115)	(2 090)	407	645	36 085	4 843	(41)	4 802	40 887
Augmentation de capital (Cf. note 27)	199	5 322							5 521			-	5 521
Elimination des titres auto-détenus ⁽¹⁾			(25)	(80)					(105)			-	(105)
Emissions d'instruments de capitaux propres (Cf. note 27)		286		115					401			-	401
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions ⁽²⁾		234							234			-	234
Distribution 2009 (Cf. note 27)				(1 144)					(1 144)	(342)		(342)	(1 486)
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽³⁾⁽⁴⁾				(341)					(341)	(267)		(267)	(608)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	199	5 842	(25)	(1 450)	-	-	-	-	4 566	(609)	-	(609)	3 957
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres (Cf. note 28)						1 447	(147)		1 300		49	49	1 349
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat (Cf. note 28)						(2)	(1)		(3)		16	16	13
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat (Cf. note 28)								(399)	(399)		(13)	(13)	(412)
Ecart de conversion et autres variations (Cf. note 28)				1	(34)				(33)		(41)	(41)	(74)
Résultat 2009				678					678	430		430	1 108
Sous-total	-	-	-	679	(34)	1 445	(148)	(399)	1 543	430	11	441	1 984
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence						10	1	(1)	10			-	10
Capitaux propres au 31 décembre 2009	925	25 059	(1 515)	19 014	(1 149)	(635)	260	245	42 204	4 664	(30)	4 634	46 838

(1) Au 31 décembre 2009, les 29 097 881 actions détenues par les sociétés du Groupe, à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 3,93 % du capital de Société Générale.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés est de 1 515 M EUR, dont 328 M EUR au titre des activités de transaction.

L'évolution de l'autocontrôle sur l'année 2009 s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Activités de Transaction	Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres	Total
Cessions nettes d'achats	(125)	100	(25)
	(125)	100	(25)
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les fonds propres	3	(96)	(93)
Dividendes attachés et éliminés des résultats consolidés	2	11	13
	5	(85)	(80)

(2) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres relatif à l'année 2009 est de 234 M EUR : 29 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre des plans d'options d'achat ou de souscriptions d'actions, 131 M EUR dans le cadre des attributions gratuites d'actions et 74 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre du plan mondial d'actionnariat salarié.

(3) Conformément aux principes comptables indiqués dans la note 1, les transactions relatives à des intérêts minoritaires sont traitées comptablement comme des opérations de capitaux propres. En application de ce principe :

- les plus ou moins-values réalisées lors de cessions de filiales consolidées en intégration globale qui n'entraînent pas une perte de contrôle exclusif sont enregistrées en capitaux propres ;
- les écarts d'acquisition complémentaires liés aux engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale et aux rachats d'intérêts minoritaires postérieurs à la prise de contrôle exclusif sont enregistrés en capitaux propres.

Le résultat afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe est, dans le bilan, affecté aux réserves, part du Groupe.

Détail des impacts au 31 décembre 2009 :

Annulation plus-value de cession	8
Rachats de minoritaires ne faisant pas l'objet d'une option de vente	(358)
Transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires minoritaires	7
Résultat afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe affecté aux réserves, part du Groupe	2
Total	(341)

(4) Les -267 M EUR de mouvements relatifs à l'année 2009 enregistrés dans les réserves des intérêts minoritaires sont le résultat des effets suivants :

- 132 M EUR d'augmentations de capital dont 37 M EUR relatives à Rosbank et 80 M EUR relatives à Genki,
- 73 M EUR d'effet positif des transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires minoritaires,
- -472 M EUR d'effet négatif des variations de périmètre dont -387 M EUR consécutifs au rachat des minoritaires de Crédit du Nord, 35 M EUR suite au lancement de la nouvelle Banque directe SelfBank en Espagne en joint-venture avec Caixa et -80 M EUR suite au rachat des minoritaires de Rosbank.

Tableau des flux de trésorerie

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
FLUX DE TRESORERIE NET DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Bénéfice net après impôt (I)	1 108	2 773
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 815	2 665
Dotations nettes aux provisions * (1)	10 081	(1 696)
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	(15)	8
Impôts différés	(1 695)	768
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	(126)	(1 018)
Variation des produits constatés d'avance	69	(134)
Variation des charges constatées d'avance	30	(25)
Variation des produits courus non encaissés *	440	198
Variation des charges courues non décaissées *	(1 733)	603
Autres mouvements *	2 907	568
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	12 773	1 937
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (2) (III)	(1 002)	(4 677)
Opérations interbancaires	(19 930)	(16 449)
Opérations avec la clientèle	18 767	(43 820)
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	(8 682)	55 695
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers *	3 794	(5 147)
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (IV)	(6 051)	(9 721)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A) = (I) + (II) + (III) + (IV)	6 828	(9 688)
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	(1 453)	(811)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(2 131)	(3 293)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	(3 584)	(4 104)
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires (3)	4 216	9 235
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(1 626)	1 644
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (C)	2 590	10 879
FLUX NET DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A) + (B) + (C)	5 834	(2 913)
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	7 242	8 320
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	4 533	6 368
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	11 303	7 242
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	6 306	4 533
VARIATION DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	5 834	(2 913)

* Montants reclassés par rapport aux états financiers publiés au 31.12.2008.

(1) Dont 6 382 M EUR de reprises au 31.12.2008 liées aux provisions sur perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées.

(2) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

(3) Dont augmentations et diminutions de capital pour 199 M EUR assorties de primes d'émissions de 5 384 M EUR diminuées des frais nets d'impôts liés à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de 62 M EUR, soit un montant net de primes d'émission de 5 322 M EUR.

Dont émission de TSS de 450 M USD en février 2009, de 1 000 M EUR en septembre 2009 et de 1 000 M USD en octobre 2009.

Dont remboursement de TSS à durée indéterminée (émis le 11 décembre 2008) pour un montant de 1 700 M EUR et de primes de remboursement pour un montant de 60 M EUR.

Dont distribution 2009 de 1 486 M EUR (Cf. note 27).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 17 février 2010.

Note 1

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales,

le groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (*International Accounting Standards*) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2009.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

NORMES IFRS APPLIQUEES PAR LE GROUPE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2009

Normes ou interprétations :	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union européenne
IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe »	2 novembre 2006	1 juin 2007
IFRS 8 « Secteurs opérationnels »	30 novembre 2006	21 novembre 2007
Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunts »	29 mars 2007	10 décembre 2008
Amendement à IFRS 2 « Conditions d'acquisition et annulations »	17 janvier 2008	16 décembre 2008
IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle »	28 juin 2007	16 décembre 2008
IFRIC 14 « Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction »	4 juillet 2007	16 décembre 2008
IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »	6 septembre 2007	17 décembre 2008
Amendements à IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation »	14 février 2008	21 janvier 2009
Amélioration aux IFRS – mai 2008 – sauf IFRS 5	22 mai 2008	23 janvier 2009
Amendements à IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée »	22 mai 2008	23 janvier 2009
Amendements à IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement des actifs financiers »	27 novembre 2008	9 septembre 2009
Amendements à IFRS 7 et IFRS 4 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments dérivés »	5 mars 2009	27 novembre 2009
Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 « Réexamen des dérivés incorporés »	12 mars 2009	27 novembre 2009

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

- **IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intragroupe »**

Cette interprétation de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » précise le traitement à appliquer, dans les états financiers individuels de chaque entité d'un groupe qui reçoit les services des bénéficiaires, pour comptabiliser des transactions de paiements fondés sur des actions qui font intervenir deux ou plusieurs entités de ce groupe (société-mère ou autre entité du même groupe). S'agissant toutefois d'une précision relative aux états financiers individuels ou séparés d'une entité du Groupe qui ne modifie pas le traitement comptable au niveau consolidé, l'application de cette interprétation n'a pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

- **IFRS 8 « Secteurs opérationnels »**

Cette norme modifie l'information sectorielle à fournir dans les notes annexes en requérant que celle-ci soit identique à celle présentée aux principaux décideurs opérationnels du Groupe aux fins de prise de décision concernant l'affectation des ressources aux secteurs d'activités et à l'évaluation de leurs performances. Elle n'a pas d'incidence sur la présentation des segments historiques.

- **Amendement de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts »**

Cet amendement a pour objet de supprimer l'option de comptabilisation en charges de l'intégralité des coûts d'emprunt et de rendre obligatoire leur capitalisation quand ils sont directement attribuables à l'acquisition, la production ou la construction d'un actif éligible. Dans la mesure où le Groupe applique déjà le traitement optionnel qui est ainsi devenu obligatoire, l'application de cet amendement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

- **Amendement à la norme IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »**

Cet amendement est venu apporter des éclaircissements sur la définition des conditions d'acquisition des droits et sur la comptabilisation des conditions accessoires à l'acquisition des droits et l'annulation de plans de paiements en actions.

- **IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle »**

Cette interprétation précise le traitement comptable des programmes de fidélité. Les traitements comptables actuellement appliqués par le Groupe étant cependant comparables aux dispositions de cette interprétation, l'application de cette dernière n'a eu aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

- **IFRIC 14 « Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction »**

Cette interprétation fournit des indications sur la manière d'apprécier l'actif disponible (lié à des remboursements ou des

réductions de cotisations futures) qui peut être comptabilisé au titre d'un excédent d'actif mais qui doit tenir compte des incidences d'une obligation de financement minimum.

- **IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »**

L'application de cette norme révisée a pour effet de modifier le format de présentation des états de synthèse du Groupe.

Dans le cadre de cette application, le Groupe a maintenu une présentation distincte du compte de résultat consolidé, pour détailler les composantes de son résultat net, et présente par ailleurs, dans un nouvel état commençant par ce résultat net, le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres).

Les nouvelles informations complémentaires relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, requises par la norme IAS 1 révisée, sont présentées dans la note annexe 28 :

- informations sur le transfert des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres vers le résultat net et,
- informations sur l'impôt relatif à chaque composante des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

- **Amendements aux normes IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation »**

Ces amendements précisent le classement comptable des instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation de l'émetteur.

- **Amélioration aux IFRS – mai 2008 – sauf IFRS 5**

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 35 amendements mineurs venant modifier 20 normes. Ils entrent en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 sauf pour les amendements d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » dont la date de première application est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

- **Amendements aux normes IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée »**

Ces amendements ne concernent que les entités présentant pour la première fois leurs comptes individuels en IFRS, ils n'ont donc aucune incidence sur les états financiers du Groupe.

- **Amendements à IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement des actifs financiers »**

Ces amendements relatifs aux reclassements des actifs financiers précisent les conditions qui devaient être respectées

pour appliquer de manière rétroactive ces reclassements au 1^{er} juillet 2008. Tout reclassement effectué à compter du 1^{er} novembre 2008 doit quant à lui prendre effet à la date à laquelle ce transfert est réalisé.

Ce nouvel amendement n'a pas d'incidence sur le traitement des reclassements réalisés par le Groupe au 1^{er} octobre 2008.

- **Amendements à IFRS 7 et IFRS 4 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments dérivés »**

Ces amendements requièrent la publication d'informations complémentaires dans les notes annexes relatives aux instruments financiers, notamment sur les évaluations à la juste valeur et le risque de liquidité associé à ces instruments.

- **Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 « Réexamen des dérivés incorporés »**

Ces amendements confirment que, pour les entités ayant procédé aux reclassements autorisés par les amendements à IAS 39 et IFRS 7, il est nécessaire de réexaminer les dérivés incorporés en prenant en compte les conditions qui prévalaient lors de leur enregistrement initial.

NORMES IFRS APPLIQUEES PAR LE GROUPE PAR ANTICIPATION

- **IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels »**

Le Groupe a appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2009 ces deux normes révisées publiées le 10 janvier 2008 et adoptées par l'Union européenne le 3 juin 2009. Elles ont pour objet de modifier le traitement des acquisitions et cessions de filiales consolidées. Les principaux changements portent sur la comptabilisation des coûts liés au regroupement, le traitement des compléments de prix, le calcul des écarts d'acquisition, l'évaluation des intérêts minoritaires de l'entité acquise, le traitement des acquisitions par étape et le calcul des résultats de cession lors de la perte de contrôle d'une entité consolidée. L'application de ces normes révisées est prospective et n'a donc aucune incidence sur le traitement des opérations antérieures au 1^{er} janvier 2009.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Hormis l'application des nouvelles normes et amendements décrits ci-dessus, ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2008 et en 2009.

RECOURS A DES ESTIMATIONS

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les

montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent, tout particulièrement dans le contexte de la crise financière qui s'est développée depuis l'année 2008, des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*, *Instruments dérivés de couverture* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* (Cf. notes 1 et 3), ainsi que la juste valeur des instruments pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (*Prêts et créances*, *Actifs financiers disponibles à la vente*, *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (Cf. notes 1, 4 et 18) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite à l'actif du bilan (Cf. notes 1, 23, 24, 25 et 33) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (Cf. notes 1 et 2) ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité (Cf. note 1).

1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères composant le groupe Société Générale. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du groupe Société Générale.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de Société Générale intégrant les succursales à l'étranger et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

• Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

• Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des

objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

• Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette filiale.

CAS PARTICULIERS DES ENTITES AD-HOC

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités *ad-hoc* ») sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité *ad-hoc* sont les suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités *ad-hoc* contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités *ad-hoc* qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en *Dettes*.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITES ETRANGERES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés – Ecart de conversion*. Le

résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises, ainsi que les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ECARTS D'ACQUISITION

• Opérations réalisées avant le 31 décembre 2008 :

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Ecarts d'acquisition* ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêt et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les *réserves consolidées part du Groupe*. De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires au sein des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

• Opérations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2009 :

Les traitements décrits ci-dessus sont modifiés par l'application anticipée des normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels ». Les principales modifications sont les suivantes :

- Les coûts directement liés aux regroupements d'entreprises sont désormais comptabilisés dans le résultat de la période.
- Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement) : les révisions ultérieures de ces écarts sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39. Dans le cas des instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.
- Les intérêts minoritaires peuvent, en date de prise de contrôle, être évalués soit à leur juste valeur (avec affectation d'une fraction de l'écart d'acquisition à ces intérêts minoritaires), soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise (maintien de la méthode antérieure décrite ci-dessus). Le choix entre ces deux approches est effectué de manière individuelle pour chaque regroupement d'entreprises. Les acquisitions ultérieures d'intérêts minoritaires sont ensuite comptabilisées systématiquement en capitaux propres quel que soit le choix retenu lors de la prise de contrôle.
- Lors d'un regroupement d'entreprises, les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé dès lors qu'ils sont représentatifs d'une obligation actuelle (et non plus potentielle comme antérieurement) à la date du regroupement et que leur juste valeur peut être évaluée de manière fiable.

- Les impôts différés actifs de l'entité acquise non reconnus à la date de prise de contrôle sont, ultérieurement, enregistrés en résultat sans ajustement de l'écart d'acquisition.
- En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est donc déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle et non plus par référence à celle des actifs et passifs acquis à la date de chaque transaction.
- Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

ENGAGEMENTS DE RACHAT ACCORDES A DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE FILIALES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options peut être établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future de cette dernière ou bien être fixé comme devant être la juste valeur des titres de la filiale au jour de l'exercice des options.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif financier au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique *Autres passifs* ;
- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux intérêts minoritaires. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des *Intérêts minoritaires* sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont intégralement comptabilisées dans les *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des actionnaires minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est

pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des intérêts minoritaires et des réserves consolidées, part du Groupe ;

- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux intérêts minoritaires faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique *Intérêts minoritaires* au compte de résultat consolidé.

Pour le traitement des engagements de rachat relatifs à des regroupements d'entreprises réalisées à compter du 1^{er} janvier 2009, l'application des normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » ne modifie pas les principes comptables retenus jusqu'à présent par le Groupe en cohérence avec le traitement des acquisitions d'intérêts minoritaires. Ces principes comptables sont susceptibles d'être révisés au cours des prochains exercices en fonction des précisions qui pourraient être apportées par l'IFRIC ou l'IASB.

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque sous-pôle d'activité les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous-pôle à l'exception du pôle Gestion Propre incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du sous-pôle est réaffectée au pôle Gestion Propre. Les transactions entre les différents sous-pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Le Groupe est géré en cinq pôles d'activité :

- les Réseaux France qui regroupent les réseaux domestiques Société Générale et Crédit du Nord, et l'activité de banque de flux. Les filiales immobilières précédemment rattachées à la Banque de Financement et d'Investissement ont été intégrées depuis le 1^{er} janvier 2009 dans les Réseaux France ; les données comparatives 2008 ont été retraitées en conséquence ;
- les Réseaux Internationaux qui regroupent les activités de banque de détail à l'étranger ;
- les Financements Spécialisés et Assurances qui regroupent les filiales de Financements Spécialisés aux entreprises (financement des ventes et des biens d'équipement professionnel, location et gestion des parcs informatiques, location longue durée et gestion de flottes automobiles) et aux particuliers (crédit à la consommation), ainsi que les activités d'assurance-vie et dommages ;

- la Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs, qui intègrent les activités de l'Épargne en ligne. Les métiers des Services aux investisseurs incluent les activités de courtage exercées par Newedge ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale. Le métier d'Épargne en ligne est exercé par la Banque directe « Boursorama » ;
- la Banque de Financement et d'Investissement, regroupant :
 - « Global Markets », qui regroupe l'ensemble des activités de marché « Actions » et « Taux, Changes et Matières Premières »,
 - « Financement et Conseil », qui couvre l'ensemble des services de conseil en stratégie, levées de capitaux et financements structurés,
 - « Actifs gérés en extinction » qui gère les actifs financiers devenus illiquides dans le contexte de la crise financière.

A ces pôles opérationnels, s'ajoute le pôle Gestion Propre qui représente notamment la fonction de centrale financière du Groupe vis-à-vis des pôles. A ce titre, lui sont rattachés le coût de financement des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif du Groupe et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat de la Gestion Propre. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2009, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés à cette dernière alors qu'ils étaient auparavant rattachés à la Banque de Financement et d'Investissement ; les données comparatives 2008 ont été retraitées en conséquence.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activité est calculé sur la base d'un taux d'impôt normatif moyen fixé en début d'exercice en fonction des taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activité. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté à la Gestion Propre.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

■ 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

OPERATIONS EN DEVISES

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle du Groupe) au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti en euro en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont constatés en capitaux propres et ne sont rapportés au compte de résultat qu'au moment de leur cession ou de leur

dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas ou n'est plus considéré comme actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation.

S'il existe des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments, et s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel, alors le Groupe peut utiliser ces techniques. Le recours à des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation correctement ajustés des risques que prendrait en compte tout intervenant de marché est autorisé. Ces ajustements sont pratiqués de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles. Les hypothèses internes prennent en compte notamment le risque de contrepartie, le risque de non performance, le risque de liquidité et le risque de modèle, le cas échéant.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché. Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les achats et les ventes d'actifs financiers non dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (Cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers

comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

• Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

• Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de Financement et d'Investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations

des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte.

- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

• Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

• Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date de clôture. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains ou pertes latents ou différés*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* parmi les actifs financiers détenus à des fins de transaction peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs

consécutives à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective ; en revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédits*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

• Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

DETTES SUBORDONNEES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les

intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- **Instruments financiers dérivés de transaction**

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par*

résultat. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* au compte de résultat.

- **Instruments financiers dérivés de couverture**

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou

de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net à l'étranger libellé en devises

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues

par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes,
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci-avant.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

• Actifs financiers évalués au coût amorti

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *Coût du risque* au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque*, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en *Coût du risque* une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de scénarii de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad-hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La dépréciation d'un actif financier disponible à la vente est constatée en charge dans le compte de résultat dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulés *Gains ou pertes latents ou différés* et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En

revanche, pour les instruments de dettes les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILEES

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilées* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique *Charges des autres activités* du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location financement à l'actif du bilan.

Les immobilisations issues d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*, et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont classés en Immeubles de placement. Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique *Produits des autres activités* du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement du bien.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles*. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée non définie. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date de clôture. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unité génératrice de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles*, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*, tandis que les résultats sur immeubles de placement sont classés au sein du *Produit net bancaire* dans la rubrique *Produits des autres activités*.

PROVISIONS

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

GARANTIES FINANCIERES DONNEES

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

• Titres subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et n'intégrant pas des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts ainsi que les actions émises par une filiale du Groupe dans le cadre du financement de son activité de crédit-bail immobilier sont qualifiés d'instruments de dettes.

Ces titres subordonnés à durée indéterminée sont alors classés en *Dettes subordonnées*.

A contrario, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

• Actions de préférence

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par les filiales du Groupe sont qualifiées d'instruments de capitaux propres et sont présentées parmi les *Intérêts minoritaires*. Les rémunérations versées aux porteurs de ces dernières sont inscrites en *Intérêts minoritaires* au compte de résultat.

• Titres super subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe, ces titres ont été classés en capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

ACTIONS PROPRES

Les actions Société Générale détenues par le Groupe et les actions de filiales contrôlées de façon exclusive par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ou les actions de filiales contrôlées par le Groupe de façon exclusive et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) pour un montant fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont inscrits lors de leur enregistrement initial parmi les capitaux propres. Les primes

payées ou reçues au titre de ces instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées directement en *Capitaux propres*, les variations de juste valeur de ces dérivés n'étant pas comptabilisées.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendu.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions – Prestation de services et Autres*.

Dans le cadre des opérations de syndication, les commissions de prise ferme et de participation relatives à la fraction de financement placée sont prises en résultat à la fin de la période de syndication dès lors que le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est comparable à celui revenant aux autres participants. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération. Ces commissions sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Produits de commissions – Opérations sur marchés primaires*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiement fondés sur des actions ».

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

PAIEMENT SUR BASE D'ACTIONS SOCIETE GENERALE OU ACTIONS EMISES PAR DES ENTITES CONSOLIDEES

Les paiements en actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel

inscrite dans la rubrique *Rémunérations du personnel* selon les modalités décrites ci-après.

- **Le plan mondial d'actionnariat salarié**

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique dans le cadre du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement, abondement et décote*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

- **Autres paiements basés sur des actions**

Le Groupe peut attribuer à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou des rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer *via* ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuair indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la juste valeur de ces instruments, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique *Instruments de capitaux propres et réserves liées* en capitaux propres. A chaque date de clôture, le nombre de ces instruments est révisé pour tenir compte des conditions de performance et de présence et ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Rémunérations du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (options d'achat d'actions sur sociétés non cotées et rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la juste valeur de ces options est étalée en charges

sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* se limite aux dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

IMPOTS SUR LE RESULTAT

- **Impôts courants**

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôt sur les bénéfices* du compte de résultat.

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôt différé peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat consolidé à l'exception des impôts différés se rapportant à des *gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* parmi les *Gains ou pertes latents ou différés*, pour lesquels la charge ou le produit est inscrit dans cette même rubrique des capitaux propres.

ACTIVITES D'ASSURANCE

• Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

• Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement des provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés et des provisions pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques décès, l'invalidité et l'incapacité de travail.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte avec clause discrétionnaire de participation aux bénéfices ou avec une clause d'assurance significative sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques protection habitations, auto et garanties accidents de la vie.

En application des principes définis par la norme IFRS 4, les contrats d'assurance avec une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » consistant à comptabiliser dans le poste *Participation aux bénéfices différée* les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Cette provision à la participation aux bénéfices différée est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Afin de démontrer le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée en cas de moins-value latente nette, il est démontré que les besoins de liquidité survenant dans un environnement économique défavorable n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-values latentes. Pour cela, les approches suivantes sont retenues :

La première consiste à simuler des scénarii de stress déterministes (« normés » ou extrêmes). On démontre que dans ces scénarii, il n'y a pas de réalisation de moins-values significatives au titre des actifs en stock à la date d'inventaire dans les scénarii testés.

L'objectif de la seconde approche est de s'assurer qu'à moyen-long terme, les ventes réalisées pour faire face aux besoins de liquidité ne génèrent pas de moins-values significatives. Cette approche est vérifiée sur des projections réalisées à partir de scénarii extrêmes.

Par ailleurs, le test d'adéquation des passifs est effectué semestriellement au moyen d'un modèle stochastique faisant appel à des hypothèses de paramètres conformes à ceux utilisés pour la MCEV (*Market Consistent Embedded Value*). Ce test prend en compte l'ensemble des *cash-flows* futurs contractuels y compris les frais de gestion, les commissions, les options et garanties sur les contrats.

■ 3. Présentation des états financiers

UTILISATION DU FORMAT D'ETATS DE SYNTHESE BANCAIRE RECOMMANDE PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, dans sa recommandation n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation n° 2004-R-03 du 27 octobre 2004. Cette nouvelle recommandation introduit les modifications apportées à la norme IAS 1 telles qu'adoptées par l'Union européenne le 17 décembre 2008.

Le Groupe a ainsi maintenu une présentation distincte du compte de résultat consolidé pour détailler les composantes de son résultat net et présente par ailleurs dans un nouvel état commençant par ce résultat net, le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (« état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres »).

Les nouvelles informations complémentaires relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, requises par la norme IAS 1 révisée, sont présentées dans la note annexe 28 :

- informations sur le transfert des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres vers le résultat net et,
- informations sur l'impôt relatif à chaque composante des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

REGLE DE COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe inscrit au bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrées sur titres qui respectent les conditions suivantes :

- ils sont conclus avec la même entité juridique ;
- ils présentent la même date d'échéance certaine dès l'origine des opérations ;
- ils sont couverts sous l'égide d'un contrat cadre prévoyant un droit permanent et opposable aux tiers à compenser les sommes dues le même jour ;
- ils se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception des montants d'espèces associés.

Le Groupe inscrit également au bilan le montant net de la juste valeur des options sur indices, négociées sur un marché organisé, ayant comme sous-jacents des actions au sein d'une même entité juridique qui respectent les conditions suivantes :

- le marché sur lequel elles sont traitées oblige un règlement en net ;
- elles sont traitées dans le cadre d'une même stratégie ;
- elles sont négociées sur le même marché organisé ;
- le dénouement des options par livraison physique des actifs sous-jacents n'est pas possible sur ces marchés organisés ;
- elles ont les mêmes caractéristiques (compensation des options d'achat avec des options d'achat d'une part et des options de vente avec des options de vente d'autre part) ;
- elles ont le même sous-jacent, la même devise et la même date d'échéance.

TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

A fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

RESULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles étaient présumées avoir été émises en vertu de plans d'options. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

■ 4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009. Ces normes et interprétations n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à compter du 29 mars 2009 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

NORMES COMPTABLES OU AMENDEMENTS ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE

Normes ou interprétations :	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRIC 12 « Accords de concession de services »	25 mars 2009	29 mars 2009
IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »	4 juin 2009	1 ^{er} juillet 2009
IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers »	22 juillet 2009	31 décembre 2009
Amendement à IAS 39 « Amendement relatif aux éléments éligibles à une opération de couverture »	15 septembre 2009	1 ^{er} juillet 2009
IFRS 1 révisée « Première adoption des normes internationales d'information financière »	25 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2010
IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »	26 novembre 2009	31 octobre 2009
IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients »	27 novembre 2009	31 octobre 2009
Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »	23 décembre 2009	1 ^{er} février 2010

- **IFRIC 12 « Accords de concession de services »**

Cette interprétation précise le traitement comptable des concessions. Ne concernant pas les activités du Groupe, cette interprétation n'aura donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

- **IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »**

Cette interprétation précise le traitement comptable des opérations de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.

- **IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers »**

Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires provenant d'une activité de vente de biens immobiliers, en particulier dans le cas de la vente d'immeubles résidentiels.

- **Amendement à IAS 39 « Amendement relatif aux éléments éligibles à une opération de couverture »**

Cet amendement vient préciser les modalités d'application des dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture dans deux cas particuliers : la couverture du risque d'inflation et la prise en compte de la valeur temps des options dans la relation de couverture. L'application de cet amendement est rétrospective.

- **IFRS 1 révisée « Première adoption des normes internationales d'information financière »**

Cette révision de la norme IFRS 1 porte exclusivement sur sa structure de présentation qui a été totalement remaniée et

simplifiée, tandis que son contenu technique est resté quant à lui inchangé. Cette restructuration permettra d'intégrer plus facilement les futures évolutions des normes.

- **IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »**

Cette interprétation traite des problématiques d'évaluation et de comptabilisation des distributions de dividendes en nature aux actionnaires.

- **IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients »**

Cette interprétation traite de la comptabilisation d'un transfert d'une immobilisation corporelle dans les comptes de l'entité qui la reçoit. Elle détermine les circonstances et les conditions dans lesquelles le chiffre d'affaires lié à ce transfert d'actif par un client doit être comptabilisé dans le cadre d'un contrat commercial.

- **Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »**

Cet amendement traite de la comptabilisation des droits de souscription (droits préférentiels de souscription, options, *warrants*...) émis dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de l'émetteur. Ces droits étaient auparavant comptabilisés comme des dérivés. A présent, sous certaines conditions restrictives, ils peuvent être classés en capitaux propres quelle que soit la devise dans laquelle leur prix d'exercice est libellé.

NORMES COMPTABLES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPEENNE AU 31 DECEMBRE 2009

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amélioration aux IFRS – avril 2009	16 avril 2009	1 ^{er} juillet 2009 au plus tôt
Amendements à IFRS 2 « Comptabilisation des transactions dénouées en trésorerie au sein d'un groupe »	18 juin 2009	1 ^{er} janvier 2010
Amendements à IFRS 1 « Exceptions additionnelles »	23 juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010
IAS 24 révisée « Informations relatives aux parties liées »	4 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2011
IFRS 9 « Instruments financiers » (Phase 1 : classement et évaluation)	12 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2013
Amendement à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »	26 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2011
IFRIC 19 « Extinction des dettes financiers avec des instruments de capitaux propres »	26 novembre 2009	1 ^{er} juillet 2010

• Amélioration aux IFRS – avril 2009

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 12 amendements à des normes déjà existantes. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 au plus tôt.

• Amendements à IFRS 2 « Comptabilisation des transactions dénouées en trésorerie au sein d'un groupe »

L'IASB a précisé le traitement comptable, dans les états financiers individuels d'une filiale, des transactions au sein d'un groupe dont le paiement est fondé sur des actions et pour lesquelles le règlement sera effectué en trésorerie. Les biens ou services reçus doivent être mesurés par la filiale selon son propre point de vue et ne pas tenir compte du traitement au sein de l'entité du Groupe qui procède à leur règlement en titres ou en espèces.

• Amendements à IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière : exceptions additionnelles »

Ces amendements introduisent de nouvelles exceptions concernant l'application rétrospective des IFRS par les entités appartenant à certains secteurs d'activité (actifs pétroliers et gaziers, contrats de locations) et adoptant pour la première fois les IFRS.

• IAS 24 révisée « Informations relatives aux parties liées »

Cette version révisée simplifie les informations à fournir par les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'Etat ou sous influence notable de l'Etat et précise la notion de partie liée pour ces entités.

• IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »

Cette norme, qui représente la première phase de la refonte des dispositions de la norme IAS 39, définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs financiers. Le classement et l'évaluation des passifs financiers, la méthodologie de dépréciations des actifs financiers, ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures qui viendront compléter la norme IFRS 9.

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « *business model* »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). A défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat).

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

● **Amendement à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »**

Cet amendement précise les conditions dans lesquelles un actif net peut être comptabilisé au titre d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en cas de versement exceptionnel effectué d'avance et permettant de diminuer les contributions futures.

● **IFRIC 19 « Extinction des dettes financières avec des instruments de capitaux propres »**

Cette interprétation précise le traitement comptable dans les comptes du débiteur d'un échange d'instruments de dettes contre des instruments de capitaux propres. Ces derniers doivent être évalués à leur juste valeur. L'écart entre la valeur comptable de la dette éteinte et la juste valeur retenue pour l'évaluation des instruments de capitaux propres émis doit être comptabilisé en résultat.

Note 2

Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 888 sociétés au 31 décembre 2009 :

- **745** sociétés intégrées globalement ;
- **93** sociétés intégrées proportionnellement ;
- **50** sociétés mises en équivalence.

Ne sont retenues dans le périmètre de consolidation que les entités qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 0,02 % de celui du Groupe dans le cas d'une intégration globale ou proportionnelle ou dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0,10 % des capitaux propres consolidés du Groupe. Ces critères ne s'appliquent pas aux paliers de sous-consolidation.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2009, par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2008, sont les suivantes :

- Au cours du premier semestre 2009 :
 - Le groupe Société Générale a cédé 100 % de sa participation dans SG Asset Management Group Ltd à GLG Partners, Inc.
 - Mobiasbanca a été incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe et est consolidée par intégration globale. Le groupe Société Générale s'est engagé à racheter 8,84 % des titres restants *via* des ventes d'options de vente.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif au titre des engagements optionnels.

- Le groupe Société Générale a acquis une part supplémentaire de 7,11 % dans le capital de Rosbank. Cette acquisition a porté la participation du Groupe dans Rosbank à 64,68 %.
 - La participation dans Société Générale de Banques au Burkina a été portée à 50,93 %, soit une augmentation de 6,45 % par rapport au 31 décembre 2008.
 - Le Groupe a consolidé par mise en équivalence son partenariat avec La Banque Postale dans le crédit à la consommation. Cette filiale est détenue à hauteur de 35 % par le Groupe.
 - Le groupe Société Générale a acquis la société non financière New Esporta Holding Ltd dans le cadre d'une restructuration de créances. Cette société est consolidée par intégration globale.
 - Gaselys, jusqu'alors consolidée par intégration proportionnelle, est maintenant consolidée par mise en équivalence.
 - Les options de vente détenues par des actionnaires minoritaires et portant sur 6,57 % du capital de Boursorama sont arrivées à échéance sans être exercées. Le Groupe a par conséquent annulé le passif qui avait été enregistré conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32 au titre des engagements optionnels.
 - La participation dans La Marocaine Vie est portée à 85,93 %, soit une augmentation de 12,18 % par rapport au 31 décembre 2008, suite à une offre publique de retrait.
 - Le fonds The Global Commodities Finance Fund, Ltd, détenu à 100 % par Société Générale est consolidé par intégration globale.
 - Société Générale, par l'intermédiaire de Boursorama, a lancé une nouvelle banque sur internet, Selfbank. Elle est détenue à 51 % par Boursorama.
- Au cours du second semestre 2009 :
- Amundi, entité issue du regroupement des activités de gestion d'actifs exercées par Société Générale Asset Management et Crédit Agricole Asset Management, est détenue à 25 % et consolidée par mise en équivalence. Les actifs et passifs apportés à Amundi avaient été reclassés en *Actifs et passifs non courants destinés à être cédés* au cours du premier semestre 2009. Seuls les actifs et passifs qui seront apportés courant 2010 restent classés dans cette catégorie au 31 décembre 2009.

La plus-value nette de cession enregistrée dans le cadre de cette opération s'élève à 732 M EUR.

- Le groupe Société Générale a cédé sa participation de 20 % dans Groupama Banque par l'exercice d'une option de vente. Cette participation avait été reclassée en *Actifs non courants destinés à être cédés* au cours du premier semestre 2009.
- La participation du Groupe dans Geniki a été portée à 53,97 %, soit une augmentation de 1,65 % par rapport au 31 décembre 2008.
- La participation dans Bank Republic a été portée à 80 %, soit une augmentation de 20 % par rapport au 31 décembre 2008, suite à l'exercice d'options de vente par les actionnaires minoritaires.
- Le groupe Société Générale a acquis la participation de 20 % de Dexia dans Crédit du Nord. Cette acquisition porte la participation du Groupe dans Crédit du Nord à 100 %.
- La participation du Groupe dans Express Bank a été portée à 99,69 %, soit une augmentation de 1,74 % par rapport au 31 décembre 2008.
- La participation dans BRD a été portée à 59,37 %, soit une augmentation de 0,83 % par rapport au 31 décembre 2008.
- La participation dans Société Générale de Banques au Burkina a été portée à 51,19 %, soit une augmentation de 0,26 % par rapport au premier semestre 2009.
- La participation dans La Marocaine Vie a été portée à 85,97 %, soit une augmentation de 0,04 % par rapport au premier semestre 2009.
- La participation du Groupe dans Rosbank a été portée à 65,33 %, soit une augmentation de 0,65 % par rapport au premier semestre 2009, suite à l'acquisition de titres d'auto-détention.
- Société Générale par l'intermédiaire de SG Consumer Finance a consolidé en intégration globale l'activité de services financiers aux particuliers de Family Credit en Inde.

En application d'IFRS 5, sont classés dans les rubriques *Actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente et abandons d'activité* :

- Les actifs et passifs qui seront cédés à Amundi courant 2010.
- Les actifs et passifs de IBK SGAM compte tenu de l'accord signé avec IBK.
- Les actifs et passifs de SG Cyprus compte tenu du projet de cession à SG Liban.

Note 3

Juste valeur des instruments financiers

Cette note précise, dans une première partie, les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes : note 6 « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », note 7 « Instruments dérivés de couverture », note 8 « Actifs financiers disponibles à la vente », note 9 « Prêts et créances sur les établissements de crédits », note 10 « Prêts et créances sur la clientèle », note 12 « Opérations de location financement et assimilées », note 13 « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », note 19 « Dettes envers les établissements de crédit », note 20 « Dettes envers la clientèle » et note 21 « Dettes représentées par un titre ».

Dans une deuxième partie, elle détaille les méthodes retenues pour la valorisation des instruments financiers affectés par la crise financière.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

■ 1. Méthodes de valorisation

1.1. INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués en juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des produits dérivés négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Préalablement à leur utilisation, ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe qui complètent cette validation *a priori* par des contrôles de cohérence *a posteriori*. Par ailleurs, les

paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles mensuels approfondis par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe, complétés si besoin par les réserves nécessaires (*bid-ask*, liquidité).

A des fins d'information en annexe des comptes consolidés, les instruments financiers en juste valeur au bilan sont présentés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se composera des niveaux suivants :

- niveau 1 (N1) : instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 (N2) : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

A titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 7 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 7 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché. Cela a été le cas au cours du premier semestre 2008, sur un ensemble de CDO (*Collateralised Debt Obligations*), CLO (*Collateralised Loan Obligations*), ABS (*Asset Backed Securities*), CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*) américains (Cf. § 2 – Instruments financiers affectés par la crise financière).

• Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert,...) ;
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs,...) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de *business plans*, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

• Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation (Cf. note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés »). S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

• Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

1.2. LES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués en juste valeur au bilan, l'information chiffrée présentée ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

• Prêts, créances et opérations de location financement

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement aux grandes entreprises est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publié par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement sur la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances et les créances de location financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable, dès lors qu'il n'y a pas de fluctuation significative des *spreads* de crédit sur les contreparties concernées depuis leur entrée au bilan.

• Dettes envers la clientèle

La juste valeur des dettes envers la clientèle est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Pour les dettes à taux variable, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

■ 2. Instruments financiers affectés par la crise financière

L'exercice 2009 a été marqué par la poursuite de la crise financière affectant particulièrement les instruments financiers liés au secteur immobilier résidentiel et commercial aux Etats-Unis.

Par conséquent, le groupe Société Générale a été affecté principalement sur :

- ses positions sur tranches Super Senior et Senior de CDO (*Collateralised Debt Obligation*) de RMBS ;
- ses positions de RMBS (*Residential Mortgage Backed Securities*) ;
- ses positions de CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*) ;

- son exposition au risque de contrepartie sur les compagnies d'assurance *monolines*.

2.1. CAS DES TRANCHES SUPER SENIOR ET SENIOR DE CDO DE RMBS

En l'absence de transactions observables, la valorisation des tranches Super Senior et Senior de CDO de RMBS a été réalisée à l'aide d'un modèle utilisant des paramètres ne répondant pas aux critères d'observabilité ou ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

Dès lors qu'il y a des données observables, les résultats du modèle sont comparés et ajustés de manière à converger. L'approche du groupe Société Générale est centrée sur la valorisation des « *pools* » de prêts immobiliers individuels, sous-jacents des obligations structurées, de façon à estimer la valeur fondamentale, dans un scénario prospectif de crédit stressé (par opposition à une approche « *Marked-to-Market* »), des obligations RMBS, et, par voie de conséquence, des tranches de CDO.

La méthodologie employée utilise quatre variables clés pour évaluer les *pools* de prêts, à savoir la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, la vitesse de prépaiement et l'horizon de défaut. Ces variables clés ont continué à être ajustées au cours de l'année 2009 pour refléter les changements intervenus dans l'environnement économique (taux de défaut et d'incidents de paiement, évolution des prix de l'immobilier résidentiel et pertes observées). En effet, le Groupe a revu à la hausse ses hypothèses de pertes cumulées sur les sous-jacents suite à une détérioration du marché résidentiel américain (accélération des défauts, hausse de la sévérité des pertes). Par ailleurs, pour compléter la valorisation des tranches de CDO, toutes les positions non RMBS ont été décotées en fonction de la notation et du type d'actif.

Pour rappel, des décotes complémentaires ont été passées de manière à prendre en compte l'illiquidité des tranches concernées. La décote d'illiquidité est définie comme la perte supplémentaire induite par une augmentation de 10 % des pertes cumulées dans le scénario de crédit (par exemple sur le 2005 de 15 % à 16,5 %), complétée, pour les sous-jacents *subprime* relevant des années de production 2006 et 2007, par un supplément de décote résultant d'un alignement sur l'indice de référence ABX.

Au 31 décembre 2009, l'exposition brute sur les tranches Super Senior et Senior de CDO de RMBS US en juste valeur au bilan s'élève à 1,6 Md EUR (contre 1,8 Md EUR au 31 décembre 2008). Sur cette position, les pertes de valeur enregistrées au cours de l'exercice 2009 s'élèvent à 0,4 Md EUR et viennent affecter négativement l'encours des obligations et autres instruments de dettes en juste valeur par résultat présenté à l'actif du bilan consolidé. L'exposition nette sur ces tranches de CDO ressort ainsi à 0,4 Md EUR à fin décembre 2009.

La sensibilité de la juste valeur aux taux de pertes cumulées a été estimée au 31 décembre 2009 sur les CDO de RMBS américains non couverts, sur la base d'une variation forfaitaire, sur chaque année de production, des taux de pertes cumulées sur les tranches Super Senior et Senior de ces CDO. Une hausse de + 10 % de ces taux de pertes cumulées (exemple : passage de 20 % à 22 %) diminuerait de 76 M EUR la valorisation de ces tranches.

Taux de pertes cumulées * sur le subprime (calculés sur le nominal initial)

	2004	2005	2006	2007
Hypothèses de pertes cumulées à fin 2008	4,8 %	12,1 %	27,5 %	29,7 %
Hypothèses de pertes cumulées à fin 2009	6,1 %	16,5 %	39,6 %	49,5 %

* Y compris décote de liquidité.

2.2. CAS DES RMBS (RESIDENTIAL MORTGAGE BACKED SECURITIES)

Pour les positions relatives aux obligations ayant pour sous-jacents des risques *subprime* sur le secteur immobilier résidentiel américain, il est devenu difficile depuis le second semestre 2007, d'observer des prix fiables individuellement sur tous les titres.

Dans ces conditions, la technique de valorisation s'est appuyée sur l'utilisation de prix observables sur les indices de référence, notamment l'indice ABX. Une duration a été déterminée pour les différents indices ABX et pour les titres RMBS en portefeuille avec des hypothèses de défaut, de recouvrement et de prépaiement. Le *spread* de crédit implicite des indices a ensuite été déterminé à partir de leur prix.

Chaque obligation RMBS a été valorisée en utilisant le *spread* de crédit de son indice ABX de référence (même année de production et même *rating*). La méthode de valorisation intègre la base (écart entre les instruments *cash* et les indices dérivés) ainsi que l'aspect liquidité.

Le portefeuille de RMBS *subprime* a été largement couvert par achat de protections sur indices ABX ou vendu. L'exposition nette résiduelle après couverture, en juste valeur au bilan au 31 décembre 2009 s'élève à 245 M EUR ⁽¹⁾.

2.3. CAS DES CMBS (COMMERCIAL MORTGAGE BACKED SECURITIES)

De manière analogue aux RMBS, le portefeuille de CMBS est valorisé en utilisant des paramètres de marché. Chaque obligation CMBS US a été valorisée en utilisant le *spread* de

crédit de son indice CMBX de référence (même année de production et même *rating*). La méthode de valorisation intègre la base (écart entre les instruments *cash* et les indices dérivés) ainsi que l'aspect liquidité.

Le portefeuille de CMBS a été largement couvert par achat de protections sur indices CMBX ou vendu. L'exposition nette résiduelle après couverture, en juste valeur au bilan au 31 décembre 2009 s'élève à 176 M EUR ⁽¹⁾.

2.4. EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE MONOLINES

Les expositions au risque de contrepartie sur les compagnies d'assurance *monolines* figurent en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*. La juste valeur des expositions du Groupe sur les assureurs *monolines* ayant accordé des rehaussements de crédit sur les actifs comportant notamment un sous-jacent immobilier américain prend en compte la dégradation du risque de contrepartie estimé sur ces acteurs.

Le resserrement des *spreads* de crédit ainsi que les commutations et cessions d'actifs réalisées au cours de l'exercice 2009 sur certains actifs couverts par *monolines* ont entraîné une baisse de la juste valeur de la protection acquise auprès de ces contreparties.

Toutefois, cet effet positif a été limité par la détérioration du marché résidentiel américain ce qui a entraîné la révision des taux de pertes cumulées sur les CDO de RMBS américains.

En conséquence, l'évaluation des sommes qui pourraient être dues au groupe Société Générale au titre des garanties *monolines* est passée de 4,2 Md EUR au 31 décembre 2008 à 3,9 Md EUR au 31 décembre 2009.

Le Groupe a maintenu une approche prudente en retenant une couverture (CDS + réserves) quasi stable sur l'exercice 2009 et s'élevant, à la fin de l'année, à 77 % de l'exposition brute.

Les ajustements de valeur calculés au titre du risque de contrepartie sur ces actifs financiers ont été complétés de 0,2 Md EUR au cours de l'année 2009, soit un total de 2,3 Md EUR (ces chiffres excluent ACA et Bluepoint). Cet ajustement est calculé sur la base de l'application de taux de pertes cumulées sévères (jusqu'à 90 % sur les *monolines* les plus mal notées).

Sur l'exercice 2009, notre méthodologie d'estimation du taux de perte de valeur sur *monoline* a été amendée. Cette approche, fondée sur la notation des contreparties *monolines*, a été complétée par l'utilisation de données de marché (en particulier *spreads* de CDS et taux de recouvrement attendus). Ces

(1) Hors portefeuille de dérivés de crédit exotiques.

éléments permettent d'estimer la perte attendue et d'en déduire le taux de perte de valeur approprié.

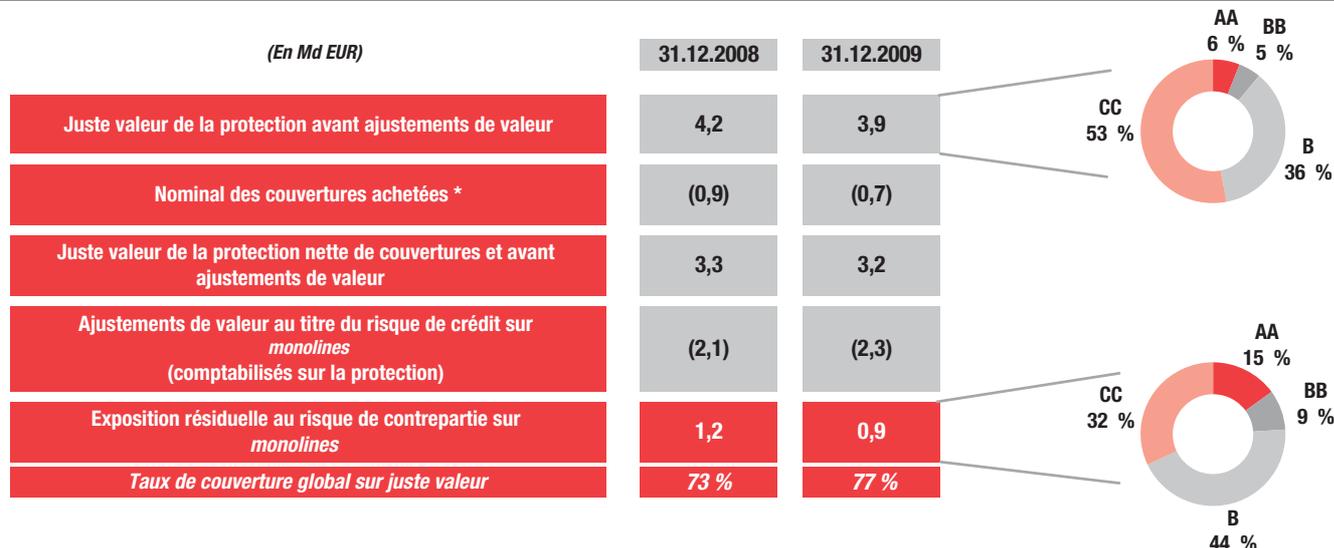
Les taux de perte de valeur appliqués à chaque *monoline* sont revus chaque trimestre et ajustés si nécessaire.

L'exposition au risque de contrepartie sur assureurs *monolines* se décompose en 3 parties :

- l'exposition liée aux CDO de RMBS, pour lesquels notre méthodologie et les paramètres appliqués sont les mêmes que pour les CDO non assurés ;

- l'exposition liée aux CDO de non RMBS, CLO et financements d'infrastructures, pour lesquels notre méthodologie résulte de *Marked-to-Stress* (maximum de pertes cumulées historiques sur 5 ans par classe d'actifs) et d'une réserve de liquidité découlant des *Marked-to-Market* ;
- l'exposition liée aux autres titres rehaussés mesurée en *Marked-to-Market*.

EXPOSITION EN RISQUE DE CONTREPARTIE AUX « MONOLINES » (SCENARIO DE DEFAULT IMMEDIAT DE L'ENSEMBLE DES ASSUREURS MONOLINES ^(a)) CONTREPARTIES DU GROUPE SOCIETE GENERALE



(a) Hors contreparties en défaut : ACA à compter de fin 2007, Bluepoint au 30 septembre 2008.

* Le nominal des couvertures achetées auprès de contreparties bancaires a un impact « *Marked-to-Market* » de +345 M EUR au 31 décembre 2009, neutralisé depuis 2008 dans le compte de résultat.

Notation retenue la plus basse émise par Moody's ou S&P au 31 décembre 2009

AA : Assured Guaranty

BB : Radian, Syncora Capital Assurance

B : MBIA

CC : Ambac, CIFG, FGI

3. Sensibilité de la juste valeur

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente et conservatrice, et plus particulièrement dans le contexte de la crise financière ; néanmoins ce caractère non observable induit un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 31 décembre 2009 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée par le biais :

- soit d'une variation « forfaitaire » de 10 % de la *cumloss* : cela concerne le taux de perte estimé par année de

production des sous-jacents utilisés pour modéliser les tranches Super Senior et Senior de CDO de RMBS américain et les CDO de non RMBS. Pour une hausse de 10 % du paramètre (exemple : passage de 25 % à 27,5 %), la valorisation diminuerait de 285 M EUR, et elle augmenterait de 328 M EUR pour une baisse de 10 %⁽¹⁾ ;

(1) Les positions considérées dans ce calcul :

- incluent les éventuelles couvertures des obligations considérées (CDS) ;
- incluent le cas échéant les provisions effectuées sur les CDS *monolines*.

- soit d'une variation « normée ⁽¹⁾ » des paramètres non observables.

Sensibilité à un écart type des paramètres non observables – valeur absolue en M EUR

Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés

Volatilité actions	39
Dividendes	8
Corrélations	16
Volatilité Mutual Funds	22
Volatilité Hedge Funds	86

Obligations et autres instruments de dettes, et dérivés

Corrélations Change / Change	9
Corrélations Change / Taux d'intérêt	6
Corrélation des Temps de défaut (CDO)	62
Corrélation Change / Temps de défaut (CDO)	0,3
Spreads de crédit non observables (CDO)	17

Autres

Corrélations Matières Premières	6
---------------------------------	---

Il convient de noter que, compte tenu des réfections apportées aux niveaux de valorisation (Cf. 1.1 - Instruments financiers en juste valeur au bilan), la probabilité attachée à cette incertitude est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable.

Note 4

Gestion des risques associés aux instruments financiers

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

La gestion des risques de Société Générale s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **risque de crédit** (y compris le risque pays) : risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut aussi le **risque de contrepartie** afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation exercées par la banque. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le **risque de concentration**, qui résulte d'une forte exposition à un risque donné ou à certains groupes de contreparties ;

(1) C'est-à-dire reprenant :

- soit l'écart-type des prix de consensus utilisés pour évaluer le paramètre (TOTEM...);
- soit l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

- **risque de marché** : risque de perte dû aux variations de prix des produits de marché, de la volatilité et des corrélations ;
- **risque de liquidité** : risque que le Groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance ;
- **risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciation d'actifs dû aux variations des taux d'intérêt ou de change ; les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements et les émissions obligataires).

Dans le contexte de la crise financière, le Groupe a renforcé la fonction de mesure et d'analyse de l'ensemble de ses risques par l'amélioration des procédures et dispositifs d'alerte ainsi que par le rapprochement des équipes de modélisation et d'analyse de portefeuille.

1. Organisation, procédures et méthodes

1.1. STRATEGIE DE GESTION DU RISQUE

Etant donné les nombreux métiers, marchés et régions où elle opère, Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficace de la gestion des risques. Plus précisément, cette gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée par les risques ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre une infrastructure performante de mesure et de contrôle des risques.

Pour déterminer l'appétit du Groupe pour le risque, la Direction générale prend en considération des paramètres tels que :

- le couple risque / rentabilité des différentes activités de la banque ;
- la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels et aux événements de crédit ou de marché ;
- les risques souverains et macro-économiques, en particulier dans les marchés émergents ;
- le souci d'obtenir un portefeuille équilibré des sources de profits.

1.2. PRINCIPES DE GOUVERNANCE, DE CONTROLE ET D'ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance de la gestion du risque à Société Générale repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus, du Conseil d'administration aux équipes d'encadrement sur le terrain ;

- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des directions opérationnelles ;
- une approche homogène de l'évaluation et du suivi des risques doit être appliquée dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration, *via* le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les Directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et la Direction financière, indépendantes des directions opérationnelles, sont dédiées à la gestion et au contrôle permanent des risques.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe et supervise le contrôle des risques. Il s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition globale au risque de ses activités et approuve les limites de risque annuelles pour les risques de marché et de crédit. La Direction générale effectue régulièrement devant le Conseil d'administration des présentations sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité du contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence et la conformité du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce Comité, qui bénéficie d'exposés spécifiques de la Direction générale, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, il examine le rapport sur l'évaluation des risques et des procédures de contrôle qui est remis tous les ans à la Commission bancaire.

Le Comité des risques

Le Comité des risques (CORISQ) présidé par la Direction générale réunit au minimum chaque mois le Comité exécutif du

Groupe. Cette instance est amenée à définir les systèmes d'encadrement, à revoir les évolutions des caractéristiques et des risques du portefeuille du Groupe et à décider des infléchissements éventuels de stratégie. Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité « grands risques » se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

La Direction des risques

Rattachée à la Direction générale et indépendante des entités commerciales, la Direction des risques du Groupe est en charge de la gestion des risques de crédit, de marché et opérationnels. Elle a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de contrôle des risques en place est adéquat et efficace, et en surveillant les opérations menées au sein du Groupe.

Dans ce cadre, la Direction des risques est responsable de :

- recenser les risques financiers (risques de crédit, de marché) et opérationnels du Groupe ;
- définir ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- apprécier les risques pris par le Groupe en prenant position sur les opérations proposées par les responsables commerciaux et en analysant les portefeuilles ;
- s'assurer de l'adéquation des systèmes d'information et des outils de mesure des risques ;
- piloter la gestion prévisionnelle du coût du risque du Groupe.

Le Comité nouveau produit

Il est de la responsabilité de chaque Direction de soumettre toute activité ou produit nouveau, ou en développement, à une procédure Nouveau Produit. Ces procédures Nouveau Produit ont pour mission de s'assurer qu'avant tout lancement, **l'ensemble des risques** attachés à cette activité ou à ce produit est identifié, approuvé et soumis à des procédures et des contrôles adéquats, reposant sur des systèmes d'information et des chaînes de traitement appropriés.

La Direction financière

La gestion des risques structurels de taux, de change et des risques de liquidité, ainsi que le refinancement long terme du Groupe sont assurés au sein du Département gestion du bilan, tandis que le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés au sein du Département gestion du capital, ces deux services étant rattachés à la Direction financière du Groupe.

La Direction financière est par ailleurs chargée d'évaluer et de gérer les autres grands types de risques, à savoir les risques stratégiques, d'activité etc.

Le Comité financier, organe de la Direction générale, valide les méthodes d'analyse et de mesure des risques, ainsi que les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe et joue un rôle de conseil vis-à-vis des pôles d'activités ou des entités.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment*). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des directives au CORISQ et au Comité financier pour la fixation des limites de risque et de l'appétit du Groupe pour le risque.

■ 2. Les risques de crédit

2.1. PRINCIPES GENERAUX

● 2.1.1. Approbation et fixation des limites de risque

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant un risque de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit doit aussi garantir que la sécurisation de la transaction sera suffisante pour couvrir le risque de perte en cas de défaillance. L'approbation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Le processus d'approbation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de contrepartie (risque de crédit, d'absence de règlement ou de livraison et risque lié à l'émetteur) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- le personnel chargé d'évaluer le risque de crédit ne doit pas participer à la prise de décision ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement à la ligne-métier et à l'unité de risque les plus qualifiées. Afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe, ce métier et cette unité examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients donnés ;
- toutes les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement prendre en compte les notes de risque attribuées en interne aux contreparties telles qu'elles sont communiquées par les lignes-métiers et approuvées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites de concentration qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les

risques sectoriels présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les directions opérationnelles exposées au risque ainsi que la Direction des risques.

Enfin, la surveillance exercée par le CORISQ est complétée par celle assurée par le Comité « grands risques ». Ce dernier est un Comité *ad-hoc* chargé d'approuver la politique de prise de risque et de marketing envers les grands clients clés de la banque, notamment en proposant des limites d'exposition.

● 2.1.2. Gestion du risque de contrepartie

Le risque de contrepartie ou de remplacement correspond à la valeur de marché des transactions réalisées avec les contreparties. Il représente le coût de remplacement, en cas de défaillance de la contrepartie, des opérations affichant une valeur positive en faveur du Groupe. Les transactions entraînant un risque de contrepartie regroupent notamment les opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés de gré à gré tels que les *swaps*, les options et les contrats à terme.

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance et des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes et un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

En 2009, le groupe Société Générale a poursuivi l'application renforcée de sa politique de suivi des contreparties financières affectées par la crise.

2.2. MESURE DES RISQUES ET NOTATION INTERNE

En décembre 2007, Société Générale a obtenu l'autorisation de ses autorités de tutelle d'appliquer pour la majeure partie de ses expositions la méthode de notations internes (méthode IRBA) – méthode la plus avancée pour calculer les fonds propres nécessaires au titre du risque de crédit.

Le système de notation du Groupe repose sur trois grands piliers :

- des modèles de notation interne servant à mesurer les risques de contrepartie (exprimés sous la forme d'une probabilité de défaillance de l'emprunteur à horizon d'un an) et de transaction (exprimés sous la forme du montant de la perte qui résulterait de la défaillance d'un emprunteur) en conformité avec les principes de Bâle II ;

- un ensemble de procédures énonçant les règles pour l'utilisation des notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) et pour la supervision, le *back-testing* et la validation des modèles ;
- le jugement humain, qui doit porter un regard critique sur les résultats des modèles.

Les modèles internes du Groupe permettent une évaluation quantitative du risque de contrepartie et de transaction qui est intégrée dans les demandes de crédit pour la mesure du risque de crédit et le calcul du rendement des fonds propres corrigé par le risque. Ils sont utilisés par les collaborateurs (analystes crédit et chargés de clientèle) et les décideurs comme outil

pour structurer, tarifer et approuver les transactions. A cet effet, les notes de contrepartie sont un des critères de détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière risques.

Ces modèles utilisés pour estimer les probabilités de défaut des contreparties (*Probability of Default*, PD) et pertes en cas de défaut (*Loss Given Default*, LGD) couvrent la grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe (Banque de détail et Banque de Financement et d'Investissement) et ont pour l'essentiel été validés IRBA (*Advanced Internal Ratings Based Approach*) en 2007 et font l'objet depuis cette date, de mesure de performance régulière.

2.3. EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale au risque de crédit des actifs financiers du Groupe, nets de dépréciations et avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales) y compris les écarts de réévaluation sur les éléments couverts ou en juste valeur au bilan.

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs Financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	310 198	430 963
Instruments financiers dérivés de couverture	5 561	6 246
Actifs financiers disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	78 668	71 261
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	67 655	71 192
Prêts et créances émis sur la clientèle	344 543	354 613
Opérations de location financement et assimilées	28 856	28 512
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 122	2 172
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	837 603	964 959
Engagements de financement donnés	145 557	136 797
Engagements de garantie financière donnés	62 460	64 325
Provisions pour engagements par signature	(200)	(176)
Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciation	207 817	200 946
Total de l'exposition nette de dépréciation *	1 045 420	1 165 905

* La partie non utilisée des crédits est retenue pour sa totalité.

2.4. COUVERTURE DU RISQUE DE CREDIT

La réduction des risques fait partie intégrante du processus commercial. La mise en place de couvertures se fait lors de la mise en place du crédit puis en fonction de l'évolution du crédit à partir de la décision de lancement d'une opération jusqu'à son échéance finale.

• Garanties et Collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque d'insolvabilité du

débiteur (par exemple hypothèque ou couverture par le Crédit Logement dans le cas d'octroi de prêts hypothécaires aux particuliers). Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Par ailleurs, le groupe Société Générale a renforcé ses politiques de prise de garanties et collatéraux et d'actualisation de leur valorisation (base de collecte des sûretés, déclinaison de procédures opérationnelles).

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Société Générale mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont CDS).

• Utilisation des dérivés de crédit

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits « *corporate* » afin de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. La politique de gestion des surconcentrations conduit le Groupe à détenir des positions importantes de couvertures individuelles, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 32 % du montant total des protections individuelles acquises.

Les montants notionnels des dérivés de crédit achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés au niveau du hors-bilan parmi les engagements de garanties reçues.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de *rating* supérieur ou égal à A-, la moyenne se situant en AA- et A+. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

L'exercice 2009 a été marqué par un resserrement des *spreads* de crédit après la hausse significative enregistrée en 2008. Des mesures de réduction des positions ont été mises en œuvre afin

de limiter la sensibilité du portefeuille de couverture. En particulier, l'encours total de dérivés de crédit (CDS) est passé de 28,2 Md EUR à fin décembre 2008 à 13,2 Md EUR à fin décembre 2009.

Par ailleurs, les achats de protection senior (*Collateralised Debt Obligations* synthétiques, CDO) réalisés les années précédentes ont été débouclés.

En outre, le Groupe détient un portefeuille de dérivés de crédit dans le cadre de ses activités de *trading* (positions à la fois acheteuses et vendeuses) dont les opérations sont suivies en VaR.

Conformément à la norme IAS 39, tous les dérivés de crédit quelle que soit l'intention de gestion sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers.

• Accords de compensation globale

Afin de réduire son exposition au risque de crédit, le Groupe conclut avec des contreparties des accords de compensation globale (contrats ISDA pour les transactions sur les instruments financiers dérivés). Ces accords de compensation globale ne donnent pas lieu, dans la plupart des cas, à une compensation comptable des actifs et des passifs financiers. Mais le risque de crédit afférent aux actifs financiers faisant l'objet d'un accord de compensation globale est réduit dans la mesure où en cas de défaut les montants dus seront réglés sur une base nette.

2.5. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE CREDIT

• 2.5.1. Répartition du portefeuille de crédit au bilan

Les encours du portefeuille de crédit au bilan, hors dépréciations se répartissent comme suit au 31 décembre 2009 :

	31.12.2009				31.12.2008			
	Titres à revenus fixes ⁽²⁾	Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total	Titres à revenus fixes ⁽²⁾	Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total
Encours non dépréciés	79,29	354,60	40,82	474,72	72,27	372,53	44,00	488,80
dont encours non dépréciés avec impayés		6,87	0,01	6,88		7,33	0,02	7,35
Dépréciés	0,70	23,73	0,38	24,81	0,23	14,67	0,24	15,14
Total encours bruts	79,99	378,33	41,21	499,53	72,51	387,20	44,24	503,95
Autres (dépréciations, pensions,...)	0,80	(4,93)	26,44	22,31	0,93	(4,07)	26,95	23,80
Total net de dépréciation	80,79	373,40	67,65	521,84	73,43	383,13	71,19	527,75

(1) Inclut les encours de location financement.

(2) Les titres à revenus fixes comprennent les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance.

Le montant d'encours non dépréciés avec impayés représente 1,7 % des encours bilan non dépréciés et inclut les impayés techniques.

La relative stabilité par rapport à la proportion observée au 31 décembre 2008 (1,8 % des encours bilan non dépréciés) s'explique par un effet de compensation d'une part entre la hausse des encours non dépréciés avec impayés en raison de la dégradation de la conjoncture économique et d'autre part, la baisse de ces encours suite à restructuration ou dépréciation.

• 2.5.2. Information relative à la concentration des risques

Le groupe Société Générale assure une gestion active de ses concentrations, que ce soit au niveau individuel ou au niveau du portefeuille (concentration géographique et sectorielle).

La concentration individuelle est un paramètre géré au moment de l'octroi. Les contreparties représentant les expositions les plus importantes de la banque sont revues régulièrement par la Direction générale.

Au 31 décembre 2009, les engagements bilan et hors-bilan du Groupe sur ses dix premières contreparties du portefeuille Entreprises⁽¹⁾ représentent 5 % de ce portefeuille.

Des analyses de portefeuille sont réalisées aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique et sont présentées périodiquement aux instances de direction du Groupe.

Au 31 décembre 2009, un seul secteur d'activité représente plus de 10 % de l'encours total du Groupe sur le portefeuille Entreprises s'élevant à 280 Md EUR (encours bilan + hors-bilan mesurés en EAD⁽²⁾).

• 2.5.3. Répartition des encours non dépréciés avec impayés

Au 31 décembre 2009, les encours non dépréciés avec impayés représentent 1,7 % du portefeuille bilan non déprécié, contre 1,8 % au 31 décembre 2008. Ils se répartissent comme suit :

	31.12.2009			31.12.2008		
	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur Etablissements de crédit	% des encours bruts	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur Etablissements de crédit	% des encours bruts
(En Md EUR)						
Impayés de moins de 90 jours	6,36	0,01	92,6 %	6,90	0,01	94,1 %
dont impayés de moins de 29 jours	3,91	0,00	57,0 %	5,05	0,01	69,0 %
Impayés entre 90 et 179 jours	0,38	0,00	5,5 %	0,30	0,00	4,1 %
Impayés de plus de 180 jours	0,13	0,00	1,9 %	0,13	0,00	1,8 %
TOTAL	6,87	0,01		7,33	0,01	

(1) Corporate au sens portefeuille bâlois de la réglementation Bâle II, c'est à dire les Grandes entreprises (incluant les assurances et les Hedge Funds), les PME et les financements spécialisés.

(2) Exposition au moment du défaut (Exposure at Default – EAD), additionne la partie des prêts qui a été tirée et convertit les engagements hors-bilan au moyen du facteur de conversion de crédit pour calculer l'exposition inscrite au bilan au moment de la défaillance de la contrepartie.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus incluent les impayés techniques venant principalement alimenter la classe d'âge d'impayés de moins de 29 jours. Sont qualifiés d'impayés techniques les impayés résultant d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le montant des encours non dépréciés avec impayés déclaré correspond à la totalité des créances (capital restant du, intérêts et part impayée) ayant enregistré au moins un impayé, aussi faible soit-il (l'encours d'une créance présentant 1 euro d'impayé sera donc déclaré ci-dessus). Il convient de rappeler que les encours sont suivis dès le premier impayé. Ils peuvent être placés sous surveillance dès cet instant.

Après 90 jours d'impayés la contrepartie est considérée en défaut (à l'exception de certaines catégories d'encours, notamment ceux relatifs aux collectivités territoriales).

• 2.5.4. Encours renégociés

Les encours dits « renégociés » au sein du groupe Société Générale concernent tous types de clientèle (clientèle de détail et personnes morales). Ils correspondent à des financements restructurés (en principal et/ou intérêts et/ou échéances) du fait de la probable incapacité de la contrepartie à honorer ses engagements en l'absence d'une telle restructuration.

Sont exclus de ces encours les renégociations commerciales aboutissant à des aménagements de conditions de taux et/ou de durée de remboursement librement consentis par la Banque pour préserver la qualité de sa relation avec un client.

Les pratiques bancaires du groupe Société Générale conduisent à maintenir en encours dépréciés la plupart des clients dont les créances ont été renégociées, tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements (définition du défaut bâlois).

Cette approche explique le faible montant de crédits renégociés non dépréciés et la volatilité de cet encours.

Le montant de ces encours au cours de l'exercice 2009 s'élève à 163 M EUR (contre 50 M EUR pour le flux de l'exercice 2008).

• 2.5.5. Garanties et collatéraux sur les encours dépréciés et sur les encours non dépréciés présentant des impayés

Les sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés et aux encours dépréciés se présentent comme suit :

	31.12.2009		31.12.2008	
	Clientèle de détail	Autres	Clientèle de détail	Autres
(En M EUR)				
Sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés	1 249	557	1 030	808
Sûretés relatives aux encours dépréciés	1 740	1 688	1 324	1 046

Les montants de sûretés présentés dans le tableau ci-dessus correspondent aux montants de sûretés (garanties et collatéraux) éligibles au sens du dispositif Bâle II plafonnés aux montants restant dus. Certaines sûretés, du type cautions des dirigeants, nantissement de titres non cotés, notamment, ne sont donc pas comprises dans ces montants.

Il appartient à la filière Risque de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

2.6. DEPRECIATIONS

• 2.6.1. Dépréciations spécifiques sur risque de crédit

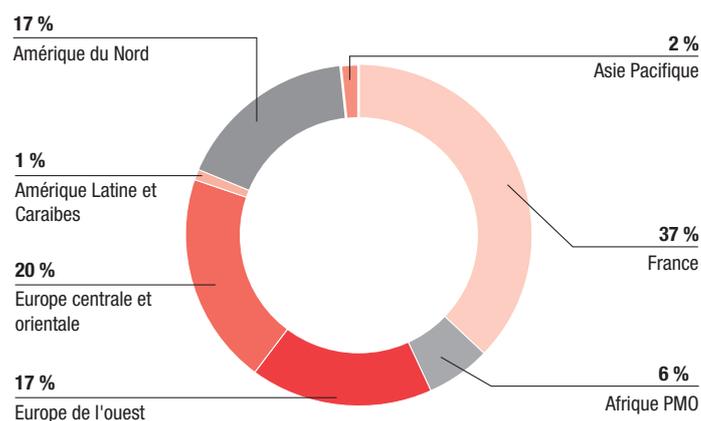
Les décisions de dépréciation spécifique sur des contreparties sont prises lorsqu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération de fonds. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Une contrepartie est considérée comme dépréciée dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque ; et/ou
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés ; et/ou
- une procédure de recouvrement est entamée (à l'exception de certaines catégories d'encours, telles que les engagements sur collectivités locales) ; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Pour les « Souverains », le défaut est constaté lorsque le service de la dette n'est plus assuré ou lorsqu'une offre d'échange est proposée avec perte de valeur pour les créanciers.

Au 31 décembre 2009, les encours individuellement dépréciés sur prêts et créances s'élevaient à 24,2 Md EUR (contre 14,9 Md EUR au 31 décembre 2008), dont 3,6 Md EUR d'encours relatifs aux actifs reclassés en 2008. Ils se répartissent comme suit :



Au 31 décembre 2008, les encours individuellement dépréciés se répartissaient comme suit : 43 % en France, 21 % en Europe de l'ouest, 18 % en Europe centrale et orientale, 10 % en Afrique, Proche et Moyen-Orient, 4 % en Amérique du nord, 2 % en l'Amérique latine et Caraïbes et 2 % en Asie Pacifique.

• 2.6.3. Stock de dépréciations

La variation du stock de dépréciations s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2008	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2009
Dépréciations spécifiques établissements de crédit + clientèle + crédit-bail	8 293	4 994	(1 359)	(280)	11 648
Groupes d'actifs homogènes	1 070	138	-	(27)	1 181
Actifs disponibles à la vente, titres à revenus fixes	192	238	-	-	430
Autres	1 608	1 545	(36)	256	3 373
Total	11 163	6 915	(1 395)	(51)	16 632

■ 3. Risques de marché

Le risque de marché désigne les risques de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Il concerne l'ensemble des opérations de *trading*, et également certains portefeuilles valorisés au coût amorti et réévalués en fonction de leur *Marked-to-Market*.

3.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de *front office*, le

• 2.6.2. Dépréciations sur groupe d'actifs homogènes

Les dépréciations sur groupe d'actifs homogènes sont des dépréciations collectives constituées :

- sur la base d'ensembles homogènes en termes de sensibilité à l'évolution du risque (listes de contreparties fragilisées identifiées comme sensibles) ;
- sur la base de segments de portefeuille dépréciés suite à la constatation d'une dégradation du risque (pays ou secteur).

Ces dépréciations sont calculées à partir notamment de pertes observées historiquement, ajustées au contexte et d'analyses régulières du portefeuille global par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie. Elles sont revues trimestriellement par la Direction des risques.

Le montant des dépréciations sur groupe d'actifs homogènes pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1 181 M EUR au 31 décembre 2009 ; il s'élevait à 1 070 M EUR au 31 décembre 2008.

dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département risques sur opérations de marché de la Direction des risques. Ce Département assure le suivi permanent et indépendant des salles de marchés, des positions et des risques engendrés par les activités de marché du Groupe, ainsi que la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies.

Il est en charge notamment :

- du suivi quotidien, indépendamment du *front office*, des positions et des risques issus de toutes les activités de

marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;

- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, la consolidation et du *reporting* des risques de marché du Groupe ;
- de la proposition au Comité des risques des limites d'intervention par nature d'activité du Groupe.

Outre ces fonctions relatives au risque de marché *stricto sensu*, le Département surveille et contrôle également le nominal brut des positions. Ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant sur l'ensemble des instruments et à tous les *desks*, participe à la détection d'opérations éventuelles de *roque trading*.

Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants des *front offices*, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec les *front offices* ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;

- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites en VaR (Valeur en Risque, VaR), *stress tests* et sensibilité générale aux taux d'intérêt par rapport aux limites établies au niveau du Groupe est adressé à la Direction générale et au management des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulatif des faits marquants en matière de risque de marché et spécifiant l'utilisation des limites Direction générale et Conseil d'administration.

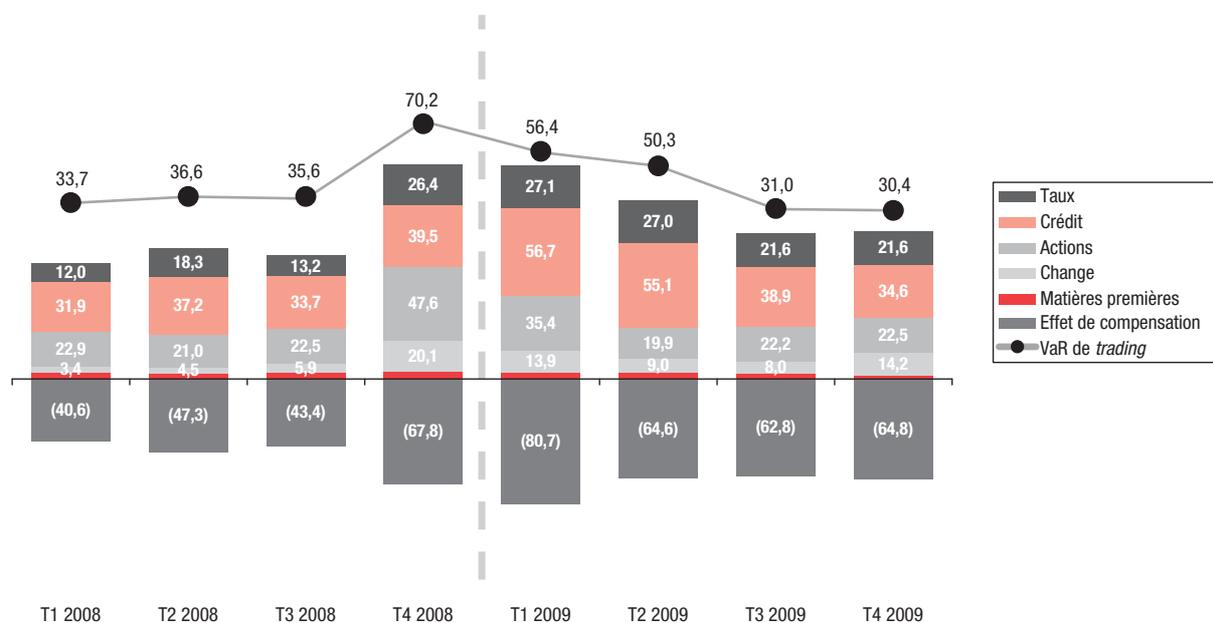
3.2. METHODES D'EVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

L'évaluation des risques de marché du Groupe repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress tests*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress tests* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- les limites complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les limites opérationnelles utilisées au *front office*. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress tests*.

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR EN RISQUE TRADING (VAR)

Moyennes trimestrielles de la VaR de Trading, 1 jour, 99 % (En M EUR)



3.2.1. VaR Moyenne

La VaR moyenne sur l'année 2009 s'établit à 42 M EUR contre une moyenne annuelle de 44 M EUR en 2008.

Cette stabilité d'ensemble recouvre une baisse au cours des trois premiers trimestres de l'exercice, suivie d'une stabilité sur le dernier trimestre.

La baisse observée jusqu'au troisième trimestre 2009 résulte d'une diminution des expositions, notamment sur les actions (*cash* ou dérivés), ainsi que d'une diversification des positions actions et crédit entraînant une compensation forte sur le reste de l'année.

Au 4^e trimestre 2009, la sortie des scénarii très volatiles consécutifs à la crise financière du dernier trimestre 2008 a maintenu la VaR à un niveau faible malgré l'arrivée de nouveaux scénarii (Dubai et Grèce).

3.2.2. Méthode de calcul de la VaR

Développé à compter de fin 1996, le Modèle Interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du capital réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale

(taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spread* de crédits, etc.) ;

- détermination de 250 scénarii correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 250 scénarii ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique, correspondant à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

3.2.3. Limites méthodologiques de la mesure en VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;

- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra-day* ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de certains facteurs de risque et la non intégration de tous les facteurs de risque relatifs à certaines activités qui peut être liée à la difficulté d'obtenir des historiques quotidiens.

Le Groupe contrôle les limites du modèle de VaR en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un *back-testing* (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 % ;
- complétant le système de VaR par des mesures en *stress tests*.

En 2009, le modèle a été enrichi de nouveaux facteurs de risque : facteurs de base « inter maturités » de taux d'intérêt, pour prendre en compte la variabilité entre les courbes associées aux différentes périodes de *fixing* ; corrélation des temps de défaut pour les produits structurés de crédit multi sous-jacents. Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la banque d'investissement est couvert par un calcul en VaR (y compris pour les produits les plus complexes) ainsi que certaines activités de la Banque de détail et de la Banque privée à l'étranger.

En 2009, la limite en VaR pour l'ensemble des activités de *trading* est restée stable à 85 M EUR.

• 3.2.4. La mesure du risque en *stress tests*

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress tests* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading*).

Cette mesure en *stress tests* s'appuie sur 19 scénarii historiques, ainsi que sur 7 scénarii théoriques parmi lesquels figure le « scénario théorique Société Générale de crise financière », décliné à partir des événements observés courant 2008. Elle constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs de notre dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 19 scénarii historiques et des 7 scénarii théoriques ;

- une limite en *stress tests* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers de la banque. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu des 26 scénarii historiques et théoriques ;
- les différents scénarii de *stress tests* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

Ainsi la liste des scénarii utilisés a fait l'objet d'une revue en 2008, à l'issue de laquelle deux nouveaux scénarii ont été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2009 : (i) un scénario historique « 3-10 octobre 2008 » correspondant aux mouvements observés sur cette fenêtre de temps, ainsi que (ii) un scénario théorique de crise financière, décliné à partir des événements observés courant 2008. Certains scénarii, de moindre ampleur que les nouveaux scénarii, ont par ailleurs été retirés.

• 3.2.5. Les *stress tests* historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit) durant chacune de ces crises permet de déterminer des scénarii de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 19 scénarii historiques.

• 3.2.6. Les *stress tests* théoriques

Les scénarii théoriques sont définis avec les économistes de la banque et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers...). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 7 scénarii théoriques intégrant le « scénario théorique Société Générale de crise financière ».

■ 4. Les risques structurels de taux et de change

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend toutes les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre de l'ensemble des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de *trading* n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de concentrer les risques de taux et de change au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-dessus, et de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées.

Les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible à l'exception des positions en devises maintenues pour insensibiliser le ratio Tier 1 aux variations des taux de change.

4.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Au sein de la Direction financière du Groupe, le Département de la gestion du bilan exerce un contrôle de niveau 2 sur la gestion des risques structurels réalisée par les entités.

- Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale :
 - valide le dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
 - revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés par la Direction financière.
- Le Département de la gestion du bilan, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :
 - du recensement des risques structurels (risques de taux, de change, de liquidité) du Groupe ;
 - de la définition des méthodes, des procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques ;
 - de la validation des modèles et méthodes utilisés par les entités ;
 - de la proposition des limites de risque ;
 - de la consolidation et du *reporting* des risques structurels.
- Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels.

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Le *reporting* qu'il effectue auprès du Département de la gestion du bilan du Groupe est réalisé *via* un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM (*Asset-Liability Management*) *ad-hoc* responsable de valider les modélisations utilisées, de gérer leurs expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier.

4.2. RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

● 4.2.1. Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

A cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe, validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 500 M EUR, elle représente un montant égal à 1,2 % des fonds propres prudentiels.

● 4.2.2. Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les

remboursements anticipés de crédits), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1 %.

Par ailleurs le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des scénarii de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2009, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1 % des fonds propres prudentiels et est restée très largement sous sa limite fixée à 500 M EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 6 ans, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt et de *caps*, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. A fin décembre 2009, la sensibilité de la valeur économique des réseaux en France (Société Générale et Crédit du Nord), issue de leurs actifs et passifs libellés en euros ressort à - 33 M EUR ;
- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très faible ;
- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;
- les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représente globalement un montant de - 77 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1 %) au

31 décembre 2009. Ces entités représentent 82 % des encours de crédits clientèle du Groupe.

(En M EUR)

Inférieure à un an	entre 1 et 7 ans	au-delà de 7 ans	Sensibilité totale
+ 26	(196)	+ 93	(77)

4.3. RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

• 4.3.1. Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des devises dans lesquelles il possède des positions de bilan significatives (dollar américain, couronne tchèque, livre sterling, yen japonais,...). A cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Pour les autres devises, la politique du Groupe vise à réduire autant que possible les positions de change structurelles.

• 4.3.2. Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

La Direction de la gestion du bilan du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2009, la gestion des positions de change structurelles dans les devises fortes a permis d'insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises (la sensibilité du ratio de solvabilité est encadrée par une limite de variation de 5 points de base en cas de variation de 10 % d'une des principales devises).

4.4. LA COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Afin de couvrir certains risques de marché de la Banque de Financement et d'Investissement, le Groupe a mis en place des

couvertures qui sont qualifiées comptablement de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie selon les risques ou les instruments financiers à couvrir.

Afin de qualifier comptablement ces opérations d'opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité sera démontrée. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80 %-125 %. L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

• Couverture de juste valeur

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, en principe, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de scénarii probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélacion) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

Durée restant à courir au 31 décembre 2009 (En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts	110	252	576	22	960
Transactions hautement probables	3	38	91	145	277
Autres (changes...)	-	-	136	-	136
Total	113	290	803	167	1 373

Durée restant à courir au 31 décembre 2008 (En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts	122	140	454	36	752
Transactions hautement probables	46	272	83	36	437
Total	168	412	537	72	1 189

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

• Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à taux variable fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

La Banque de Financement et d'Investissement est exposée à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en termes de notionnel, de date de refixation des taux, de taux...), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre, seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

● Couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

■ 5. Le risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Une position de liquidité structurelle se définit comme résultant de l'échéancement de l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, selon leur profil de liquidité, déterminé soit à partir de la maturité contractuelle des opérations, soit, pour les postes à durée indéterminée, à partir d'une maturité modélisée à l'aide d'historiques de comportements ou à partir d'une maturité conventionnelle.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

5.1. ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires. Le Département de la gestion du bilan du Groupe est responsable du pilotage de la liquidité du Groupe en liaison avec la Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement.

- Le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :
 - valide les principes d'organisation et de pilotage de ce risque ;
 - examine les *reportings* sur ce risque qui lui sont fournis par le département de la gestion du bilan ;
 - revoit les scénarii de crise de liquidité et le dispositif de limites ;
 - valide les programmes de financement du Groupe.
- Le Comité exécutif du Groupe :
 - valide la politique de tarification interne de la liquidité.

■ Le Département de la gestion du bilan du Groupe dépendant de la Direction financière du Groupe :

- définit les normes de gestion du risque de liquidité ;
- valide les modèles utilisés par les entités ;
- assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le *reporting* de ce risque ;
- valide les scénarii de crise de liquidité ;
- définit les programmes de financement du Groupe ;
- propose la politique de tarification interne de la liquidité.

■ La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement est responsable de la gestion de la liquidité à court terme (moins d'un an) dans le cadre de limites définies par le Comité financier. En liaison avec le Département de la gestion du bilan du Groupe, elle réalise des scénarii de stress de liquidité.

■ Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité.

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès des centres de trésorerie (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur *reporting* sur le risque de liquidité structurelle au Groupe.

5.2. OBJECTIF DU GROUPE

L'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante et de s'assurer qu'il pourra faire face à des situations de crise.

Les principes de gestion de liquidité du Groupe sont pour l'essentiel les suivants :

- une gestion aussi centralisée que possible du risque de liquidité du Groupe à travers le retournement des positions de liquidité des entités (excédents et besoins de liquidité) sur les centres de trésorerie du Groupe ;
- une gestion centralisée des ressources de marché à travers des accès au marché concentrés sur les principaux centres de trésorerie du Groupe (Paris, New-York, Londres, Tokyo, Hong Kong et Singapour) ;
- une diversification des sources de financement tant géographique que sectorielle ;
- une gestion optimisée des ressources par un recours à un nombre réduit d'émetteurs au sein du Groupe (Société Générale, SG Acceptance NV, SG North America, Société Générale SCF,...) ;

- un encadrement de la liquidité court terme s'appuyant sur l'encadrement réglementaire et, sur le périmètre des principales trésoreries SG, sur des scénarii de stress internes.

5.3. MESURE ET SUIVI DE LA LIQUIDITE

Le dispositif de suivi de la liquidité du Groupe prévoit :

- une analyse du profil de risque de liquidité structurelle du Groupe et de sa déformation au cours du temps :

L'analyse du profil de risque de liquidité structurelle repose sur les *reportings* des différentes entités détaillant leurs encours du bilan et du hors-bilan par devise et par durée restant à courir. Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actifs et de passifs. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

Les échéances des passifs et engagements contractuels par durées restant à courir sont présentées dans la note 31.

Les émissions à moyen et long terme comportant une clause de remboursement anticipé à la main de l'émetteur sont prises en compte dans les échéanciers de remboursement à leur première date de *call* pour les émissions subordonnées, à leur maturité contractuelle pour les émissions structurées (un suivi spécifique est opéré sur les montants de remboursement de ces émissions).

- un suivi de la diversification des ressources :

Société Générale entretient un éventail de sources de financement largement diversifié : une importante base de dépôts clientèle qui constitue une part significative des ressources à moyen et long terme d'une part, des ressources de marché d'autre part.

S'agissant de sa base de dépôts, le Groupe s'appuie sur la collecte des Réseaux de Banque de détail (France et étranger) et du dispositif de Banque Privée.

S'agissant des ressources de marché à moyen et long terme, le Groupe conduit une politique de *funding* diversifiée s'appuyant sur diverses natures de dette, de supports d'émissions, de devises, de bassins d'investisseurs.

En 2009 le Groupe a refinancé le renouvellement de sa dette arrivant à maturité au cours de l'année ainsi que la croissance de ses activités, grâce à un programme actif d'émissions sur les marchés de capitaux largement diversifié (émissions de placements privés standards ou structurés et d'émissions « *benchmarks* » tant subordonnés que seniors), grâce

également à un effort supplémentaire de collecte de dépôts et de la contribution de la SFEF (Société de Financement de l'Economie Française) dans le cadre du plan de soutien à l'économie de l'Etat Français.

Le Groupe suit le risque de remboursement anticipé de sa dette à moyen et long terme :

- les programmes d'émission du Groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait générer un risque de remboursement anticipé lié à la dégradation du crédit du Groupe Société Générale.
- la part des émissions à moyen et long terme comportant une clause de remboursement anticipé à la main des investisseurs est non significative (inférieur à 1,5 Md EUR).
- une analyse des besoins de financement du Groupe issus des prévisions budgétaires afin de planifier les solutions de financement adaptées ;
- des analyses de scénarii de crise de liquidité ;
- un pilotage de la liquidité à long terme prudent.

Le plan de financement à long terme vise à maintenir une impasse de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme.

La politique d'émission vise à exécuter le plan de financement de manière régulière et non opportuniste.

- un pilotage de la liquidité à court terme conservateur

La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement gère par délégation la liquidité à court terme du Groupe et pilote son impasse de liquidité, évaluée dans des scénarii de stress, au regard des actifs éligibles aux opérations de refinancement des banques centrales.

Un comité de liquidité hebdomadaire, présidé par le Directeur financier et réunissant le Directeur des risques, le Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement, le trésorier de la Banque de Financement et d'Investissement et le Responsable de la gestion du bilan, examine la situation de liquidité à court terme de la banque et prend les décisions de pilotages en fonctions du contexte de marché par délégation du Comité Financier.

- une gestion active des gisements d'actifs éligibles

Le Groupe vise à optimiser la gestion des actifs éligibles aux différents mécanismes de refinancement (opérations de refinancement des banques centrales, société de crédit foncier, titrisations...) au moyen d'un outil centralisé qui recense les actifs mobilisables afin de permettre une allocation optimale et une gestion sécurisée de ces gisements.

Le coefficient de liquidité réglementaire à un mois est calculé mensuellement. Il concerne le périmètre de Société Générale Personne Morale (qui regroupe la Métropole et les succursales). En 2009, Société Générale a systématiquement eu un coefficient de liquidité supérieur au minimum requis réglementairement.

6. Gestion du capital et respect des ratios réglementaires

6.1. INFORMATION QUALITATIVE

• Description de la manière dont le Groupe gère son capital

La politique d'utilisation des fonds propres répond à trois priorités : à objectif de capitalisation donné, assurer la croissance interne, la croissance externe et maintenir une politique cohérente et lisible vis-à-vis des actionnaires (en matière de versement de dividendes et de rachats d'actions notamment).

Pour ce faire, le groupe Société Générale définit un objectif de capital en fonction d'un ensemble de facteurs internes au Groupe (*rating* cible, *business mix*, profil de risque et stratégie du Groupe) et externes (niveau de fonds propres de la concurrence, attentes du marché, capitalisation minimum attendue par le régulateur). Le capital est également dimensionné pour couvrir des pertes extrêmes calculées à travers des *stress tests* globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe et permettant de mesurer sa résilience à des scénarii de crises macro-économiques.

Le maintien de cet objectif est assuré par la planification financière : elle simule l'équilibre des ressources par rapport aux besoins en fonds propres et les actions sur le capital (émissions, rachats). La gestion du capital s'appuie sur les données collectées dans le cadre du budget et du plan stratégique du Groupe qui sont actualisées *a minima* sur base trimestrielle.

• Respect des ratios

Le ratio de solvabilité obéit aux modalités de calcul déterminées par la Commission bancaire (ratio de solvabilité Bâle II). Il est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance.

Les fonds propres prudentiels, composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, sont calculés conformément au règlement n° 90-02 du CRBF en vigueur. Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100 % des fonds propres de base. Par ailleurs, les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50 % des fonds propres de base. Les instruments hybrides (innovants et non innovants) sont limités à 35 % des fonds propres de base, sachant que les instruments hybrides à caractère « innovant » sont assujettis à des conditions rigoureuses et limités à un maximum de 15 % de ces mêmes fonds propres de base.

Le règlement n° 95-02 relatif à la surveillance prudentielle des risques de marché permet par ailleurs de prendre en compte des fonds propres sur-complémentaires et d'émettre à cette fin des titres subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans. Le groupe Société Générale n'utilise pas cette possibilité.

Le ratio de solvabilité représente le montant des fonds propres disponibles pour couvrir l'ensemble des risques auxquels la Banque est exposée. Les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8 % des risques exprimés en termes d'expositions pondérées pour ce qui concerne les risques de crédit et d'exigences de fonds propres multipliées par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels, calculés à partir de modèles internes pour lesquels le Groupe a obtenu dès 2007 l'autorisation de la Commission bancaire.

Bâle II a introduit de nouvelles déductions applicables pour moitié sur les fonds propres de base et pour moitié sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, insuffisance de provisions, positions de titrisation).

Au cours de l'année 2009, le groupe Société Générale a respecté les ratios prudentiels de solvabilité. Le groupe Société Générale applique par ailleurs le règlement n° 2005-04 du CRBF relatif à la « surveillance complémentaire des conglomerats financiers ».

6.2. DONNEES QUANTITATIVES

A fin 2009, le total des fonds propres prudentiels s'établit à 41 996 M EUR.

Fonds propres prudentiels Bâle II (En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Capitaux propres comptables part du Groupe	42 204	36 085
Estimation des dividendes prévisionnels	(392)	(843)
Intérêts minoritaires y compris actions de préférence	4 634	4 802
Estimation des dividendes prévisionnels des minoritaires	(250)	(329)
Déductions prudentielles	(9 239)	(7 994)
Total des fonds propres de base	36 957	31 721
Déductions Bâle II	(2 264)	(1 398)
Total des fonds propres Tier 1	34 693	30 323
Fonds propres complémentaires	12 974	14 280
Autres déductions	(5 671)	(4 370)
Total des fonds propres prudentiels	41 996	40 234

Note 5

Caisse et banques centrales

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Caisse	2 476	2 518
Banques centrales	11 918	11 227
Total	14 394	13 745

Note 6

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

■ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(En M EUR)	31.12.2009				31.12.2008 **			
	Valorisation de niveau 1 *	Valorisation de niveau 2 *	Valorisation de niveau 3 *	Total	Valorisation de niveau 1 *	Valorisation de niveau 2 *	Valorisation de niveau 3 *	Total
Portefeuille de transaction								
Effets publics et valeurs assimilées	38 314	3 721	-	42 035	30 455	1 135	-	31 590
Obligations et autres instruments de dettes	13 262	12 992	6 844	33 098	13 000	24 124	8 343	45 467
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	62 269	10 795	14	73 078	31 537	10 366	372	42 275
Autres actifs financiers	2	44 951	35	44 988	44	30 790	-	30 834
Sous-total portefeuille de transaction	113 847	72 459	6 893	193 199	75 036	66 415	8 715	150 166
<i>dont titres prêtés</i>				7 804				2 446
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat								
Effets publics et valeurs assimilées	143	239	-	382	162	565	-	727
Obligations et autres instruments de dettes	5 745	377	17	6 139	5 303	526	-	5 829
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	15 050	1 726	105	16 881	13 414	1 763	-	15 177
Autres actifs financiers	90	5 781	466	6 337	109	4 385	272	4 766
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	21 028	8 123	588	29 739	18 988	7 239	272	26 499
<i>dont titres prêtés</i>				-				-
Instruments de taux d'intérêt **	32	97 579	1 537	99 148	724	130 655	1 576	132 955
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				75 857				106 481
FRA				479				1 225
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marché organisé				2				155
Options de gré à gré				15 378				18 817
Caps, floors, collars				7 432				6 277
Instruments de change	210	23 159	53	23 422	825	38 083	104	39 012
<i>Instruments fermes</i>				19 374				33 023
<i>Instruments conditionnels</i>				4 048				5 989
Instruments sur actions et indices	1 019	18 671	1 638	21 328	1 083	41 344	2 740	45 167
<i>Instruments fermes</i>				1 651				8 591
<i>Instruments conditionnels</i>				19 677				36 576
Instruments sur matières premières	360	11 424	365	12 149	2 158	21 792	101	24 051
<i>Instruments fermes-Futures</i>				9 468				18 068
<i>Instruments conditionnels</i>				2 681				5 983
Dérivés de crédit	-	16 059	4 728	20 787	-	63 375	6 546	69 921
Autres instruments financiers à terme	123	24	238	385	284	91	269	644
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				65				242
<i>Instruments de gré à gré</i>				320				402
Sous-total dérivés de transaction	1 744	166 916	8 559	177 219	5 074	295 340	11 336	311 750
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	136 619	247 498	16 040	400 157	99 098	368 994	20 323	488 415

(1) Y compris les OPCVM.

* Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

** Montants reclassés par rapport aux états financiers publiés : 6 090 M EUR sur Instruments de taux d'intérêt reclassés de niveau 3 à niveau 2 suite à une correction de présentation au 31.12.2008.

■ Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(En M EUR)	31.12.2009				31.12.2008 **			
	Valorisation de niveau 1 *	Valorisation de niveau 2 *	Valorisation de niveau 3 *	Total	Valorisation de niveau 1 *	Valorisation de niveau 2 *	Valorisation de niveau 3 *	Total
Portefeuille de transaction								
Dettes représentées par un titre	-	17 527	16 592	34 119	-	15 093	18 133	33 226
Dettes sur titres empruntés	64	37 181	11	37 256	20	21 015	374	21 409
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	4 082	708	-	4 790	1 377	187	-	1 564
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	2 948	37	2	2 987	2 966	1	-	2 967
Autres passifs financiers	-	37 022	44	37 066	-	41 080	531	41 611
Sous-total portefeuille de transaction (2)	7 094	92 475	16 649	116 218	4 363	77 376	19 038	100 777
Instruments de taux d'intérêt **	25	93 974	4 072	98 071	165	129 403	3 440	133 008
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				74 002				104 604
FRA				473				1 105
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marché organisé				35				175
Options de gré à gré				15 020				19 575
Caps, floors, collars				8 541				7 549
Instruments de change	215	22 095	16	22 326	651	37 137	26	37 814
<i>Instruments fermes</i>				18 425				32 591
<i>Instruments conditionnels</i>				3 901				5 223
Instruments sur actions et indices	936	22 731	1 775	25 442	485	42 959	3 074	46 518
<i>Instruments fermes</i>				2 009				9 093
<i>Instruments conditionnels</i>				23 433				37 425
Instruments sur matières premières	570	10 401	1 186	12 157	2 231	19 841	429	22 501
<i>Instruments fermes-Futures</i>				9 516				16 720
<i>Instruments conditionnels</i>				2 641				5 781
Dérivés de crédit	-	15 410	1 638	17 048	-	57 981	1 966	59 947
Autres instruments financiers à terme	55	1 505	1	1 561	107	2 832	1	2 940
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				20				44
<i>Instruments de gré à gré</i>				1 541				2 896
Sous-total dérivés de transaction	1 801	166 116	8 688	176 605	3 639	290 153	8 936	302 728
Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat (2) (3)	789	7 788	1 353	9 930	816	8 478	1 457	10 751
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	9 684	266 379	26 690	302 753	8 818	376 007	29 431	414 256

* Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

** Montants reclassés par rapport aux états financiers publiés au 31.12.2008 dont 6 090 M EUR sur Instruments de taux d'intérêt reclassés de niveau 3 à niveau 2 suite à une correction de présentation au 31.12.2008.

■ Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

(En M EUR)	31.12.2009			31.12.2008		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat (2) (3)	9 930	10 628	(698)	10 751	11 584	(833)

(2) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré une charge de 720 M EUR au 31.12.2009.

(3) Constitués essentiellement par des EMTN indexés.

Mouvements sur les actifs financiers à la juste valeur par résultat dont la valorisation est de Niveau 3* (basée sur des paramètres non observables)

	Portefeuille de transaction			Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			Instruments dérivés de transaction						Total instruments financiers à la juste valeur par résultat
	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme	
(En M EUR)													
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2009	8 343	372	-	-	-	272	1 576	104	2 740	101	6 546	269	20 323
Acquisitions	1 262	4	35	17	-	448	786	2	199	(19)	994	-	3 728
Cessions / Remboursements	(1 257)	(470)	-	-	-	(77)	(336)	(1)	(713)	(88)	(588)	(75)	(3 605)
Transfert vers Niveau 2*	(179)	-	-	-	-	(182)	(292)	(91)	(219)	-	-	-	(963)
Transfert depuis Niveau 2*	7	7	-	-	-	-	-	42	5	2	-	-	63
Gains et pertes de la période ⁽¹⁾	(1 123)	2	-	-	-	5	(196)	(3)	(346)	369	(2 388)	41	(3 639)
Différences de change	(208)	99	-	-	-	-	(1)	-	(28)	-	(154)	3	(289)
Variations de périmètre et autres	(1)	-	-	-	105	-	-	-	-	-	318	-	422
Solde au 31 décembre 2009	6 844	14	35	17	105	466	1 537	53	1 638	365	4 728	238	16 040

Mouvements sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat dont la valorisation est de Niveau 3* (basée sur des paramètres non observables)

	Portefeuille de transaction				Instruments dérivés de transaction						Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	Total instruments financiers à la juste valeur par résultat
	Dettes représentées par un titre	Dettes sur titres empruntés	Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	Autres passifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme		
(En M EUR)												
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2009	18 133	374	-	531	3 440	26	3 074	429	1 966	1	1 457	29 431
Emissions	4 055	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 055
Rachats / reventes	(1 055)	(466)	2	(391)	(412)	(13)	(121)	257	(126)	-	(112)	(2 437)
Remboursements	(2 830)	-	-	-	-	-	(10)	-	-	-	-	(2 840)
Transfert vers Niveau 2*	(1 723)	-	-	(100)	(190)	(2)	(882)	-	-	-	(66)	(2 963)
Transfert depuis Niveau 2*	19	5	-	-	1 094	-	4	47	-	-	-	1 169
Gains et pertes de la période ⁽¹⁾	83	-	-	4	173	4	(282)	464	(390)	-	59	115
Différences de change	(90)	98	-	-	(33)	1	(8)	(9)	(32)	-	15	(58)
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	(2)	220	-	-	218
Solde au 31 décembre 2009	16 592	11	2	44	4 072	16	1 775	1 186	1 638	1	1 353	26 690

(1) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

* Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Note 7

Instruments dérivés de couverture

	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En M EUR)</i>				
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	4 794	6 641	4 749	6 680
FRA	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>				
Options sur marché organisé	-	73	-	2
Options de gré à gré	172	-	145	-
Caps, floors, collars	1	-	40	-
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises *	145	19	141	51
Change à terme	13	13	29	24
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments conditionnels sur actions et indices</i>				
	23	6	29	7
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	284	408	765	653
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	31	125	327	-
Change à terme	-	56	21	9
Autres instruments financiers				
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				
	98	7	-	-
Total *	5 561	7 348	6 246	7 426

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31.12.2008.

Note 8

Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2009				31.12.2008			
	Valorisation de niveau 1 *	Valorisation de niveau 2 *	Valorisation de niveau 3 *	Total	Valorisation de niveau 1 *	Valorisation de niveau 2 *	Valorisation de niveau 3 *	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Activité courante								
Effets publics et valeurs assimilées	14 330	1 620	-	15 950	11 226	999	20	12 245
<i>dont créances rattachées</i>				242				185
<i>dont dépréciation</i>				(27)				(25)
Obligations et autres instruments de dettes	46 462	15 509	747	62 718	40 427	18 395	179	59 001
<i>dont créances rattachées</i>				957				895
<i>dont dépréciation</i>				(403)				(167)
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	6 949	620	268	7 837	5 645	590	283	6 518
<i>dont créances rattachées</i>				2				2
<i>dont perte de valeur</i>				(2 103)				(494)
Prêts et avances	-	-	-	-	16	-	-	16
<i>dont créances rattachées</i>				-				-
<i>dont dépréciation</i>				-				-
Sous-total activité courante	67 741	17 749	1 015	86 505	57 314	19 984	482	77 780
Titres actions détenus à long terme	1 665	171	2 092	3 928	1 439	320	2 184	3 943
<i>dont créances rattachées</i>				5				7
<i>dont perte de valeur</i>				(799)				(781)
Total des actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾	69 406	17 920	3 107	90 433	58 753	20 304	2 666	81 723
<i>dont titres prêtés</i>				202				3

* Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Dont activités des entreprises d'assurance pour 48 712 M EUR au 31.12.2009 contre 40 250 M EUR au 31.12.2008 (Cf. note 33).

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2009	31.12.2008
<i>(En M EUR)</i>		
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	81 723	87 808
Acquisitions	105 714	194 079
Cessions / remboursements *	(100 724)	(189 460)
Reclassement (entrée), depuis le portefeuille de <i>trading</i> (Cf. note 11)	-	890
Reclassement (sortie) vers les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou prêts et créances (Cf. note 11)	-	(4 344)
Variations de périmètre et autres	446	(1 756)
Gains et pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres **	5 175	(4 682)
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	(238)	(110)
<i>Dont : augmentation</i>	<i>(433)</i>	<i>(185)</i>
<i>reprise</i>	<i>264</i>	<i>70</i>
<i>autres</i>	<i>(69)</i>	<i>5</i>
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	(1 802)	(737)
Variation des créances rattachées	117	66
Différences de change	22	(31)
Solde de clôture au 31 décembre	90 433	81 723

* Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

** L'écart avec la rubrique « Réévaluation des actifs disponibles à la vente de la période » de la note 28 provient essentiellement de la variation du poste assurances-dotations nettes participation aux bénéfices différée.

Variation du stock d'actifs disponibles à la vente dont la valorisation est de Niveau 3* (basée sur des paramètres non observables)

(En M EUR)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Titres actions détenus à long terme	Total
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	20	179	283	2 184	2 666
Acquisitions	-	250	1	98	349
Cessions / remboursements	(3)	(207)	(16)	(65)	(291)
Transfert vers Niveau 2*	(17)	(347)	-	-	(364)
Transfert depuis Niveau 2*	-	526	-	26	552
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres	1	(12)	1	(16)	(26)
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	-	-	-	4	4
<i>Dont : augmentation</i>	-	-	-	(16)	(16)
<i>reprise</i>	-	-	-	20	20
<i>autres</i>	-	-	-	-	-
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	-	-	-	-	-
Variation des créances rattachées	-	-	-	-	-
Différences de change	(1)	-	(1)	(36)	(38)
Variations de périmètre et autres	-	358	-	(103)	255
Solde de clôture au 31 décembre	-	747	268	2 092	3 107

* Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Note 9

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Comptes et prêts		
<i>à vue et au jour le jour</i>		
Comptes ordinaires	15 144	14 774
Prêts et comptes au jour le jour et autres	4 636	3 911
Valeurs reçues en pension au jour le jour	6	4
<i>à terme</i>		
Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾	20 127	24 056
Prêts subordonnés et participatifs	707	658
Valeurs reçues en pension à terme	453	547
Créances rattachées	142	291
Total brut	41 215	44 241
Dépréciation		
- Dépréciation sur créances individualisées	(178)	(120)
- Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(29)	(36)
Réévaluation des éléments couverts	63	94
Total net ⁽²⁾	41 071	44 179
Titres reçus en pension livrée	26 584	27 013
Total	67 655	71 192
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	67 564	71 111

(1) Au 31.12.2009, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 378 M EUR contre 240 M EUR au 31.12.2008.

(2) Les prêts et créances sur les établissements de crédit des entités acquises en 2009 s'élèvent à 91 M EUR.

Note 10

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	9 504	11 712
Autres concours à la clientèle ^{(1) (2)}		
- Crédits de trésorerie	99 437	104 625
- Crédits à l'exportation	8 537	6 934
- Crédits à l'équipement	61 614	59 149
- Crédits à l'habitat	89 204	85 810
- Autres crédits	63 951	71 723
Sous-total	322 743	328 241
Comptes ordinaires débiteurs	15 342	16 662
Créances rattachées	1 382	1 750
Total brut	348 971	358 365
Dépréciation		
- Dépréciation sur créances individualisées	(10 977)	(7 848)
- Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(1 145)	(1 032)
Réévaluation des éléments couverts	576	943
Total net ⁽³⁾	337 425	350 428
Valeurs reçues en pension	175	235
Titres reçus en pension livrée	6 943	3 950
Total des prêts et créances sur la clientèle	344 543	354 613
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	343 612	346 482

(1) Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Clientèle non financière		
- Entreprises	144 265	140 240
- Particuliers	120 391	118 117
- Collectivités locales	11 310	10 473
- Professions libérales	10 578	11 206
- Gouvernements et Administrations Centrales	6 247	3 566
- Autres	2 223	2 457
Clientèle financière	27 729	42 182
Total	322 743	328 241

(2) Au 31.12.2009, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 22 431 M EUR, dont 3 557 M EUR sur les portefeuilles reclassés, contre 13 798 M EUR au 31.12.2008.

(3) Le montant net des créances à la clientèle des entités acquises en 2009 s'élève à 106 M EUR.

Note 11

Portefeuilles reclassés

Le Groupe a procédé au 1^{er} octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non dérivés hors des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* et *Actifs financiers disponibles à la vente*. Ces reclassements ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

Le Groupe a identifié au sein de ses portefeuilles de transaction et d'actifs disponibles à la vente un certain nombre d'actifs financiers qui n'étaient plus, au 1^{er} octobre 2008, négociables sur un marché actif. Le Groupe a alors décidé de reclasser à cette date, dans la catégorie *Prêts et créances*, les actifs financiers ainsi identifiés qu'il a désormais la capacité et l'intention de détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.

Par ailleurs, la dégradation exceptionnelle des marchés a conduit le Groupe à reclasser en *Actifs financiers disponibles à la vente*, en date du 1^{er} octobre 2008, des instruments financiers enregistrés initialement en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* dans la mesure où ces instruments n'étaient désormais plus détenus à des fins de transaction.

Aucun actif financier n'a été reclassé dans la catégorie *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* au titre de ces amendements.

Les actifs financiers reclassés ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Aucun reclassement n'a été opéré au cours de l'exercice 2009.

Le volume et les incidences de ces reclassements sont les suivants :

Portefeuilles de destination (En M EUR)	Juste valeur	Valeur	Juste	Valeur	Valeur
	au 31.12.2009 *	comptable au 31.12.2009 *	valeur au 31.12.2008	comptable au 31.12.2008	comptable en date de reclassement (1 ^{er} octobre 2008)
Titres disponibles à la vente	737	737	890	890	969
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 467	6 353	5 485	6 115	6 345
Prêts et créances sur la clientèle	15 547	17 512	20 243	22 331	21 293
Total	22 751	24 602	26 618	29 336	28 607

Au 31.12.2009

Résultat de la période relatif aux actifs reclassés

enregistré en Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	62
enregistré en Produit net bancaire	853
enregistré en Coût net du risque	(1 136)

Au 31.12.2009 **Au 31.12.2008**

Variation de juste valeur

qui aurait été enregistrée en gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres si les instruments n'avaient pas été reclassés **	676	(538)
qui aurait été enregistrée en Produit net bancaire si les instruments n'avaient pas été reclassés **	(1 571)	(1 454)

* Montants des remboursements et des cessions intervenus depuis le 01.01.2009 : respectivement 1 594 M EUR et 1 064 M EUR.

Les taux d'intérêt effectif au 31 décembre 2009 des actifs reclassés sont compris entre 1,10 % et 9,45 %.

La somme des cash-flows attendus au titre de ces actifs est de 31 198 M EUR.

** Incluant les reclassements correspondant aux activités d'assurance dont l'impact aurait été neutralisé par la participation aux bénéfices différée à hauteur de 671 M EUR en gains ou pertes latents ou différés et de 81 M EUR en Produit net bancaire.

Note 12

Opérations de location financement et assimilées

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Location financement immobilier	7 518	6 892
Location financement mobilier	21 764	21 863
Créances rattachées	72	80
Total brut ⁽¹⁾	29 354	28 835
Dépréciation sur créances individualisées	(493)	(325)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(7)	(3)
Réévaluation des éléments couverts	2	5
Total net	28 856	28 512
Juste valeur des créances de location financement et assimilées	29 122	28 245

(1) Au 31.12.2009, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 1 398 M EUR contre 871 M EUR au 31.12.2008.

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Montant des investissements bruts	32 983	32 315
- à moins d'un an	8 502	8 223
- de un à cinq ans	17 484	17 796
- à plus de cinq ans	6 997	6 296
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	28 346	27 905
- à moins d'un an	7 390	7 452
- de un à cinq ans	14 885	15 044
- à plus de cinq ans	6 071	5 409
Produits financiers non acquis	3 629	3 480
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	1 008	930

Note 13

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Effets publics et valeurs assimilées	1 738	1 575
Cotés	1 702	1 542
Non cotés	-	-
Créances rattachées	36	33
Obligations et autres instruments de dettes	387	597
Cotés	344	433
Non cotés	41	157
Créances rattachées	2	7
Dépréciation	(3)	-
Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 122	2 172
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 162	2 214

Note 14

Créances et dettes d'impôts

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Créances d'impôts exigibles ⁽¹⁾	553	1 724
Actifs d'impôts différés	4 940	2 950
- dont sur éléments du bilan *	4 723	2 310
- dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents *	217	640
Total	5 493	4 674

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Dettes d'impôts exigibles	593	650
Passifs d'impôts différés	830	331
- dont sur éléments du bilan	848	338
- dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	(18)	(7)
Total	1 423	981

* Montants reclassés suite à une correction de présentation par rapport aux états financiers publiés au 31.12.2008.

(1) La créance de carry-back enregistrée pour un montant de 1 147 M EUR au 31.12.2008 a été remboursée au cours du second semestre 2009.

Note 15

Autres actifs

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	20 934	27 036
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	1 973	4 071
Charges payées ou comptabilisées d'avance	928	981
Autres débiteurs divers	13 849	19 588
Total brut	37 684	51 676
Dépréciation	(246)	(207)
Total net	37 438	51 469

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

Note 16

Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
ACTIFS	375	37
Immobilisations et écarts d'acquisition	17	17
Actifs financiers	59	-
Créances	295	19
<i>Dont : créances sur les établissements de crédit</i>	<i>38</i>	<i>-</i>
<i>créances sur la clientèle</i>	<i>249</i>	<i>-</i>
<i>autres</i>	<i>8</i>	<i>19</i>
Autres actifs	4	1
PASSIFS	261	35
Provisions	3	-
Dettes	254	13
<i>Dont : dettes envers les établissements de crédit</i>	<i>7</i>	<i>-</i>
<i>dettes envers la clientèle</i>	<i>233</i>	<i>-</i>
<i>autres</i>	<i>14</i>	<i>13</i>
Autres passifs	4	22

Les sociétés dont les actifs et passifs sont classés dans cette rubrique au 31.12.2009 sont détaillées dans la note 2.

Note 17

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2008	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre et reclassements ⁽¹⁾	Valeur brute au 31.12.2009	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2008	Dotations aux amortissements de l'année 2009	Dépréciations de l'année 2009	Reprises d'amortissements de l'année 2009	Variation de périmètre et reclassements ⁽¹⁾	Valeur nette au 31.12.2009	Valeur nette au 31.12.2008
Immobilisations incorporelles												
Logiciels, frais d'études informatiques	1 472	110	(7)	(47)	1 528	(1 114)	(189)	-	-	94	319	358
Immobilisations générées en interne	1 496	37	(27)	225	1 731	(1 156)	(166)	-	21	(7)	423	340
Immobilisations en cours	390	214	(3)	(279)	322	-	-	-	-	-	322	390
Autres	637	28	(6)	43	702	(165)	(41)	-	-	(20)	476	472
Sous-total	3 995	389	(43)	(58)	4 283	(2 435)	(396)	-	21	67	1 540	1 560
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	4 079	121	(12)	85	4 273	(1 105)	(119)	(4)	6	(12)	3 039	2 974
Immobilisations en cours	465	273	(1)	(207)	530	-	-	-	-	-	530	465
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés	11 281	3 231	(3 121)	138	11 529	(3 120)	(1 851)	(87)	1 526	(49)	7 948	8 161
Autres	4 894	310	(114)	150	5 240	(3 372)	(432)	(3)	79	140	1 652	1 522
Sous-total	20 719	3 935	(3 248)	166	21 572	(7 597)	(2 402)	(94)	1 611	79	13 169	13 122
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	578	3	(16)	-	565	(122)	(17)	-	11	-	437	456
Immobilisations en cours	17	8	-	-	25	-	-	-	-	-	25	17
Sous-total	595	11	(16)	-	590	(122)	(17)	-	11	-	462	473
Total immobilisations corporelles et incorporelles	25 309	4 335	(3 307)	108	26 445	(10 154)	(2 815)	(94)	1 643	146	15 171	15 155

(1) Dont différences de change résultant de la conversion des états financiers en devises : montant brut : 48 M EUR, amortissements : -16 M EUR.

■ Location simple

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
- à moins d'un an	1 288	1 362
- de un à cinq ans	3 810	2 761
- à plus de cinq ans	16	60
Total des paiements minimaux futurs à recevoir	5 114	4 183

Note 18

Ecart d'acquisition par pôles et sous-pôles

(En M EUR)	Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs								Total Groupe
	Réseaux France	Réseaux Internationaux	Financements Spécialisés et Assurances	Banque de Financement et d'Investissement	Gestion d'Actifs	Banque Privée	Services aux Investisseurs et Epargne en ligne	Gestion Propre	
Valeur brute au 31.12.2008	69 *	3 471	1 238	53 *	471	313	1 190	-	6 805
Acquisitions et autres augmentations	-	7	83	41			2	-	133
Cessions et autres diminutions	-	-	(18)		(8)	(2)	(6)	-	(34)
Change	-	(40)	69	3	(16)	3	3	-	22
Valeur brute au 31.12.2009	69	3 438	1 372	97	447	314	1 189	-	6 926
Dépréciations au 31.12.2008	-	(275)	-	-	-	-	-	-	(275)
Pertes de valeur	-	-	(42)	-	-	-	-	-	(42)
Change	-	11	-	-	-	-	-	-	11
Dépréciations au 31.12.2009	-	(264)	(42)	-	-	-	-	-	(306)
Valeur nette au 31.12.2008	69 *	3 196	1 238	53 *	471	313	1 190	-	6 530
Valeur nette au 31.12.2009	69	3 174	1 330	97	447	314	1 189	-	6 620

* Les montants à l'ouverture ont été retraités suite au transfert de Sogeprom du pôle Banque de Financement et d'Investissement au pôle Réseaux France.

En date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. Les unités génératrices de trésorerie constituent le niveau le plus fin utilisé par la Direction afin de déterminer le retour sur investissement d'une activité. Le Groupe a retenu une segmentation en 13 unités génératrices de trésorerie, homogène avec le pilotage du Groupe en grands métiers.

Le Groupe réalise au 31 décembre un test annuel de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée en priorité à la dépréciation des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée selon la méthode la plus appropriée, notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés nets de l'impôt

(discounted cash-flows) appliquée globalement à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie, et non au niveau de chaque entité juridique.

Les flux de trésorerie utilisés pour ce calcul correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'unité génératrice de trésorerie et sont déterminés sur la base d'un plan d'affaires de cette dernière élaboré à partir des budgets prévisionnels à trois ans approuvés par la Direction.

Le taux d'actualisation utilisé correspond à un coût du capital calculé selon la méthode du « *Capital Asset Pricing Model* ». Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Pour les entités implantées dans des pays émergents, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'Etat dans la monnaie de rattachement.

Des tests de sensibilité sont réalisés, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme la rentabilité, la croissance à long terme ou le taux d'actualisation. Au 31 décembre 2009, aucun des changements raisonnablement possibles de ces hypothèses, tels que mis en œuvre dans ces tests, n'a conduit à ce que la valeur comptable d'une unité soit supérieure à sa valeur recouvrable.

Au cours de l'année 2009, le Groupe a enregistré une dépréciation des écarts d'acquisition sur 3 entités dont l'arrêt d'activité est programmé, pour un montant de 42 M EUR. Ces entités appartiennent à l'UGT Services Financiers aux particuliers.

Au 31 décembre 2009, la liste des UGT retenues par le Groupe s'établit comme suit :

		31.12.2009		
UGT	Pôle/Sous-Pôle	Ecart d'acquisition (Valeur brute comptable)	Dépréciations	Ecart d'acquisition (Valeur nette comptable)
Réseaux Internationaux Union européenne + pré-Union européenne	Réseaux Internationaux	1 947		1 947
Réseaux Internationaux Russie	Réseaux Internationaux	1 051	(264)	787
Réseaux Internationaux Autres	Réseaux Internationaux	440		440
Crédit du Nord	Réseaux France	57		57
Réseaux Société Générale	Réseaux France	12		12
Services Financiers Assurances	Financements Spécialisés et Assurances	10		10
Services Financiers aux particuliers	Financements Spécialisés et Assurances	742	(42)	700
Services Financiers aux entreprises	Financements Spécialisés et Assurances	445		445
Services Financiers Location automobile	Financements Spécialisés et Assurances	175		175
Banque de Financement et d'Investissement	Banque de Financement et d'Investissement	97		97
Services aux Investisseurs et Epargne en ligne	Services aux Investisseurs et Epargne en ligne	1 189		1 189
Gestion d'Actifs	Gestion d'Actifs	447		447
Banque Privée	Banque Privée	314		314

Note 19

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires	8 846	10 238
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	9 842	9 413
Sous-total	18 688	19 651
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	54 874	80 408
Valeurs données en pension à terme	362	223
Sous-total	55 236	80 631
Dettes rattachées	231	715
Réévaluation des éléments couverts	702	35
Titres donnés en pension	15 229	14 238
Total ⁽¹⁾	90 086	115 270
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	89 101	115 493

(1) Les dettes envers les établissements de crédit des entités acquises en 2009 s'élèvent à 80 M EUR.

Note 20

Dettes envers la clientèle

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	39 712	35 151
A terme	16 782	16 145
Sous-total	56 494	51 296
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	43 509	45 843
Particuliers	38 452	35 388
Clientèle financière	32 603	29 959
Autres ⁽¹⁾	8 609	14 807
Sous-total	123 173	125 997
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	41 168	37 503
Particuliers	19 197	23 924
Clientèle financière	24 184	17 049
Autres ⁽²⁾	13 552	6 329
Sous-total	98 101	84 805
Dettes rattachées	1 156	1 529
Réévaluation des éléments couverts	143	120
Total dépôts clientèle ⁽³⁾	279 067	263 747
Valeurs données en pension à la clientèle	136	287
Titres donnés en pension à la clientèle	20 851	18 480
Total	300 054	282 514
Juste valeur des dettes envers la clientèle	300 617	282 483

(1) Dont 2 844 M EUR liés aux gouvernements et administrations centrales au 31.12.2009 contre 7 571 M EUR au 31.12.2008.

(2) Dont 10 886 M EUR liés aux gouvernements et administrations centrales au 31.12.2009 contre 4 189 M EUR au 31.12.2008.

(3) Le montant des dépôts clientèle des entités acquises en 2009 s'élève à 181 M EUR.

Note 21

Dettes représentées par un titre

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Bons de caisse	2 414	2 699
Emprunts obligataires	8 427	4 360
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	121 622	112 373
Dettes rattachées	652	842
Sous-total	133 115	120 274
Réévaluation des éléments couverts	131	100
Total	133 246	120 374
Dont montant des dettes à taux variable	76 457	57 157
Juste valeur des dettes représentées par un titre	134 337	120 452

Note 22

Autres passifs

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	26 717	33 063
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	2 590	2 512
Autres opérations sur titres	35	36
Charges à payer sur engagements sociaux	2 597	2 240
Produits constatés d'avance	1 527	1 458
Autres créditeurs divers	15 334	18 508
Total	48 800	57 817

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers.

Note 23

Comptes et plans d'épargne-logement

1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement (PEL)		
ancienneté de moins de 4 ans	2 828	1 869
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4 616	5 205
ancienneté de plus de 10 ans	4 287	4 309
Sous-total	11 731	11 383
Comptes épargne-logement (CEL)	2 127	2 199
Total	13 858	13 582

2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
ancienneté de moins de 4 ans	352	284
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	116	160
ancienneté de plus de 10 ans	31	53
Total	499	497

3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2008	Dotations	Reprises	31.12.2009
Plans d'épargne-logement				
ancienneté de moins de 4 ans	33	-	33	-
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	-	18	-	18
ancienneté de plus de 10 ans	17	46	3	60
Sous-total	50	64	36	78
Comptes épargne-logement	40	3	31	12
Total	90	67	67	90

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) ayant baissé au cours de l'année 2009, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement des encours d'épargne-logement se monte à 0,65 % des encours totaux au 31.12.2009.

■ 4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des *swaps* zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 24

Provisions et dépréciations

■ 1. Dépréciations d'actifs

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit	178	120
Crédits à la clientèle	10 977	7 848
Créances de location financement et assimilées	493	325
Groupes d'actifs homogènes	1 181	1 070
Actifs disponibles à la vente	3 332	1 467
Autres	471	333
Total	16 632	11 163

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2008	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2009
Etablissements de crédit	120	99	(36)	63	-	(5)	178
Crédits à la clientèle	7 848	6 224	(1 513)	4 711	(1 299)	(283)	10 977
Créances de location financement et assimilées	325	331	(111)	220	(60)	8	493
Groupes d'actifs homogènes	1 070	394	(256)	138	-	(27)	1 181
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	1 467	2 276	(638)	1 638	(3)	230	3 332
Autres ⁽¹⁾	333	338	(193)	145	(33)	26	471
Total	11 163	9 662	(2 747)	6 915	(1 395)	(51)	16 632

(1) Dont dotations nettes relatives au risque de contrepartie : 219 M EUR.

2. Provisions

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	13	18
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	187	158
Provisions sur avantages au personnel	724	715
Provisions fiscales	507	545
Autres provisions	880	855
Total	2 311	2 291

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2008	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2009
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	18	-	(5)	(5)	-	-	-	13
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	158	162	(137)	25	-	-	4	187
Provisions sur avantages au personnel	715	159	(174)	(15)	-	-	24	724
Provisions fiscales	545	56	(88)	(32)	(26)	4	16	507
Autres provisions ^{(2) (3)}	855	385	(92)	293	(230)	3	(41)	880
Total	2 291	762	(496)	266	(256)	7	3	2 311

(2) Dont dotations nettes relatives au coût net du risque : 261 M EUR.

(3) Les autres provisions comprennent notamment les provisions PEL/CEL à hauteur de 90 M EUR au 31.12.2009 pour le Réseau France de Société Générale et Crédit du Nord (Cf. note 23).

Les conséquences estimées au 31 décembre 2009 des litiges et des risques fiscaux qui ont eu dans un passé récent ou qui sont susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du Groupe, son activité ou son résultat, ont été intégrées dans les comptes du Groupe.

Note 25

Avantages au personnel

1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges sur ces régimes sont en 2009 de 555 M EUR (530 M EUR en 2008).

■ 2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

2.1. RECONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

	31.12.2009				31.12.2008			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
(En M EUR)								
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	411	45	206	662	449	48	179	676
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	(173)	-	-	(173)	(198)	-	-	(198)
Solde net du bilan	238	45	206	489	251	48	179	478
Ventilation du solde net du bilan								
Valeur actualisée des engagements financés	2 003	-	87	2 090	1 791	-	78	1 869
Juste valeur des actifs de financement	(1 593)	-	(49)	(1 642)	(1 541)	-	(45)	(1 586)
Solde des régimes financés A	410	-	38	448	250	-	33	283
Valeur actualisée des engagements non financés B	301	46	168	515	256	43	146	445
Éléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	47	-	-	47	62	-	-	62
Pertes ou (gains) nets actuariels non comptabilisés	433	1	-	434	233	(5)	-	228
Actifs distincts	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	(6)	-	-	(6)	(39)	-	-	(39)
Total des éléments non encore reconnus C	473	1	-	474	255	(5)	-	250
Solde net A + B - C	238	45	206	489	251	48	179	478

Notes :

Les deux premières lignes du tableau mentionnaient jusqu'au 31 décembre 2008 les passifs et actifs bruts (c'est à dire à la fois les montants comptabilisés au bilan mais aussi les éléments non reconnus). A compter de 2009, ces deux premières ne mentionnent que les provisions et actifs comptabilisés au bilan ; les éléments non reconnus étant détaillés dans le tableau.

- Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte en IAS19 (corridor).
- Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes, des régimes d'indemnités de fin de carrière ainsi que des régimes mixtes (cash-balance). Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Dans le Groupe, il y a 146 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 40 pays. 80 % des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 11 régimes qui se situent en France, Royaume-Uni, Allemagne, Etats-Unis et Suisse.
Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont essentiellement des couvertures santé. Il y a 12 régimes localisés sur 5 pays, sachant que 56 % des passifs bruts de ces régimes concernent des régimes situés en France.
Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme non indexées sur l'action Société Générale, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Il y a environ 75 plans répartis sur 22 pays.
- Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
- Un régime de retraite à prestations définies a été fermé en Norvège, il sera remplacé début 2010 par un régime à cotisations définies.
- La Caisse de Retraite Société Générale a été dissoute au 31 décembre 2009 mais non encore liquidée. Les engagements qu'elle gère ont été soit transférés à des assureurs externes au Groupe ou ont soit fait l'objet de rachats.

2.2. CHARGES ACTUARIELLES DES REGIMES

	2009				2008			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
<i>(En M EUR)</i>								
Coût des services de l'année y compris charges sociales	66	2	47	115	71	8	50	129
Cotisations salariales	(4)	-	-	(4)	(4)	-	-	(4)
Coût financier	121	2	7	130	124	2	7	133
Rendement attendu des actifs des régimes	(91)	-	(3)	(94)	(117)	-	(4)	(121)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés comptabilisés	24	-	-	24	30	(1)	-	29
Ecart actuariels	14	(1)	12	25	(4)	-	32	28
Effet des liquidations / réductions de services futurs	1	-	1	2	60	-	-	60
Effet du changement du plafond d'actifs	1	-	-	1	(57)	-	-	(57)
Transfert d'actifs non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges du régime	132	3	64	199	103	9	85	197

2.3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI COMPTABILISES AU BILAN

• 2.3.1. Variations de la valeur actuelle des obligations

	2009			2008		
	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes		Régimes de retraite	Autres régimes	
<i>(En M EUR)</i>						
Valeur au 01.01	2 047	43	2 090	2 344	55	2 399
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	66	2	68	71	8	79
Coût financier	121	2	123	124	2	126
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	312	5	317	(236)	(5)	(241)
Conversion en devises	30	-	30	(129)	-	(129)
Prestations servies	(250)	(4)	(254)	(139)	(16)	(155)
Coût des services passés générés dans l'exercice	7	-	7	44	(1)	43
Modification du périmètre de consolidation	12	-	12	10	-	10
Transferts, réductions et autres	(41)	(2)	(43)	(42)	-	(42)
Valeur au 31.12	2 304	46	2 350	2 047	43	2 090

• 2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

	2009			2008		
	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes		Régimes de retraite	Autres régimes	
<i>(En M EUR)</i>						
Valeur au 01.01	1 541	-	1 541	2 071	-	2 071
Rendement attendu des actifs de régime	91	-	91	117	-	117
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	96	-	96	(532)	-	(532)
Conversion en devises	26	-	26	(116)	-	(116)
Cotisations salariales	4	-	4	4	-	4
Cotisations patronales	59	-	59	192	-	192
Prestations servies	(165)	-	(165)	(102)	-	(102)
Modification du périmètre de consolidation	13	-	13	7	-	7
Transferts, liquidations et autres	(72)	-	(72)	(100)	-	(100)
Valeur au 31.12	1 593	-	1 593	1 541	-	1 541

2.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DE FINANCEMENT DES REGIMES

• 2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 36 % d'obligations, 47 % d'actions, 5 % de monétaire et 12 % autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 179 M EUR dont 6 M EUR non reconnus.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2010 sont estimées à 67 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

• 2.4.2. Rendements réels des actifs de régime

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

	2009				2008			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs des régimes	187	-	5	192	(415)	-	(29)	(444)

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5 (note 3).

2.5. PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31.12.2009	31.12.2008
Taux d'escompte		
Europe	5,12 %	5,78 %
Amériques	6,60 %	6,99 %
Asie-Océanie-Afrique	4,41 %	5,74 %
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,61 %	2,16 %
Amériques	2,16 %	1,44 %
Asie-Océanie-Afrique	1,90 %	1,82 %
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement		
Europe	5,73 %	5,24 %
Amériques	6,50 %	6,50 %
Asie-Océanie-Afrique	6,16 %	4,40 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	1,68 %	1,55 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	1,70 %	2,28 %
Taux de croissance des dépenses médicales		
Europe	4,33 %	5,95 %
Amériques	NA	NA
Asie-Océanie-Afrique	4,55 %	5,22 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	10,0	13,8
Amériques	9,2	7,5
Asie-Océanie-Afrique	11,5	14,2

Notes :

- Pour l'année 2009, les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actuelle des obligations (DBO) à l'exception des rendements attendus des actifs qui sont des moyennes pondérées par la juste valeur des actifs. Pour l'année 2008, ces hypothèses par zone géographique étaient des moyennes arithmétiques.
- Depuis 2004, la courbe des taux d'actualisation utilisée est celle des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observée mi-octobre. Pour les durations où ces taux ne sont pas disponibles, une interpolation est réalisée à partir des taux d'Etat zéro coupon (source Reuters) auxquels est ajouté un spread de taux correspondant à une estimation de la prime de risque exigée sur les obligations corporate notées AA. Une observation complémentaire de ces taux est effectuée début décembre pour ajustement éventuel.
Les taux d'inflation sont déterminés, pour les échéances principales, par la mesure de l'écart entre les taux des obligations non indexées sur inflation et les taux des obligations indexées à une même échéance.
- L'amplitude des taux de rendement attendus des actifs est liée à la composition des actifs. D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif. Pour les actifs couvrant les régimes français, les taux de rendement à long terme retenus sont de 7 % pour les actions, 4,5 % pour les obligations et 3,5 % pour le monétaire. Au Royaume Uni, les taux de rendements retenus pour les actions sont de 7,7 % et pour les obligations de 5 %.
- La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.

2.6. ANALYSE DES SENSIBILITES DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	2009			2008		
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
<i>(En pourcentage de l'élément mesuré)</i>						
Variation de +1 % du taux d'escompte						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-12 %	-14 %	-8 %	-11 %	-13 %	-6 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-23 %	-30 %	-1 %	-18 %	-182 %	-40 %
Variation de +1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement						
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre N+1	1 %	NA	1 %	1 %	1 %	1 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-15 %	NA	-4 %	-9 %	NA	-1 %
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	3 %	NA	5 %	9 %	NA	6 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	11 %	NA	8 %	18 %	NA	40 %
Variation de +1 % du taux de croissance des dépenses médicales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	NA	10 %	NA	NA	13 %	NA
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	NA	16 %	NA	NA	99 %	NA

Note :

1. Pour l'année 2009, les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements (impact sur la valeur actuelle des obligations), ou par la juste valeur des actifs ou par la charge N+1 attendue (impact sur le total net des charges). Pour l'année 2008, ces hypothèses par zone géographique étaient des moyennes arithmétiques.

2.7. AJUSTEMENTS LIES A L'EXPERIENCE AU TITRE DES REGIMES DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Valeur actuelle de l'obligation	2 304	2 047	2 344	2 512	2 484
Juste valeur des actifs de régime	1 593	1 541	2 071	2 075	1 924
Déficit / (néгатif : excédent)	711	506	273	437	560
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain)	55	17	49	(11)	23
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain), en % de l'obligation	2,4 %	0,8 %	2,1 %	-0,4 %	0,9 %
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain)	(95)	532	68	(67)	(84)
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain), en % de l'actif	-6,0 %	34,5 %	3,3 %	-3,2 %	-4,4 %

Note 26

Dettes subordonnées

(En M EUR)

Devises d'émission	2010	2011	2012	2013	2014	Autres	Encours 31.12.2009	Encours 31.12.2008
Titres subordonnés								
EUR	610	210	907	345	369	6 697	9 138	10 181
USD	-	-	-	-	-	1 387	1 387	1 543
GBP	-	-	-	-	-	676	676	630
Autres devises	-	-	-	-	-	93	93	105
Sous-total	610	210	907	345	369	8 853	11 294	12 459
Dettes subordonnées								
EUR	-	8	-	-	-	47	55	74
Autres devises	-	-	-	-	-	179	179	13
Sous-total	-	8	-	-	-	226	234	87
Dettes rattachées	278	-	-	-	-	-	278	329
Total hors réévaluation des éléments couverts	888	218	907	345	369	9 079	11 806	12 875
Réévaluation des éléments couverts							450	1 044
Total							12 256	13 919

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 11 388 M EUR au 31.12.2009.

Note 27

Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis

■ 1. Actions ordinaires et actions de préférence émises par Société Générale S.A.

(En nombre d'actions)

	31.12.2009	31.12.2008
Actions ordinaires	739 806 265	580 727 244
Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾	20 963 637	19 990 602
Dont actions détenues par le personnel	52 775 564	41 219 452

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction.

Au 31 décembre 2009, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 924 757 831 EUR et se compose de 739 806 265 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale a procédé en 2009 aux augmentations et diminutions de capital détaillées ci-après représentant un total

de 199 M EUR assorties de primes d'émissions s'élevant à 5 384 M EUR diminuées des frais nets d'impôts liés à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de 62 M EUR, soit un montant net de primes d'émission de 5 322 M EUR.

1.1. ACTIONS ORDINAIRES

Au cours du premier semestre 2009, Société Générale S.A. a procédé à une augmentation de capital d'un montant de 17 M EUR assortie d'une prime d'émission de 432 M EUR. Cette émission d'actions ordinaires était relative à l'exercice par les actionnaires de l'option de distribution des dividendes 2008 en actions Société Générale.

Au cours du deuxième semestre 2009, Société Générale S.A. a procédé aux augmentations de capital suivantes :

- 13,5 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortie d'une prime d'émission de 278 M EUR ;
- 0,001 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assortis d'une prime d'émission de 0,010 M EUR ;
- 168,1 M EUR par augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription, assortie d'une prime d'émission

2. Instruments de capitaux propres émis

2.1. TITRES SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Date d'émission	Montant	Rémunération
1 ^{er} juillet 1985	69,657 M EUR	TMO - 0,25 % avec TMO = Moyenne Arithmétique des Taux Moyen Obligataire de la période du 01.06 au 31.05 précédant chaque échéance
24 novembre 1986	247,8 M USD	Moyenne des taux de dépôt EuroDollar 6 mois communiqués par les banques de référence + 0,075 %
30 juin 1994	15 000 M JPY	5,385 % jusqu'en décembre 2014 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définit comme suit : Taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans + 1,25 % jusqu'en décembre 2019 puis taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans + 2 % pour les échéances suivantes
30 décembre 1996	10 000 M JPY	3,936 % jusqu'en septembre 2016 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définit comme suit : Taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans + 2,0 %
27 mars 2007	350 M GBP	5,750 % jusqu'en mars 2012 puis pour les échéances suivantes Libor GBP 3 mois + 1,10 %

2.2. ACTIONS DE PREFERENCE EMISES PAR LES FILIALES

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par les filiales sont qualifiées d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2009, le montant des actions de préférence émises par les filiales du Groupe et présentées parmi les intérêts minoritaires est de 1 445 M EUR.

Date d'émission	Montant	Rémunération
1 ^{er} semestre 2000 (clause de step up au bout de 10 ans)	500 M EUR	7,875 %, à partir de 2010 Euribor 12 mois + 2,95 %/an
4 ^e trimestre 2001 (clause de step up au bout de 10 ans)	335 M USD	6,302 %, à partir de 2011 Libor USD 3 mois + 1,92 %/an
4 ^e trimestre 2001 (clause de step up au bout de 10 ans)	90 M USD	Libor USD 3 mois + 0,92 %, à partir de 2011 Libor 3 mois + 1,92 %/an
4 ^e trimestre 2003 (clause de step up au bout de 10 ans)	650 M EUR	5,419 %, à partir de 2013 Euribor 3 mois + 1,95 %/an

de 4 674 M EUR. Les frais nets d'impôt liés à cette augmentation de capital ont été prélevés sur le montant de la prime d'émission pour 62 M EUR.

1.2. ACTIONS DE PREFERENCE EMISES PAR SOCIETE GENERALE S.A.

Société Générale S.A. a procédé au cours du premier semestre 2009 à une augmentation de capital réservée à la Société de prise de participation de l'Etat (SPPE) par émission d'actions de préférence d'un montant de 56 M EUR assortie d'une prime d'émission de 1 644 M EUR.

Le Groupe a exercé au deuxième semestre 2009 l'option de rachat des actions de préférence qui lui avait été accordée à l'émission ; celles-ci ont donc été intégralement rachetées pour un montant de 1 760 M EUR.

L'impact net de l'émission et du remboursement des actions de préférence dans les capitaux propres du Groupe s'élève donc à une déduction de 60 M EUR.

2.3. TITRES SUPER SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

Le Groupe a remboursé les titres super subordonnés à durée indéterminée émis le 11 décembre 2008 pour un montant de 1 700 M EUR.

Date d'émission	Montant	Rémunération
26 janvier 2005	1 000 M EUR	4,196 %, à partir de 2015 Euribor 3 mois + 1,53 %/an
5 avril 2007	200 M USD	Libor USD 3 mois + 0,75 %/an, à partir de 2017 Libor USD 3 mois + 1,75 %/an
5 avril 2007	1 100 M USD	5,922 %, à partir de 2017 Libor USD 3 mois + 1,75 %/an
19 décembre 2007	600 M EUR	6,999 %, à partir de 2018 Euribor 3 mois + 3,35 %/an
22 mai 2008	1 000 M EUR	7,76 %, à partir de 2013 Euribor 3 mois + 3,35 %/an
12 juin 2008	700 M GBP	8,875 %, à partir de 2018 Libor GBP 3 mois + 3,4 %/an
27 février 2009	450 M USD	Libor USD 3 mois + 6,77 %/an
4 septembre 2009	1 000 M EUR	9,375 %, à partir de 2019 Euribor 3 mois + 8,901 %/an
7 octobre 2009	1 000 M USD	8,75 %

Les frais liés aux émissions de titres super subordonnés à durée indéterminée ont été prélevés sur le montant des capitaux propres et réserves liées à hauteur de 6 M EUR.

Les mouvements relatifs aux TSDI et aux TSS enregistrés dans les *Réserves consolidées* sont détaillés ci-dessous :

(En M EUR)	TSS	TSDI	Total
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves	161	13	174
Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne distribution 2009)	425	37	462

3. Distribution de dividendes

Le montant de dividendes distribués en 2009 par le Groupe s'élève à 1 486 M EUR et se décompose de la manière suivante :

(En M EUR)	Part du Groupe	Part des minoritaires	Total
Actions ordinaires	682	251	933
Dont payé en actions	449	-	449
Dont payé en numéraire	233	251	484
Autres instruments de capitaux propres	462	91	553
Total	1 144	342	1 486

Note 28

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(En M EUR)	31.12.2009	Période	31.12.2008
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Ecart de conversion ⁽¹⁾	(1 228)	(74)	(1 154)
Ecart de réévaluation de la période		(74)	
Recyclage en résultat		-	
Réévaluation des actifs disponibles à la vente ⁽²⁾	(579)	1 512	(2 091)
Ecart de réévaluation de la période		1 498	
Recyclage en résultat		14	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	254	(149)	403
Ecart de réévaluation de la période		(148)	
Recyclage en résultat		(1)	
Montants transférés dans la valeur de l'élément couvert		-	
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence	10	10	-
Impôts	234	(414)	648
TOTAL	(1 309)	885	(2 194)

(En M EUR)	31.12.2009			31.12.2008		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
Ecart de conversion	(1 228)		(1 228)	(1 154)		(1 154)
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	(579)	281	(298)	(2 091)	774	(1 317)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	254	(46)	208	403	(126)	277
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence	10	(1)	9			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1 543)	234	(1 309)	(2 842)	648	(2 194)
Part du Groupe			(1 279)			(2 153)
Intérêts minoritaires			(30)			(41)

(1) La variation sur l'année 2009 de l'écart de conversion en part du Groupe s'élève à -34 M EUR.

Cette variation est principalement liée à la dépréciation par rapport à l'Euro du Rouble pour -80 M EUR, du Dollar US pour -115 M EUR, du Leu roumain pour -29 M EUR et du Yen pour -20 M EUR que vient partiellement compenser l'appréciation par rapport à l'Euro de la Livre sterling pour 87 M EUR, du Real brésilien pour 58 M EUR et de la Couronne norvégienne pour 59 M EUR.

La variation de l'écart de conversion dans les intérêts minoritaires s'élève à -40 M EUR.

Elle s'explique essentiellement par l'appréciation de la Couronne tchèque par rapport à l'Euro pour 12 M EUR, de la dépréciation par rapport à l'Euro du Rouble pour -16 M EUR, du Leu roumain pour -22 M EUR et du Dollar US pour -11 M EUR.

(2) Les écarts de réévaluation des actifs disponibles à la vente s'élèvent à -579 M EUR. La décomposition de ce montant se présente comme suit :

(En M EUR)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	755	(91)	664
Gains et pertes latents sur instruments de dette disponibles à la vente	891	(2 113)	(1 222)
Gains et pertes latents sur actifs reclassés en prêts et créances	-	(2)	(2)
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	67	(86)	(19)
<i>dont sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	<i>996</i>	<i>(77)</i>	
<i>dont sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	<i>1 899</i>	<i>(1 169)</i>	
<i>dont participation aux bénéfices différés</i>	<i>(2 828)</i>	<i>1 160</i>	
Total	1 713	(2 292)	(579)

Note 29

Engagements

■ 1. Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	12 141	10 275
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾		
Facilités d'émission	20	26
Ouvertures de crédits confirmés	131 270	124 637
Autres	2 126	1 859
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	3 418	5 414
Donnés à la clientèle ⁽¹⁾⁽²⁾	59 042	58 911
Engagements sur titres		
Titres à livrer	20 882	30 809

(1) Au 31 décembre 2009, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation s'élèvent respectivement à 13 515 M EUR et 542 M EUR.

(2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

ENGAGEMENTS RECUS

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	44 336	47 241
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	56 859	56 802
Autres engagements reçus ⁽³⁾	104 549	74 645
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	20 788	24 769

(3) Dont garanties reçues d'Etat, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 41 604 M EUR au 31 décembre 2009 contre 28 059 M EUR au 31 décembre 2008. Le solde correspond notamment aux titres et valeurs reçus en garantie pour 5 619 M EUR au 31 décembre 2009 contre 1 734 M EUR au 31 décembre 2008.

■ 2. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

(En M EUR)	31.12.2009		31.12.2008	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	7 482 943	211 061	7 101 099	206 821
Contrats à terme de taux	1 600 011	851	1 147 736	475
<i>Instruments conditionnels</i>	2 650 018	8 498	2 853 682	10 200
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>	1 223 930	18 912	946 711	11 143
<i>Instruments conditionnels</i>	456 456	-	669 462	-
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>	81 441	-	61 016	-
<i>Instruments conditionnels</i>	648 626	80	782 247	238
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes</i>	120 885	-	161 936	-
<i>Instruments conditionnels</i>	71 344	-	134 266	-
Dérivés de crédit	1 287 612	-	1 539 801	-
Autres instruments financiers à terme	2 753	755	5 176	581

Opérations de titrisation

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs, et octroie dans ce cadre des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation.

Au 31 décembre 2009, il existe 4 véhicules non consolidés (Barton, Antalis, Homes et Ace Australia) structurés par le Groupe pour le compte de la clientèle ou des investisseurs. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 10 986 M EUR (15 982 M EUR à fin 2008).

L'absence de contrôle de ces véhicules par le Groupe est régulièrement testée au regard des critères d'appréciation applicables aux entités *ad-hoc* (Cf. note 1). Au 31 décembre 2009, aucun de ces véhicules n'est consolidé, le Groupe n'en ayant pas le contrôle et n'étant pas exposé à la majorité des risques et avantages qui leur sont liés.

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de réhaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 542 M EUR (710 M EUR à fin 2008). Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 13 515 M EUR à cette même date (18 682 M EUR à fin 2008).

Note 30

Actifs remis et reçus en garantie

■ 1. Actifs remis en garantie

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs	90 767	76 138
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers	20 373	26 775
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors bilan	522	487
Total	111 662	103 400

Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès de la Banque de France).

La rubrique « actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers » enregistre essentiellement les dépôts de garantie.

■ 2. Actifs reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Juste valeur des titres reçus en pension livrée	33 526	30 867

Note 31

Echéances par durée restant à courir

■ Echéances contractuelles des passifs financiers ⁽¹⁾

(En M EUR au 31.12.2009)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Banques centrales	2 437	685	-	-	-	3 122
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	72 524	9 771	19 253	17 229	-	118 777
Dettes envers les établissements de crédit	66 279	11 507	2 900	2 673	-	83 359
Dettes envers la clientèle	230 440	18 386	31 854	2 764	-	283 444
Dettes représentées par un titre	83 539	21 342	23 257	9 172	-	137 310
Dettes subordonnées	48	558	1 930	8 809	236	11 581
Total Ressources	455 267	62 249	79 194	40 647	236	637 593
Engagements de financement donnés	51 576	21 559	40 280	9 980	-	123 395
Engagements de garanties donnés	45 297	7 017	14 061	15 523	-	81 898
Total des engagements donnés	96 873	28 576	54 341	25 503	-	205 293

(1) Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts provisionnels et hors dérivés.

■ Provisions techniques des entreprises d'assurance *

(En M EUR au 31.12.2009)

	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Provisions techniques des entreprises d'assurance	1 772	4 819	17 751	50 109	-	74 451

* Echéancement des montants comptables.

■ Echéances notionnelles des engagements sur instruments financiers dérivés ⁽²⁾

(En M EUR au 31.12.2009)

	ACTIF				PASSIF			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt								
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps	2 438 367	2 665 772	2 589 865	7 694 004	-	-	-	-
Contrats à terme de taux	651 410	107 426	5	758 841	691 806	150 215	-	842 021
<i>Instruments conditionnels</i>	307 389	517 840	460 269	1 285 498	310 292	564 458	498 268	1 373 018
Instruments de change								
<i>Instruments fermes</i>	747 942	318 856	176 044	1 242 842	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	124 729	55 476	47 753	227 958	123 826	55 895	48 777	228 498
Instruments sur actions et indices								
<i>Instruments fermes</i>	16 819	7 405	2 695	26 919	45 784	5 028	3 710	54 522
<i>Instruments conditionnels</i>	157 570	114 942	27 283	299 795	178 051	144 259	26 601	348 911
Instruments sur matières premières								
<i>Instruments fermes</i>	47 811	13 719	538	62 068	44 361	13 961	495	58 817
<i>Instruments conditionnels</i>	16 121	15 456	3 925	35 502	16 460	15 658	3 724	35 842
Dérivés de crédit	54 224	459 834	118 065	632 123	53 810	455 806	145 873	655 489
Autres instruments financiers à terme	1 347	385	56	1 788	1 181	535	4	1 720

(2) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances contractuelles des instruments financiers.

Note 32

Opérations en devises

(En M EUR)	31.12.2009				31.12.2008			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	611 269	604 162	2 334	3 805	643 808	651 692	11 680	13 608
USD	224 235	259 341	19 970	24 546	282 365	302 166	16 410	19 063
GBP	31 852	31 750	2 703	4 598	35 053	31 759	2 957	3 736
JPY	23 688	17 855	4 239	2 844	31 421	23 611	5 980	3 678
AUD	17 723	16 931	2 256	2 172	18 323	17 223	1 413	1 027
CZK	24 701	25 878	132	148	23 811	24 968	134	446
RUB	11 508	10 305	120	105	13 694	8 351	4	6
RON	5 386	5 872	65	155	6 562	7 091	314	493
Autres devises	73 339	51 607	9 033	7 232	74 966	63 142	8 405	5 906
Total	1 023 701	1 023 701	40 852	45 605	1 130 003	1 130 003	47 297	47 963

Note 33

Activités d'assurance

■ Provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	16 761	15 721
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	57 274	51 109
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	416	317
Total	74 451	67 147
Participation aux bénéfices différée ⁽¹⁾	(320)	(3 024)
Part des réassureurs	(323)	(299)
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	73 808	63 824

(1) Conformément à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008, un test de recouvrabilité de la Provision pour participation aux bénéfices différée active (PBDA) a été réalisé. Les méthodes comptables appliquées pour le calcul de la PBDA reposent sur la prise en compte de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur historique. Le test de recouvrabilité repose sur des projections de flux de trésorerie s'appuyant sur différentes hypothèses de collectes et de rachats qui ont été stressées. Dans ce cadre, des projections de flux de trésorerie ont été réalisées à partir de plusieurs scénarii de stress combinant ou non des baisses de chiffre d'affaires et/ou des augmentations des rachats : chiffre d'affaires en diminution jusqu'à 60 % et rachats en augmentation jusqu'à 80 %. Ainsi, les flux de trésorerie restent nettement positifs et aucune vente d'actifs (ou réalisation de moins-values latentes) ne serait nécessaire sur la durée de la projection (de 5 à 10 ans). Dans ces conditions, le test de recouvrabilité est probant et démontre le caractère recouvrable de la PBDA.

■ Tableau de variations des provisions techniques des entreprises d'assurance

<i>(En M EUR)</i>	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture 01.01.2009 (hors participation aux bénéfices différée)	15 721	51 109	317
Charge des provisions d'assurance	60	3 860	98
Revalorisation des contrats en unités de compte	1 499	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	(103)	-	-
Transferts et arbitrages	(477)	477	-
Entrées de portefeuilles	-	64	1
Participation aux résultats	61	1 759	-
Autres	-	5	-
Provisions de clôture 31.12.2009 (hors participation aux bénéfices différée)	16 761	57 274	416

Conformément aux normes IFRS et aux principes du Groupe, le Liability Adequacy Test (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2009. Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques similaires à ceux utilisés pour nos modèles Actif-Passif. Le résultat de ce test au 31 décembre 2009 est probant.

■ Placements nets des entreprises d'assurance

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	21 511	19 421
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	5 758	5 172
Actions et autres instruments de capitaux propres	15 753	14 249
Prêts et Créances sur établissements de crédits	5 210	4 695
Actifs financiers disponibles à la vente	48 712	40 250
Effets publics et valeurs assimilées	341	357
Obligations et autres instruments de dettes	41 319	34 970
Actions et autres instruments de capitaux propres	7 052	4 923
Placements immobiliers	399	405
Total	75 832	64 771

■ Résultat technique des activités d'assurance

<i>(En M EUR)</i>	2009	2008
Primes	10 713	9 443
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	(12 114)	(4 251)
Produits nets des placements	2 316	(4 174)
Autres produits (charges) nets techniques	(540)	(619)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-groupe	375	399
Élimination des opérations intra-groupe ⁽¹⁾	167	128
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-groupe	542	527

(1) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

■ Produits nets de commissions ⁽²⁾

(En M EUR)	2009	2008
Commissions et honoraires reçus		
- Chargements d'acquisition	216	182
- Chargements de gestion	585	589
- Autres	82	55
Commissions et honoraires payés		
- Chargements d'acquisition	(266)	(235)
- Chargements de gestion	(217)	(204)
- Autres	(31)	(15)
Total des commissions et honoraires	369	372

(2) Ce tableau présente la contribution des commissions avant élimination des opérations intra-groupe.

■ Gestion des risques d'assurance

Il existe deux principales catégories de risques d'assurance :

- les risques de tarification et de dérive de la sinistralité : en assurance non-vie comme en prévoyance, les bénéfices sont exposés aux risques de dégradation de la sinistralité constatée par rapport à la sinistralité anticipée dans l'élaboration des tarifications. Les dérives peuvent être liées à des facteurs multiples et complexes tels que les évolutions du comportement des populations assurées, les modifications de l'environnement macro-économique, les pandémies, les catastrophes naturelles... ;
- les risques liés aux marchés financiers : en assurance-vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est au cœur de l'activité de la ligne-métier assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de *reportings* réguliers auprès des Directions générales des entités concernées et des Directions générales des lignes-métiers.

En matière de **risques de tarification et de dérive de la sinistralité**, quelques grands principes sont appliqués :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation *ab initio* de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré. La correcte application de ces procédures est vérifiée dans le cadre de missions d'Audits Qualité et d'Audit Interne pluriannuelles. Ces processus ont fait l'objet d'une certification ISO ;
- suivi des ratios sinistres/primes réalisé à fréquence régulière à partir de statistiques élaborées par exercice de

survenance. Cette analyse (croissance du portefeuille, niveau de provisionnement des sinistres déclarés ou des IBNR) permet, le cas échéant, des réajustements de tarifications sur les exercices suivants ;

- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger le Groupe des sinistres majeurs ou des sinistres sériels.

Concernant **la maîtrise des risques liés aux marchés financiers**, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...), sont étudiés au sein de la Branche Finances et Risques de la ligne métier assurances. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction générale du groupe Société Générale lors d'un comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse sont organisées autour de quelques grands principes :

- Gestion des risques actif/passif :
 - surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la durée du passif rapportée à la durée de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques de liquidité ;
 - surveillance particulière sur les flux de rachat et simulations de scénarii de stress ;
 - surveillance étroite des marchés action et simulations de scénarii de stress ;
 - couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) par des instruments financiers.

- Gestion des risques financiers, sous formes de limites :
 - limites de contreparties (ex. : limites suivant le pays d'appartenance de l'émetteur, distinction entre émetteurs souverains et privés ;
 - limites de *rating* (ex. : AAA : min 45 %, min 27 % sur les Etats et garanties d'Etat) ;

- limites par types d'actifs (ex : actions, *private equity*).

Toutes ces stratégies sont analysées en simulant divers scénarii de comportement des marchés financiers et de comportement des assurés dans le cadre de *stress tests* et de modélisations stochastiques.

Note 34

Produits et charges d'intérêts

(En M EUR)	2009	2008
Opérations avec les établissements de crédits	2 092	5 182
Comptes à vue et prêts interbancaires	1 626	3 458
Titres et valeurs reçus en pension	466	1 724
Opérations avec la clientèle	16 899	20 241
Créances commerciales	1 068	1 103
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾ *	14 949	17 560
Comptes ordinaires débiteurs	815	1 186
Titres et valeurs reçus en pension	67	392
Opérations sur instruments financiers	9 900	12 848
Actifs financiers disponibles à la vente	3 080	3 420
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance *	91	108
Prêts de titres	41	143
Dérivés de couverture	6 688	9 177
Opérations de location financement	1 654	1 917
Location financement immobilier	274	404
Location financement mobilier	1 380	1 513
Total produits d'intérêts	30 545	40 188
Opérations avec les établissements de crédits	(2 014)	(6 333)
Emprunts interbancaires	(1 793)	(5 248)
Titres et valeurs donnés en pension	(221)	(1 085)
Opérations avec la clientèle	(6 789)	(10 413)
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 205)	(1 590)
Autres dettes envers la clientèle	(5 358)	(7 475)
Titres et valeurs donnés en pension	(226)	(1 348)
Opérations sur instruments financiers	(10 100)	(15 485)
Dettes représentées par des titres	(2 289)	(5 825)
Dettes subordonnées et convertibles	(589)	(639)
Emprunts de titres	(66)	(260)
Dérivés de couverture	(7 156)	(8 761)
Autres charges d'intérêts	(7)	(9)
Total charges d'intérêts ⁽²⁾	(18 910)	(32 240)
Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés	404	346

(1) Détail des autres concours à la clientèle (En M EUR)

- Crédits de trésorerie	6 241	7 553
- Crédits à l'exportation	248	342
- Crédits d'équipement	2 645	2 922
- Crédits à l'habitat	4 113	4 034
- Autres crédits à la clientèle	1 702	2 709
Total *	14 949	17 560

(2) Ces charges intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat qui sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (Cf. note 36). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

* Montants reclassés par rapport aux états financiers publiés au 31.12.2008.

Note 35

Produits et charges de commissions

(En M EUR)	2009	2008
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	254	247
Opérations avec la clientèle	2 890	2 858
Opérations sur titres	684	760
Opérations sur marchés primaires	326	136
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	885	1 086
Engagements de financement et de garantie	692	567
Prestations de services	4 615	4 691
Autres	99	160
Total des produits	10 445	10 505
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	(293)	(282)
Opérations sur titres	(558)	(625)
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(758)	(837)
Engagements de financement et de garantie	(77)	(174)
Autres	(947)	(1 172)
Total des charges	(2 633)	(3 090)

Ces produits et charges de commissions incluent :

(En M EUR)	2009	2008
Les produits de commissions hors TIE * liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	4 177	3 946
Les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	2 571	3 219
Les charges de commissions hors TIE * liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	(77)	(174)
Les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	(878)	(938)

* Taux d'intérêt effectif.

Note 36

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En M EUR)	2009	2008
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	13 374	(16 598)
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	118	366
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	(9 022)	3 048
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	(772)	826
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	(4 171)	15 572
Résultat net sur instruments de couverture / couverture de juste valeur	-	(1 104)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	(123)	1 462
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	(4)	2
Résultat net des opérations de change	1 602	1 103
Total ^{(1) (2)}	1 002	4 677

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

(2) Cf. note 6 pour le montant relatif aux instruments dont la valorisation est de niveau 3.

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, se présente comme suit :

(En M EUR)	2009	2008
Montant restant à comptabiliser en résultat au 1^{er} janvier	849	1 048
Montant généré par les nouvelles transactions de la période	647	648
Montant enregistré dans le compte de résultat durant la période	(673)	(847)
<i>Amortissement</i>	<i>(530)</i>	<i>(637)</i>
<i>Passage à des paramètres observables</i>	<i>(14)</i>	<i>(56)</i>
<i>Arrivée à échéance ou à terminaison</i>	<i>(122)</i>	<i>(167)</i>
<i>Différences de change</i>	<i>(7)</i>	<i>13</i>
Montant restant à comptabiliser en résultat au 31 décembre	823	849

Ce montant est enregistré en compte de résultat au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres deviennent observables.

Note 37

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(En M EUR)	2009	2008
Activité courante		
Plus-value de cession ⁽¹⁾	316	459
Moins-value de cession ⁽²⁾	(285)	(531)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(1 673)	(402)
Participation aux bénéfices différée sur actifs financiers disponibles à la vente des filiales d'assurance	1 664	447
Sous-total	22	(27)
Titres à revenu variable détenus à long terme		
Plus-value de cession ⁽³⁾	86	474
Moins-value de cession	(34)	(19)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(129)	(335)
Sous-total	(77)	120
Total	(55)	93

(1) Dont 155 M EUR au titre des activités d'assurance au 31.12.2009.

(2) Dont -130 M EUR au titre des activités d'assurance au 31.12.2009.

(3) La plus-value réalisée à l'occasion de la cession de la participation du Groupe dans Bank Muscat s'élève à 262 M EUR en 2008.

Note 38

Produits et charges des autres activités

(En M EUR)	2009	2008
Produits des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	38	57
Activités de location immobilière	136	126
Activités de location mobilière	5 976	5 731
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	12 131	9 469
Sous-total	18 281	15 383
Charges des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	-	(13)
Activités de location immobilière	(27)	(33)
Activités de location mobilière	(4 474)	(4 063)
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(12 773)	(10 007)
Sous-total	(17 274)	(14 116)
Total net	1 007	1 267

Note 39

Frais de personnel

(En M EUR)	2009	2008
Rémunérations du personnel	(6 454)	(6 170)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(1 243)	(1 098)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(555)	(530)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(134)	(111)
Autres charges sociales et fiscales	(412)	(364)
Participation, intéressement, abondement et décote	(359)	(343)
Total	(9 157)	(8 616)

Le traitement comptable des dispositifs de rémunération résultant de la mise en application de l'arrêté publié en France le 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement, conduit à distinguer deux modes de paiement de la part variable des rémunérations attribuées au titre de l'année 2009 aux salariés professionnels des marchés financiers :

- une fraction à court terme de cette part variable qui sera payée en numéraire au 1^{er} trimestre 2010. La charge correspondante est intégralement provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2009 ;
- une fraction différée qui sera payée sous conditions de présence et de performance sur plusieurs exercices et fondée sur des actions (règlement en numéraire indexé sur le cours de l'action Société Générale, ou en actions gratuites Société Générale dont le nombre sera fixé par le Conseil d'administration lors de leur attribution en 2010). La charge correspondante est enregistrée en résultat sur la période d'acquisition des droits à compter du 1^{er} janvier 2009.

	2009	2008
Effectif moyen		
- France	59 381	59 003
- Etranger	100 763	101 427
Total	160 144	160 430

Note 40

Plans d'avantages en actions

■ 1. Montant de la charge enregistrée en résultat

(En M EUR)	31.12.2009			31.12.2008		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	-	55,1	55,1	-	65,3	65,3
Charges nettes provenant des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions	171,3	174,2	345,5	13,8	142,0	155,8

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans de stock-options attribués depuis le 7 novembre 2002, réglés en titres et sur l'ensemble des plans réglés en espèces.

2. Description des plans d'options et d'attribution gratuites d'actions - Société Générale

2.1. LES REGIMES SUR CAPITAUX PROPRES OFFERTS AUX SALAIRES DU GROUPE AU COURS DE LA PERIODE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 2009 SONT BRIEVEMENT DECRITS CI-DESSOUS

2.1.1. Options d'achat et de souscription

Emetteur	Société Générale	Société Générale pour TCW	Société Générale	Société Générale pour TCW	Société Générale	Société Générale				
Année	2002	2003	2004	2005	2006	2006	2007	2007	2008	2009
type de plan	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options de souscription	options de souscription					
Autorisation des actionnaires	13.05.1997	23.04.2002	23.04.2002	29.04.2004	29.04.2004	29.04.2004	30.05.2006	30.05.2006	30.05.2006	27.05.2008
Décision du Conseil d'administration	16.01.2002	22.04.2003	14.01.2004	13.01.2005	18.01.2006	25.04.2006	19.01.2007	18.09.2007	21.03.2008	09.03.2009
Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	3 614 262	4 110 798	4 267 021	4 656 319	1 738 329	154 613	1 418 916	135 729	2 328 128	1 344 552 ⁽⁴⁾
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans					
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG					
Période d'acquisition des droits	16.01.2002 - 16.01.2005	22.04.2003 - 22.04.2006	14.01.2004 - 14.01.2007	13.01.2005 - 13.01.2008	18.01.2006 - 18.01.2009	25.04.2006 - 25.04.2009	19.01.2007 - 19.01.2010	18.09.2007 - 18.09.2010	21.03.2008 - 31.03.2011	09.03.2009 - 31.03.2012
Conditions de performance	non	non	non	non	non	non	non sauf mandataires sociaux ⁽³⁾	non	oui ⁽³⁾	oui ⁽³⁾
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois					
Cours du titre à l'attribution (En EUR) (moyenne des 20 dernières cotations) ⁽¹⁾	57,17	44,81	60,31	64,63	93,03	107,82	115,6	104,17	63,6	23,18
Décote	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Prix d'attribution (En EUR) ⁽¹⁾	57,17	44,81	60,31	64,63	93,03	107,82	115,6	104,17	63,6	23,18
Options non attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options exercées au 31.12.2009	2 685 280	2 543 311	727 877	53 340	2 174	-	-	-	-	411
Options perdues au 31.12.2009	928 982	205 797	131 503	244 220	89 690	19 666	47 725	14 466	54 402	99 986
Options restantes au 31.12.2009	-	1 361 690	3 407 641	4 358 759	1 646 465	134 947	1 371 191	121 263	2 273 726	924 155
Nombre d'actions réservées au 31.12.2009	-	1 361 690	3 407 641	⁽²⁾	⁽²⁾	134 947	⁽²⁾	121 263	-	-
Cours des actions réservées (En EUR)	-	45,11	44,51	⁽²⁾	⁽²⁾	109,71	⁽²⁾	105,69	-	-
Valeur des actions réservées (En M EUR)	-	61	152	⁽²⁾	⁽²⁾	15	⁽²⁾	13	-	-
1 ^{re} date de cession	16.01.2006	22.04.2007	14.01.2008	13.01.2009	18.01.2010	25.04.2009	19.01.2011	18.09.2010	21.03.2012	31.03.2013
Période d'interdiction de cession	1 an	-	1 an	-	1 an	1 an				
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	28 %	25 %	21 %	17 %	16 %	17 %	18 %	21 %	24 %	27 %
Méthode de valorisation utilisée	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au 4^e trimestre 2006, au 1^{er} trimestre 2008 et au 4^e trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les plans 2005, 2006 et 2007 ont été couverts par l'achat d'options d'achat.

(3) Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise ». Au 31 décembre 2009, il est estimé que les performances sur BNPA des options 2008 ne devraient pas être atteintes. Il est également estimé que les performances sur BNPA des options 2009 le seraient à hauteur de 14 %.

(4) Dont 320 000 options attribuées initialement aux mandataires sociaux qui y ont renoncé.

• 2.1.2. Attribution gratuite d'actions

Emetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Année	2006	2007	2008	2009
Type de plan	attribution gratuite d'actions	attribution gratuite d'actions	attribution gratuite d'actions	attribution gratuite d'actions
Autorisation des actionnaires	09.05.2005	30.05.2006	30.05.2006	27.05.2008
Décision du Conseil d'administration	18.01.2006	19.01.2007	21.03.2008	20.01.2009
Nombre d'actions attribuées ⁽¹⁾	775 042	903 916	3 143 595	3 155 781
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	18.01.2006 - 31.03.2008 18.01.2006 - 31.03.2009	19.01.2007 - 31.03.2009 19.01.2007 - 31.03.2010	21.03.2008 - 31.03.2010 21.03.2008 - 31.03.2011	20.01.2009 - 31.03.2012
Conditions de performance	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires	oui ⁽²⁾	oui ⁽²⁾
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR) ⁽¹⁾	93,66	116,61	58,15	23,36
Actions livrées au 31.12.2009	655 960	399 107	538	513
Actions perdues au 31.12.2009	119 082	83 605	125 848	28 780
Actions restantes au 31.12.2009	-	421 204	3 017 209	3 126 488
Nombre d'actions réservées au 31.12.2009	-	421 204	3 017 209	3 126 488
Cours des actions réservées (En EUR)	-	112	100,88	60,98
Valeur des actions réservées (En M EUR)	-	47	304	191
1 ^{re} date de cession	31.03.2010 31.03.2011	31.03.2011 31.03.2012	31.03.2012 31.03.2013	31.03.2014
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	durée d'acquisition 2 ans : 86 % durée d'acquisition 3 ans : 81 %	durée d'acquisition 2 ans : 86 % durée d'acquisition 3 ans : 81 %	durée d'acquisition 2 ans : 87 % durée d'acquisition 3 ans : 81 %	78 %
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au 4^e trimestre 2006, au 1^{er} trimestre 2008 et au 4^e trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise ». Pour les attributions 2007 ayant une condition de performance sur ROE, il est estimé que cette condition ne sera pas atteinte.

Au 31 décembre 2009, il est estimé que les conditions sur BNPA des attributions 2008 ne devraient pas être atteintes. Il est également estimé que les performances sur BNPA des attributions 2009 le seraient à hauteur de 14 %.

La Banque Paribas a attribué 12 000 actions gratuites pour l'ensemble de ses salariés. Ces actions ont été valorisées à 59,89 EUR et ont une période d'acquisition de 3 ans.

2.2. STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS SOCIETE GENERALE

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2009 ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options plan 2002	Nombre d'options plan 2003	Nombre d'options plan 2004	Nombre d'options plan 2005	Nombre d'options plan 2006	Nombre d'options plan 2006 TCW	Nombre d'options plan 2007	Nombre d'options plan 2007 TCW	Nombre d'options plan 2008	Nombre d'options plan 2009	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (En EUR)	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (En EUR)	Fourchette des prix d'exercice (En EUR)
Options existantes au 01.01.2009	644 483	1 397 780	3 228 666	4 157 824	1 581 581	130 718	1 313 200	121 073	2 184 878	-				
Options attribuées durant la période	-	82 088	195 315	259 169	88 275	7 088	73 630	6 354	119 208	1 024 552				
Options perdues durant la période	-	12 272	16 340	58 234	23 391	2 859	15 639	6 164	30 360	99 986				
Options exercées durant la période	-	105 906	-	-	-	-	-	-	-	411			51,79	24,45-47,57
Options échues durant la période	644 483	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Options existantes au 31.12.2009	-	1 361 690	3 407 641	4 358 759	1 646 465	134 947	1 371 191	121 263	2 273 726	924 155	32 mois	13,39		
Options exerçables au 31.12.2009	-	1 361 690	3 407 641	4 358 759	1 646 465	134 947	-	-	-	-				

Note

1. Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options Société Générale sont les suivantes :

	2002-2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux d'intérêt sans risque	3,8 %	3,3 %	3,3 %	4,2 %	4,2 %	3,0 %
Volatilité future de l'action	27 %	21 %	22 %	21 %	38 %	55 %
Taux de perte de droits	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux de distribution des dividendes	4,3 %	4,3 %	4,2 %	4,8 %	5,0 %	3,5 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), est de l'ordre de 55 % en 2009. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

■ 3. Description des plans d'options – TCW

3.1. LES REGIMES SUR CAPITAUX PROPRES OFFERTS AUX SALARIES DU GROUPE TCW AU COURS DE LA PERIODE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 2009 SONT BRIEVEMENT DECRITS CI-DESSOUS

Emetteur	TCW	TCW	TCW	TCW
Année	2003	2005	2006	2007
Type de plan	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat
Autorisation des actionnaires	07.07.2001	01.07.2005	01.09.2006	30.09.2007
Décision du Conseil d'administration	19.02.2003	01.07.2005	01.09.2006	30.09.2007
	31.03.2003			
	27.06.2003			
Nombre d'options attribuées	1 268 350	2 753 708	2 385 515	2 468 849
Durée de validité des options	10 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	actions SG	actions SG	actions SG	actions SG
Période d'acquisition des droits	19.02.2003 - 26.06.2009	01.07.2005 - 30.06.2010	01.09.2006 - 31.08.2011	30.09.2007 - 29.09.2012
Conditions de performance	non	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	perte	perte	perte	perte
Cas de décès	maintien partiel avec vesting accéléré			
Prix du titre à l'attribution (En EUR)	15,50	41,35	36,95	33,32
Décote	2,30	13,48	5,64	5,12
Prix d'attribution (En EUR)	13,21	27,87	31,31	28,20
Options non attribuées	-	-	-	-
Options exercées au 31.12.2009	716 208	827 816	339 574	190 911
Options perdues au 31.12.2009	552 142	726 231	548 589	530 659
Options restantes au 31.12.2009	-	1 199 661	1 497 353	1 747 279
1 ^{re} date de cession	18.03.2005	01.08.2007	01.11.2008	01.11.2009
Période d'interdiction de cession	néant	néant	néant	néant
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	51 %	66 %	41 %	38 %
Méthode de valorisation utilisée	black & scholes	black & scholes	black & scholes	black & scholes

3.2. STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS TCW

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe TCW au cours de la période se terminant le 31 décembre 2009 ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options total	Nombre d'options plan 2003	Nombre d'options plan 2005	Nombre d'options plan 2006	Nombre d'options plan 2007	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (En EUR)	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (En EUR)	Fourchette des prix d'exercice (En EUR)
Options existantes au 01.01.2009	5 898 927	119 360	1 614 169	1 906 484	2 258 914				
Options attribuées durant la période	-	-	-	-	-				
Options perdues durant la période	804 928	-	240 623	243 581	320 724				
Options exercées durant la période	649 706	119 360	173 885	165 551	190 911			46,63	16,47-37,78
Options échues durant la période	-	-	-	-	-				
Options existantes au 31.12.2009	4 444 293	-	1 199 661	1 497 353	1 747 279	40 mois	14,27		
Options exerçables au 31.12.2009	1 106 221	-	474 505	418 920	212 797				

Notes

1. Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options de TCW sont les suivantes :

	Plans 2001 à 2003	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007
Taux d'intérêt sans risque	4 %	4 %	5 %	5 %
Volatilité future de l'action	39 %	31 %	28 %	22 %
Taux de perte de droits	0 %	5 %	0 %	0 %
Taux de distribution des dividendes	0 %	0 %	0 %	0 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

2. La volatilité future a été estimée par la volatilité historique d'entreprises américaines cotées appartenant au même secteur d'activité et diverses maturités.

Puis un calcul a été réalisé sur la médiane des volatilités historiques sur 5 ans.

La juste valeur reflète les performances futures de la société.

3. En raison des modalités particulières de ce plan, réglé en actions Société Générale, aucune couverture n'a été expressément désignée.

■ 4. Informations sur les autres plans sur capitaux propres

Les plans sur capitaux propres autres que les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2009 ont les caractéristiques suivantes :

4.1. ATTRIBUTIONS D' ACTIONS SOCIETE GENERALE AVEC DECOTE

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Société Générale a proposé le 23 avril 2009 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 27,09 EUR décoté de 20 % par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

Le nombre d'actions souscrites a été de 10 757 876, représentant une charge pour l'exercice 2009 de 55,0 M EUR pour le Groupe après prise en compte de la durée légale d'incessibilité de 5 ans des titres. Le modèle de valorisation utilisé, qui est conforme aux préconisations du Conseil national de la comptabilité sur les Plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié par la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui leur blocage sur 5 ans. Ce coût notionnel d'incessibilité

est valorisé comme le coût net d'un achat comptant d'actions Société Générale financé par un crédit de trésorerie non affecté et non renouvelable d'une durée de 5 ans, et d'une vente à terme de ces mêmes actions à échéance de 5 ans. Les principaux paramètres de marché utilisés pour valoriser ce coût notionnel d'incessibilité en date d'attribution sont les suivants :

- cours moyen de l'action Société Générale retenu sur la période de souscription : 39,63 EUR
- taux d'intérêt sans risque : 2,79 %
- taux d'intérêt d'un crédit de trésorerie non affecté à 5 ans applicable aux acteurs de marché bénéficiaires des titres incessibles : 6,50 %

Le coût notionnel d'incessibilité ainsi valorisé représente 18,7 % du cours moyen de l'action Société Générale avant décote.

4.2. PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DU GROUPE BOURSORAMA

La charge 2009 du plan de stock-options et d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2006 est de 0,5 M EUR.

La charge 2009 du plan de stock-options et d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2008 est de 1 M EUR, après prise en compte des pertes d'options de l'année qui s'élèvent à 66 693 et des pertes d'actions de l'année qui s'élèvent à 5 112.

Note 41

Coût du risque

(En M EUR)	2009	2008
Risque de contrepartie		
Dotations nettes pour dépréciation	(5 371)	(2 525)
Pertes non couvertes	(359)	(148)
- sur créances irrécouvrables	(268)	(118)
- sur autres risques	(91)	(30)
Récupérations	143	156
- sur créances irrécouvrables	132	147
- sur autres risques	11	9
Autres risques		
Dotations nettes aux autres provisions	(261)	(138)
Total	(5 848)	(2 655)

Note 42

Impôts sur les bénéfices

(En M EUR)	2009	2008
Charge fiscale courante	(1 387)	(467)
Charge fiscale différée	1 695	(768)
Total de la charge d'impôt ⁽¹⁾	308	(1 235)

(1) La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

	2009	2008
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition (En M EUR)	827	4 316
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %)	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes	-6,06 %	9,31 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-21,98 %	-3,91 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-32,70 %	-6,85 %
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	-10,99 %	-4,37 %
Taux effectif Groupe	-37,30 %	28,61 %

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % ; depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1,66 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 1,72 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

Note 43

Résultat par action

(En M EUR)	2009	2008 *
Résultat net part du Groupe	678	2 010
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires ⁽¹⁾	280	1 826
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽²⁾	624 488 571	570 040 951
Résultat par action ordinaire (en EUR)	0,45	3,20

(En M EUR)	2009	2008 *
Résultat net part du Groupe	678	2 010
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires ⁽¹⁾	280	1 826
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽²⁾	624 488 571	570 040 951
Nombre moyen de titres ordinaires retenus au titre des éléments dilutifs	2 332 455	3 117 080
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	626 821 026	573 158 031
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	0,45	3,19

Le montant du dividende versé en 2009 au titre de l'exercice 2008 s'élève à 1,14 EUR par action.

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31.12.2008.

(1) L'écart correspond aux intérêts nets d'impôt à verser aux porteurs de Titres super subordonnés et de Titres subordonnés à durée indéterminée ainsi qu'à la différence entre le prix d'émission et le prix de remboursement des actions de préférence émises par Société Générale S.A. (Cf. note 27).

(2) Hors actions d'autocontrôle.

Note 44

Transactions avec les parties liées

1. Définition

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président, le Directeur général et les Directeurs généraux délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles Société Générale exerce une influence notable.

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Avantages à court terme	7,9	8,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,1	0,4
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	1,8	3,7
Total	9,8	12,3

Le Document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe.

1.1. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

1.2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES PERSONNES PHYSIQUES

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2009, qui s'élèvent au total à 3 M EUR. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

1.3. MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR AILLEURS PAR LE GROUPE SOCIETE GENERALE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2009 en application de la norme IAS 19 aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages à des administrateurs et mandataires sociaux de Société Générale en fonction au 31 décembre 2009 (M. Cabannes et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 0,52 M EUR.

■ 2. Entités associées ⁽¹⁾

ENCOURS ACTIFS AVEC LES PARTIES LIEES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	142	128
Autres actifs	831	706
Total encours actifs	973	834

ENCOURS PASSIFS AVEC LES PARTIES LIEES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Passifs à la juste valeur par résultat	186	217
Dettes envers la clientèle	1 528	580
Autres passifs	672	777
Total encours passifs	2 386	1 574

PNB AVEC LES PARTIES LIEES

<i>(En M EUR)</i>	2009	2008
Intérêts et assimilés	(11)	(12)
Commissions	30	(11)
Résultat net sur opérations financières	17	3
Produit net des autres activités	-	-
PNB	36	(20)

ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement donnés	298	57
Engagements de garanties donnés	1 964	1 162
Engagements sur instruments financiers à terme	3 395	2 876

(1) Entités consolidées en intégration proportionnelle et en mise en équivalence.

Note 45

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
FRANCE						
BANQUES						
BANQUE DE POLYNESIE ⁽¹⁾	France	IG	72,10	72,10	72,10	72,10
BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN	France	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
CREDIT À L'INDUSTRIE FRANÇAISE (CALIF)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CREDIT DU NORD ⁽¹⁾	France	IG	100,00	80,00	100,00	80,00
GENEBANQUE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GROUPAMA BANQUES ⁽⁶⁾	France	ME	-	20,00	-	20,00
SG CALEDONIENNE DE BANQUE ⁽¹⁾	France	IG	90,10	90,10	90,10	90,10
SG DE BANQUE AUX ANTILLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG ASSET MANAGEMENT BANQUE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
BAREP ASSETS MANAGEMENT ⁽⁹⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES FRANCE ⁽¹⁾	France	IG	98,25	98,25	98,25	98,25
INTER EUROPE CONSEIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
INTERGA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
JS CREDIT FUND	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LYXOR ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORBEO	France	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SGAM INDEX ⁽⁹⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SG ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS ⁽⁹⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SGAM AI CREDIT PLUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
SGAM AI CREDIT PLUS OPPORTUNITES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM NEGOCIATION ⁽¹⁴⁾	France	ME	-	100,00	-	100,00
SOCIETE GENERALE RETIREMENT SERVICES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SCF	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEMONECREDIT ⁽⁴⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
AMUNDI ^{(1) (2)}	France	ME	25,00	-	25,00	-
FINANCEMENTS SPECIALISES						
AIR BAIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TEMSYS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BULL FINANCE	France	IG	51,35	51,35	51,35	51,35
CAFIREC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS ⁽¹⁾	France	IG	99,88	99,88	99,88	99,88
DALAREC ⁽⁸⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
DISPONIS	France	IG	99,94	99,94	100,00	100,00
EVALPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FCC OURANOS ⁽⁵⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
FCC OUREA ⁽⁵⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
FENWICK LEASE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FONTANOR ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FRANFINANCE ⁽¹⁾	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
FRANFINANCE LOCATION	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
FRENCH SUPERMARKETS 1 ⁽⁵⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
GENECAL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENECOMI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IPERSOC SAS ⁽¹⁰⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
LINDEN	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORPAVIMOB	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PROMOPART ⁽⁸⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
RUSFINANCE SAS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAGEM LEASE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG SERVICES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

Notes annexes aux comptes consolidés

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
SNC FINOVADIS ⁽⁷⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SOFRAFI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEFIMUR	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEFINANCEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ECONOMISANT L'ENERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEGA PME ⁽⁸⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SOGELEASE FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOLOCVI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
VALMYFIN ⁽⁷⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
FCC HYPERION ⁽⁹⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
FCT RED & BLACK - GUARANTEED HOME LOANS ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
FCC ALBATROS	France	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
FCP LYXOR OBLIGATIUM ⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽¹²⁾	France	IG	-	-	-	-
FINAREG	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENE ACT 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEFINANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEVAL ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENINFO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LIBECAP	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE ALSACIENNE ET LORRAINE DE VALEURS, D'ENTREPRISES ET DE PARTICIPATIONS	France	IG	51,42	51,42	51,42	51,42
LA FONCIERE DE LA DEFENSE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SG CAPITAL DEVELOPPEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG CONSUMER FINANCE ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FINANCIAL SERVICES HOLDING ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES HOLDING ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEFIM HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGENAL PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPARTICIPATIONS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPLUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE CAPITAL PARTENAIRES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
VOURIC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE COURTAGE						
BOURSORAMA SA ⁽¹⁾	France	IG	55,78	55,78	55,78	55,78
CLICKOPTIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GASELYS ^(1,3)	France	ME	49,00	49,00	49,00	49,00
SOCIETE GENERALE ENERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EURO CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG OPTION EUROPE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG SECURITIES (PARIS) SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NEWEDGE GROUP ⁽¹⁾	France	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SOCIETES FONCIERES ET DE FINANCEMENT IMMOBILIER						
GALYBET	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEFIM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEFIMMO ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORIENT PROPERTIES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPROM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOPHIA-BAIL	France	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
THE IVORY OIP FUND LIMITED ⁽⁹⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SOCIETES DE SERVICE						
COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
EUROPE COMPUTER SYSTEMES SA ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PARIS REGLEMENT LIVRAISON	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

Notes annexes aux comptes consolidés

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
SOCIETE DE CONTROLE ET DE GESTION FINANCIERE-SOCOGEFI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IMMOBILIER D'EXPLOITATION						
COMPAGNIE FONCIERE DE LA MEDITERRANEE (CFM) ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ELEAPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEGIS I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEGIS II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEVALMY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE MARCHE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE CAMPUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SC ALICANTE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SC CHASSAGNE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
OPERA 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SI DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE COLLINE SUD ⁽⁴⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SOGE PERIVAL I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE PERIVAL II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE PERIVAL III	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE PERIVAL IV	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE FONTENAY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGINFO - SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE DES TERRAINS ET IMMEUBLES PARISIENS (STIP)	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
VALMINVEST	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCE						
SG DE COURTAGE ET DE REASSURANCE (GENECAR)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORADEA VIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE CAP ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE SUR	France	IG	65,00	65,00	65,00	65,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
EUROPE						
BANQUES						
BRD - GROUPE SOCIETE GENERALE ⁽¹⁾	Roumanie	IG	59,37	58,54	59,37	58,54
BANKA POPULLORE SH.A ⁽¹⁾	Albanie	IG	75,01	75,01	75,01	75,01
BANK REPUBLIC ⁽¹⁾	Géorgie	IG	80,00	60,00	80,00	60,00
GENIKI ⁽¹⁾	Grèce	IG	53,97	52,32	53,97	52,32
KOMERCNI BANKA A.S ⁽¹⁾	République tchèque	IG	60,44	60,35	60,44	60,35
SOCIETE GENERALE BANK NEDERLAND N.V.	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EXPRESS BANK ⁽¹⁾	Bulgarie	IG	99,69	97,95	99,69	97,95
SG HAMBROS LIMITED (HOLDING) ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG PRIVATE BANKING SUISSE SA ⁽¹⁾	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA	Serbie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BSGV ⁽¹⁾	Russie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST LUXEMBOURG ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG PRIVATE BANKING MONACO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SKB BANKA ⁽¹⁾	Slovénie	IG	99,70	99,69	99,70	99,69
SG CYPRUS LTD	Chypre	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
SOGEPARTICIPATIONS BELGIQUE ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SPLITSKA BANKA	Croatie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGSS SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ROSBANK ⁽¹⁾	Russie	IG	65,33	57,57	65,33	57,57
MOBIASBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE ⁽²⁾	Moldavie	IG	79,72	-	87,85	-
SOCIETES FINANCIERES						
AMBER ⁽⁹⁾⁽¹¹⁾	Grande-Bretagne	IG	-	100,00	-	100,00
BRD FINANCE IFN S.A.	Roumanie	IG	80,09	79,69	100,00	100,00
BRIGANTIA INVESTMENTS B.V. ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	80,00	80,00
CLARIS 4 ⁽¹²⁾	Jersey	IG	-	-	-	-
CO-INVEST LBO MASTER FUND LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	51,00	51,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

Notes annexes aux comptes consolidés

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES LUXEMBOURG	Luxembourg	IG	99,21	99,21	100,00	100,00
HALYSA S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IRIS II ⁽¹²⁾	Irlande	IG	-	-	-	-
IVEFI SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LIGHTNING ASSET FINANCE LIMITED	Irlande	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
LYXOR MASTER FUND	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORION SHARED LIQUIDITY FUND B.V.	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	95,00
PARSIFAL LTD ⁽¹²⁾	Grande-Bretagne	IG	-	-	-	-
SGA SOCIETE GENERALE ACCEPTANCE N.V. (« SGA »)	Antilles Néerlandaises	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG ASSET MANAGEMENT GROUP LTD ^{(1) (6)}	Grande-Bretagne	IG	-	100,00	-	100,00
SGAM IBERIA AV, SAU	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM IRELAND	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG D'ARBITRAGE ET DE PARTICIPATION SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBF S.A.	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE CONSUMER FINANCE HOLDING HELLAS S.A. ⁽¹⁾	Grèce	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EFFEKTEN	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FINANCE IRELAND LTD ⁽¹⁾	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE IMMOBEL ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG RUSSELL ASSET MANAGEMENT LTD ⁽¹⁴⁾	Irlande	ME	-	50,00	-	50,00
SG SECURITIES LONDON LTD ⁽⁶⁾	Grande-Bretagne	IG	-	100,00	-	100,00
SG WERTPAPIERHANDELSGESELLSCHAFT MB	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE EUROPEENNE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
VERI SG FONDS	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CODEIS SECURITIES S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LLC PROSTOFINANCE	Ukraine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
FCT RED & BLACK CONSUMER 2008-1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MILO FOREIGN DEBT FUND ⁽²⁾	Pays-Bas	IG	100,00	-	100,00	-
MILO FDF INVESTORS CV ⁽²⁾	Pays-Bas	IG	100,00	-	100,00	-
TURQUOISE SICAV ⁽²⁾	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-
PILLAR CAPITAL LP ⁽³⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	-	100,00	-
FINANCEMENTS SPECIALISES						
AXUS SA/NV ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE A/S ⁽¹⁾	Danemark	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AXUS FINLAND OY ⁽¹⁾	Finlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AXUS ITALIANA SRL	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AXUS NEDERLAND BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE AS ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE AB ⁽¹⁾	Suède	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ADRIA LEASING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOLEASING D GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE GROUP PLC ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE SRO	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD INTERNATIONAL SAS & CO. KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD INTERNATIONAL SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD LEASE FINANZ GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG ALD AUTOMOTIVE PORTUGAL SOCIEDADE GERAL DE COMERCIO E ALUGUER DE BENZ SA	Portugal	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE SA ⁽¹⁾	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
DC MORTGAGE FINANCE NETHERLAND BV ⁽¹⁾	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
EIFEL LIMITED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ESSOX SRO	République tchèque	IG	79,85	79,81	100,00	100,00
EURO BANK SPOLKA AKCYJNA	Pologne	IG	99,44	99,41	99,44	99,41
FIDITALIA SPA ⁽¹⁾	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FRAER LEASING SPA	Italie	IG	67,75	67,75	67,75	67,75
SG EQUIPMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O.	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

Notes annexes aux comptes consolidés

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
SG EQUIPMENT LEASING POLSKA SP ZOO	Pologne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GEFA GESELLSCHAFT FÜR ABSATZFINANZIERUNG MBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GEFA LEASING GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
HANSEATIC BANK GMBH & CO KG	Allemagne	IG	75,00	75,00	75,00	75,00
MONTALIS INVESTMENT BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBT FINANCE IRELAND LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE INTERNATIONAL GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE SCHWEIZ AG	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE SA & CO KG	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FACTORING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FINANS AS ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG HOLDING DE VALORES Y PARTICIPACIONES	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING XII ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE ITALIA HOLDING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGELEASE B.V. ⁽¹⁾	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PEMA KFZ-HANDELS GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MILFORD ⁽²⁾	Belgique	IG	100,00	-	100,00	-
NEW ESPORTA HOLDINGS LTD ⁽¹⁾⁽²⁾	Grande-Bretagne	IG	96,77	-	96,77	-
SGSS KAG ⁽³⁾	Allemagne	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIETES DE COURTAGE						
SG ENERGIE UK LIMITED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGSS UK LIMITED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCES						
GENERAS	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
INORA LIFE LTD	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
KOMERCNI POJISTOVNA A.S	République tchèque	IG	80,62	80,57	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
SOGELIFE	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGECAP LIFE INSURANCE	Russie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT						
BANQUES						
BANKY FAMPANDROSOANA VAROTRA SG	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
SG DE BANQUES AU BURKINA	Burkina Faso	IG	51,19	44,48	52,53	46,07
SG DE BANQUE EN GUINEE EQUATORIALE	Guinée Equatoriale	IG	52,44	52,44	57,24	57,24
NATIONAL SOCIETE GENERALE BANK	Egypte	IG	77,17	77,17	77,17	77,17
SOCIETE GENERALE ALGERIE	Algérie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE DE BANQUE AU CAMEROUN	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
SG DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE ⁽¹⁾	Côte d'Ivoire	IG	73,25	68,20	73,25	68,20
SG DE BANQUES EN GUINEE	Guinée	IG	57,94	52,94	57,94	52,94
SG DE BANQUE AU LIBAN ⁽¹⁾	Liban	ME	19,00	19,00	19,00	19,00
SG DE BANQUES AU SENEGAL	Sénégal	IG	64,45	58,78	64,87	59,28
SG MAROCAINE DE BANQUES ⁽¹⁾	Maroc	IG	56,91	56,91	56,91	56,91
SG-SSB LIMITED	Ghana	IG	52,24	51,00	52,24	51,00
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Tunisie	IG	57,20	57,20	52,34	52,34
FINANCEMENTS SPECIALISES						
ALD AUTOMOTIVE SA MAROC	Maroc	IG	43,54	42,95	50,00	50,00
SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER « EQDOM »	Maroc	IG	46,31	45,41	54,92	54,69
SOGELEASE EGYPT	Egypte	IG	70,87	70,87	80,00	80,00
SOCIETE GENERALE DE LEASING AU MAROC	Maroc	IG	74,15	71,81	100,00	100,00
ASSURANCES						
LA MAROCAINE VIE	Maroc	IG	85,97	73,75	100,00	87,07
AMERIQUE						
BANQUES						
BANCO SG BRAZIL SA ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BANCO PECUNIA S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	70,00	70,00	70,00	70,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
SOCIETE GENERALE (CANADA) ⁽¹⁾	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BANCO CACIQUE S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC ⁽¹⁾⁽³⁾	Etats-Unis	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIETES FINANCIERES						
SG AMERICAS, INC. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG CAPITAL TRUST I ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG WARRANTS NV	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TCW GROUP INC ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TOBP ⁽¹²⁾⁽¹⁵⁾	Etats-Unis	IG	-	-	-	-
THE TURQUOISE FUND LTD	Iles Caïman	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ARROW OFFSHORE LTD. ⁽⁶⁾	Iles Caïman	IG	-	100,00	-	23,51
PERMAL PJM LTD. ⁽⁶⁾	Iles Vierges Britanniques	IG	-	100,00	-	50,00
SOCIETE GENERALE ENERGIE (USA) CORP.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
THE TURQUOISE II FUND	Iles Caïman	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
THE GLOBAL COMMODITIES FINANCE FUND LIMITED ⁽¹⁾⁽²⁾	Iles Caïman	IG	100,00	-	100,00	-
FINANCEMENTS SPECIALISES						
COUSTO INVESTMENTS LP ⁽⁴⁾	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	55,00
PACE ⁽⁵⁾⁽¹²⁾	Etats-Unis	IG	-	-	-	-
MAKATEA JV INC.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	66,67	66,67
REXUS L.L.C.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	70,83	70,83
SG ASTRO FINANCE L.P.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG ASTRO FINANCE TRUST ⁽⁶⁾	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
SG CONSTELLATION CANADA LTD.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FINANCE, INC.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG PREFERRED CAPITAL III, L.L.C. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE USA CORP. ⁽⁶⁾	Etats-Unis	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
SOCIETE GENERALE COMMODITIES PRODUCTS, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
SOCIETE GENERALE INVESTMENT MANAGEMENT HOLDING CORP. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
THE EMERALD FUND LTD ⁽⁵⁾	Iles Caiman	IG	-	100,00	-	100,00
ASIE ET OCEANIE						
BANQUES						
SG AUSTRALIA HOLDINGS LTD ⁽¹⁾	Australie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG PRIVATE BANKING (JAPAN) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE (CHINA) LIMITED	Chine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
FORTUNE SGAM FUND MANAGEMENT CO LTD	Chine	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
IBK-SG ASSET MANAGEMENT CO. LTD	Corée du Sud	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SG ASSET MANAGEMENT (SINGAPORE), LTD ⁽¹⁴⁾	Singapour	ME	-	100,00	-	100,00
SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT (JAPAN) CO. LTD ⁽¹⁴⁾	Japon	ME	-	100,00	-	100,00
SG ASIA (HONG KONG) LTD	Hong Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
SGAM NORTH PACIFIC LTD ⁽¹⁴⁾	Japon	ME	-	100,00	-	100,00
SOCIETES DE COURTAGE						
SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG KONG) ⁽¹⁾	Hong Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Sociétés effectuant une sous-consolidation.

(2) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2009.

(3) Entités désormais consolidées en direct.

(4) Sociétés déconsolidées en 2009.

(5) Entités liquidées en 2009.

(6) Entités cédées sur 2009.

(7) Transmission universelle de patrimoine avec Cafirec.

(8) Transmission universelle de patrimoine avec Générifinance.

(9) Fusion avec SG Asset Management.

(10) Fusion avec Société Générale.

(11) Société Générale détenait un seul compartiment de AMBER à 100 %.

(12) Entités ad-hoc contrôlées en substance par le Groupe.

(13) Changement de méthode : passage de intégration proportionnelle à mise en équivalence.

(14) Entités désormais sous consolidées au sein de Amundi.

(15) Les actifs et passifs de cette société sont à présent consolidés par transparence dans Société Générale S.A.

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

Note 46

Information sectorielle

■ Information sectorielle par pôle et sous-pôle

	Réseaux France ⁽¹⁾		Réseaux Internationaux		Financements Spécialisés et Assurances	
	2009	2008 *	2009	2008 *	2009	2008 *
<i>(En M EUR)</i>						
Produit net bancaire	7 253	7 179	4 724	4 990	3 225	3 101
Charges générales d'exploitation ⁽³⁾	(4 778)	(4 725)	(2 681)	(2 752)	(1 818)	(1 795)
Résultat brut d'exploitation	2 475	2 454	2 043	2 238	1 407	1 306
Coût du risque	(968)	(494)	(1 298)	(500)	(1 224)	(587)
Résultat d'exploitation	1 507	1 960	745	1 738	183	719
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	13	8	6	8	(54)	(21)
Gains nets sur autres actifs	-	-	7	14	(16)	(1)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	(300)	(43)	-
Résultat courant avant impôts	1 520	1 968	758	1 460	70	697
Impôts sur les bénéfices	(512)	(667)	(150)	(368)	(44)	(220)
Résultat net	1 008	1 301	608	1 092	26	477
Intérêts minoritaires	37	50	163	474	9	18
Résultat net part du Groupe	971	1 251	445	618	17	459

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Service aux Investisseurs et Epargne en ligne	
	2009	2008 *	2009	2008 *	2009	2008 *
<i>(En M EUR)</i>						
Produit net bancaire	765	425	826	834	1 242	1 559
Charges générales d'exploitation ⁽³⁾	(761)	(792)	(525)	(539)	(1 178)	(1 299)
Résultat brut d'exploitation	4	(367)	301	295	64	260
Coût du risque	3	(8)	(38)	(32)	(3)	(13)
Résultat d'exploitation	7	(375)	263	263	61	247
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Gains nets sur autres actifs	-	-	-	-	(1)	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	7	(375)	263	263	60	247
Impôts sur les bénéfices	(3)	124	(59)	(54)	(21)	(82)
Résultat net	4	(251)	204	209	39	165
Intérêts minoritaires	3	(5)	-	-	17	18
Résultat net part du Groupe	1	(246)	204	209	22	147

* L'ensemble des résultats des métiers présenté ci-dessus a été arrêté en prenant en compte une allocation de fonds propres normatifs moyens calculés selon le référentiel Bâle II.

(En M EUR)	Banque de Financement et d'Investissement ^{(1) (2)}		Gestion Propre ⁽²⁾		Groupe Société Générale	
	2009	2008 *	2009	2008 *	2009	2008 *
Produit net bancaire ⁽⁴⁾	6 867	1 544	(3 172)	2 234	21 730	21 866
Charges générales d'exploitation ⁽³⁾	(3 877)	(3 430)	(148)	(196)	(15 766)	(15 528)
Résultat brut d'exploitation	2 990	(1 886)	(3 320)	2 038	5 964	6 338
Coût du risque	(2 324)	(1 033)	4	12	(5 848)	(2 655)
Résultat d'exploitation	666	(2 919)	(3 316)	2 050	116	3 683
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	53	-	(3)	(3)	15	(8)
Gains nets sur autres actifs	(7)	10	728	610	711	633
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	1	-	(42)	(300)
Résultat courant avant impôts	712	(2 909)	(2 590)	2 657	800	4 008
Impôts sur les bénéfices	(73)	1 046	1 170	(1 014)	308	(1 235)
Résultat net	639	(1 863)	(1 420)	1 643	1 108	2 773
Intérêts minoritaires	16	7	185	201	430	763
Résultat net part du Groupe	623	(1 870)	(1 605)	1 442	678	2 010

* L'ensemble des résultats des métiers présenté ci-dessus a été arrêté en prenant en compte une allocation de fonds propres normatifs moyens calculés selon le référentiel Bâle II.

(1) Le Groupe a adapté son organisation au premier trimestre 2009. L'ensemble des filiales immobilières précédemment rattachées à la Banque de Financement et d'Investissement, à l'exception d'ODIPROM, rejoignent les Réseaux France. Les entités transférées sont notamment GENEFIM, SOGEPROM et GENEFIMMO ainsi que leurs filiales respectives.

(2) Le Groupe a imputé en gestion propre, à compter du quatrième trimestre 2009 et rétroactivement sur les années 2008 et 2009 :

- la revalorisation des CDS couvrant le portefeuille de crédits Corporate pour -1622 M EUR en 2009 ;
- la réévaluation des passifs financiers.

En outre, les entités SGAM AI CREDIT PLUS et SGAM AI CREDIT PLUS OPPORTUNITES, précédemment rattachées à la Gestion Propre, rejoignent la Banque de Financement et d'Investissement. D'autre part, le Groupe a transféré un portefeuille de titres classé en titres disponibles à la vente et en titres détenus jusqu'à l'échéance du pôle Gestion Propre à la Banque de Financement et d'Investissement.

(3) Y compris dotations aux amortissements.

(4) Ventilation du Produit net bancaire par activité de la Banque de Financement et d'Investissement :

(En M EUR)	2009	2008 *
Global Markets	7 200	3 093
Financement et Conseil	2 493	1 787
Actifs gérés en extinction	(2 826)	(3 336)
Total Produit net bancaire	6 867	1 544

La ventilation du Produit net bancaire par activité de l'année 2008 a été alignée sur la nouvelle organisation du pôle « Banque de Financement et d'Investissement ».

(En M EUR)	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Financements Spécialisés et Assurances		Banque de Financement et d'Investissement	
	31.12.2009	31.12.2008 ⁽²⁾	31.12.2009	31.12.2008 ⁽³⁾	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008 ^{(2) (3) (4)}
Actifs sectoriels	180 143	175 363	87 443	88 037	127 431	118 936	532 964	649 420
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	131 153	126 339	71 426	72 886	81 189	73 751	567 135	692 685

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

(En M EUR)	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Services aux Investisseurs et Epargne en ligne		Total Branche		Gestion Propre		Groupe Société Générale	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008 ⁽⁴⁾	31.12.2009	31.12.2008 ^{(2) (3) (4)}
Actifs sectoriels	3 544	7 652	18 963	22 090	46 899	43 533	69 406	73 275	26 314	24 972	1 023 701	1 130 003
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	719	7 969	25 012	31 888	62 840	60 560	88 571	100 417	37 389	23 038	976 863	1 089 116

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(2) Le Groupe a adapté son organisation au premier trimestre 2009. L'ensemble des filiales immobilières précédemment rattachées à la Banque de Financement et d'Investissement, à l'exception d'ODIPROM, rejoignent les Réseaux France. Les entités transférées sont notamment GENEFIM, SOGEPROM et GENEFIMMO ainsi que leurs filiales respectives.

(3) L'entité SG BOMBAY, précédemment rattachée à la Banque de Financement et d'Investissement, a rejoint les Réseaux Internationaux lors du troisième trimestre 2009.

(4) Une nouvelle organisation a été adoptée au cours du quatrième trimestre 2009 : les entités SGAM AI CREDIT PLUS et SGAM AI CREDIT PLUS OPPORTUNITES, précédemment rattachées à la Gestion Propre, rejoignent la Banque de Financement et d'Investissement. A l'inverse l'entité SG SCF, précédemment rattachée à la Banque de Financement et d'Investissement, rejoint la Gestion Propre. D'autre part, le Groupe a transféré un portefeuille de titres classé en titres disponibles à la vente et en titres détenus jusqu'à l'échéance du pôle Gestion Propre à la Banque de Financement et d'Investissement.

Information sectorielle par zone géographique

DECOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(En M EUR)	France		Europe		Amériques	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Produits nets d'intérêts et assimilés	5 581	3 508	3 994	3 949	1 311	44
Produits nets de commissions	4 750	4 160	1 772	2 214	826	569
Résultat net des opérations financières	(1 315)	2 945	1 977	537	(126)	1 038
Autres produits nets d'exploitation	318	493	711	848	(39)	(88)
Produit net bancaire	9 334	11 106	8 454	7 548	1 972	1 563

(En M EUR)	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Produits nets d'intérêts et assimilés	125	81	818	722	135	110	11 964	8 414
Produits nets de commissions	131	139	315	304	18	29	7 812	7 415
Résultat net des opérations financières	374	316	48	65	(11)	(131)	947	4 770
Autres produits nets d'exploitation	1	-	1	15	15	(1)	1 007	1 267
Produit net bancaire	631	536	1 182	1 106	157	7	21 730	21 866

DECOMPOSITION DES AGREGATS BILANTIELS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(En M EUR)	France		Europe		Amériques		Asie	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Actifs sectoriels	708 038	796 906	158 745	162 201	107 429	111 743	15 263	19 251
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	669 480	762 684	152 584	157 415	107 601	111 845	14 829	18 727

(En M EUR)	Afrique		Océanie		Total	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Actifs sectoriels	20 522	18 443	13 704	21 459	1 023 701	1 130 003
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	18 804	16 963	13 565	21 482	976 863	1 089 116

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

Note 47

Honoraires des Commissaires aux comptes

Montants des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2009 :

(En M EUR)	2009	2008
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	32	32
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	8	3
Total	40	35

Note 48

Evénements postérieurs à la clôture

Le 12 février 2010, le Groupe a signé avec Interros, actionnaire minoritaire de Rosbank, un protocole en vue du rapprochement de ses filiales en Russie.

Présent actuellement sur le marché de la banque de détail et des services financiers en Russie au travers de quatre filiales principales (Rosbank, BSGV, Rusfinance et Delta Credit), le Groupe souhaite, par ce projet, unifier son dispositif afin :

- de faire jouer les synergies de revenu entre les différentes compétences/métiers

- et de renforcer l'efficacité opérationnelle entre ses différentes activités.

Le nouvel ensemble combiné deviendra le cinquième acteur bancaire russe par la taille de son portefeuille de crédits. Sous réserve de l'aval des autorités compétentes, à horizon fin 2010 – début 2011, le Groupe détiendra 81,5 % de la nouvelle entité, le groupe Interros détenant l'essentiel des 18,5 % restants.

Ce projet n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés de l'exercice 2009.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables appliqués par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2009, et notamment l'application par anticipation des normes IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises et IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

PRINCIPES COMPTABLES

Ainsi qu'il est mentionné dans la note 1, des changements de méthode comptable sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 relatifs à de nouvelles normes IFRS et interprétations ou à des amendements de normes IFRS et interprétations. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application de ces changements de méthode comptable et du caractère approprié de la présentation qui en est faite.

ESTIMATIONS COMPTABLES

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés au coût amorti, l'évaluation des écarts d'acquisition, ainsi que des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.
- Dans le contexte de crise financière, votre société détaille dans la note 3 ses expositions directes et indirectes sur

certaines secteurs, le processus mis en place pour les apprécier ainsi que les modalités retenues pour valoriser certains instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement de ces expositions et à leurs valorisations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note précitée.

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.
- De même, dans ce contexte, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables ainsi que les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.

- Comme indiqué dans la note 3, votre société a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Peuch-Lestrade

DELOITTE & ASSOCIES

Damien Leurent Jean-Marc Mickeler